BILAN DE LA CONVENTION TERRITORIALE

2008-2013

PAYS MIDI-QUERCY

Réalisé dans le cadre d'un stage de 3e cycle en partenariat avec l'Université de Nantes,
par M. François-Xavier BONVOISIN

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax: 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy@info82.com
www.midi-quercy.fr

Evasions à l'état pur
Escapadas a edat pur

Crédit photo : Vue de Montricoux, par le service inventaire du PMQ

SOMMAIRE

Contexte général : 4
Partie 1 : Bilan quantitatif de la Convention territoriale 2008-2013 10
A/ Analyse en termes de fonds déployés : 10
1) Volume financier et sa répartition : 10
2) Provenance des aides publiques reçues : 13

B/ Analyse en termes d'opérations réalisées : 14
1) Nombre d'opérations par mesure et par programmation : 14
2) Analyse par périmètre d'intervention : 17

C/ Analyse en termes de maître d'ouvrage : 22
1) Présentation des différents maîtres d'ouvrage : 22
2) Quel plan de financement pour quel maître d'ouvrage ? 23

D/ Analyse des sources de financement de la Convention territoriale 2008-2013 : 25
1) Analyse du plan de financement par programmation (en %) : 26
2) Analyse du Plan de financement par mesure opérationnelle (en %) : 29

Conclusion intermédiaire 33

Partie 2 : Bilan qualitatif de la Convention territoriale 2008-2013 35
I/ Bilan qualitatif par axe : 36
A. Bilan de l'Axe 1 : Un territoire équitable 36
Mesure 1 « Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance » 36
Mesure 2 « Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale » 38
SYNTHESE DE L'AXE 1 40

B. Bilan de l'Axe 2 : Un territoire viable 43
Mesure 3 « Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables » 43
Mesure 4 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » 44
SYNTHESE DE L'AXE 2 47

C. Bilan de l'Axe 3 : Un territoire vivable 50
Mesure 5 « Réaliser des équipements structurants pour le territoire » 50
Mesure 6 « Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable » 52
Mesure 7 « Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire » 53
Mesure 8 : La dotation spécifique « Vocation Territoriale et Expérimentation » 54
SYNTHESE DE L'AXE 3 56

II/ Bilan par thématique transversale 59
A. Culture : 60
1) Focus sur le Schéma culturel de Territoire : 61
2) Ce qu'il faut retenir de la Convention territoriale en matière de Culture : 62

B. Services à la population : 64
1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière de services à la population : .. 64
2) Que retenir de la Convention territoriale en matière de services à la population ? 65

3) Du point de vue de la prochaine Convention (2015-2020), plusieurs enjeux se détachent : 66

C. Transition énergétique : 68
1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière transition énergétique : 68
2) Que retenir de la Convention territoriale en matière de transition énergétique ? 71
3) Enjeux pour la prochaine Convention territoriale (2015-2020) : 72

D. Tourisme : 73
1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière de tourisme : 73
2) Principales activités touristiques concernées : 74
3) Que retenir de la Convention en matière de tourisme ? 76

E. Aménagement de bourgs et habitat : 78
1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière de rénovation bourgs et habitat : 78
2) Que retenir de la Convention en matière de rénovation de bourgs et d'habitat ? 79

III/ Regard sur la « valeur ajoutée » Leader IV 83
1) La Convention territoriale : un levier de fonds européens pour le territoire ? 83
2) D'un programme européen à une véritable valeur ajoutée pour le territoire : 83
3) Une complémentarité du Leader avec la Convention territoriale ? 84

IV/ QUID de la gouvernance de la Convention ? 86
1) Ce qu'il faut retenir de la gouvernance de la Convention territoriale (2008-2013) : 87
2) Un mode de gouvernance globalement approuvé… 88
3) …Mais des lourdeurs administratives et des délais d'instruction parfois longs : 88
4) Une méconnaissance du CTCP ? 89
5) Un Conseil de Développement actif mais confronté à certaines difficultés : 90

CONCLUSION GENERALE 93
Quels enjeux pour l'avenir du territoire : entretien avec M. Christian MAFFRE, Président du SM PMQ. 95

ANNEXES 98
Annexe n°1 : Plan de financement par mesure opérationnelle 98
Annexe n°2 : Fiches projets par mesure opérationnelle 101
Annexe n°3 : Tableau de l'ensemble des opérations réalisées sur la période 2008-2013 115

Contexte général :

Le cadre établi par le CPER

Initiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires (LOADT), ainsi que par les lois ultérieures de 1999 et 2003, la politique en faveur du développement des territoires a été l'un des points essentiels du contrat de projets Etat-Région 2007-2013. En effet la Convention d'application du Volet Territorial du CPER signée le 18 décembre 2007 réaffirme la pertinence du principe contractuel de ces politiques territoriales avec les partenaires que sont les Communautés d'agglomération, les Pays et les Parcs naturels régionaux. Plus précisément, les dispositifs d'accompagnement prévus dans le cadre de ce Contrat de projet ont cherché à impulser des partenariats innovants et fédérateurs, allant dans le sens des thématiques prioritaires de développement suivantes :

- ✓ Développement économique des territoires
- ✓ Renforcement des services à la population
- ✓ Développement numérique
- ✓ Développement durable des territoires
- ✓ Assistance technique et ingénierie à la conduite des projets territoriaux

Forte des investissements réalisés durant les 6 années de contractualisation, la période 2007-2013 s'était donnée pour objectif de permettre l'émergence de nouvelles politiques territoriales fondées sur un partenariat renouvelé entre Etat, Région, Départements et Territoires de Midi-Pyrénées. Le but étant à terme de faire évoluer ces derniers vers des projets pertinents du point de vue de leur taille ou des thématiques abordées (vocations économiques ; développement de l'économie résidentielle ; développement des potentialités touristiques et culturelles…).

Quel rôle pour les politiques territoriales ?

Ce partenariat avec l'Etat, la Région et le Département a de manière transversale l'objectif de concourir à l'attractivité et la compétitivité du territoire. Cela se traduit notamment par un accent mis sur le développement des services à la personne et le développement numérique, ainsi que sur la qualité de vie et la préservation des ressources naturelles.

Aussi le rôle des politiques territoriales est-il de participer au maintien des activités dans les zones rurales les plus exposées aux difficultés économiques, à l'accueil des populations dans la périphérie des pôles urbains, ou encore à l'armature urbaine de la région.

Pour mener à bien ces politiques de développement, le Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy apparaît comme un acteur pertinent et incontournable. Il s'agit en effet d'une structure marquée à la fois par une forte coopération entre les territoires qui la composent, et par une vision globale qu'elle porte et traduit par ses engagements.

Historique de la démarche de coopération sur le territoire jusqu'à la Convention territoriale de 2008-2013 :

Dates clés du développement local en Midi-Quercy

- 1992-1996 : LEADER I sur 16 communes (cantons de Caussade; Nègrepelisse; Monclar)
- 1997-2001 : LEADER II sur l'ensemble du futur Pays MQ
- 1997-2002 : 3 Contrats de terroir qui « structurent » les EPCI
- 2003-2008 : LEADER+ sur le périmètre MQ
- 2000 : Début de la démarche Pays (périmètre d'études)
- 2002 : Périmètre définitif PMQ validé en CRADT de décembre
- 2004-2007 : Contrat cadre et 6 programmations du Contrat de Pays MQ (244 opérations engagées pour un total de 58 M€, avec un taux moyen d'aides publiques autour de 38%)
- 2008-2013 : LEADER IV autour de la thématique « Innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ »
- 2008-2013 : Convention territoriale traduite en 10 programmations pour le PMQ

Le PMQ bénéficie donc d'une histoire riche en matière de coopération et de développement de son territoire, expérience qui l'amène à se positionner comme porteur légitime des politiques de développement local. En témoigne l'encadré suivant, qui retrace les principaux documents et schémas stratégiques fixant les orientations à suivre pour les différents porteurs de projets sur le territoire.

Documents et Schémas stratégiques en PMQ

- Charte Paysagère (2003-2004)
- Diagnostic stratégique « Habitat - cadre de vie - foncier » (2004)
- Inventaire du patrimoine bâti (à partir de 2004)
- Diagnostic énergie de territoire (2005)
- Schéma d'organisation touristique (2006)
- Schéma territorial d'infrastructures économiques (2006)
- Plan Local Insertion Emploi et Maisons Communes Emploi Formation du PMQ (2006-2014)
- Schéma de développement culturel du territoire (2007-2010 et 2011-2013)
- Plan Climat Energie Territorial (2010-2014)
- Programme d'Intérêt Général (2008-2011) et OPAH Midi-Quercy (2011-2015)
- Emergence d'un SCOT Midi-Quercy (2011-2013)

Eléments de diagnostic du territoire Midi-Quercy :

Fort de sa situation géographique à proximité des agglomérations montalbanaise et toulousaine, le Pays Midi-Quercy a été confronté ces dernières années à des évolutions notables. Du point de vue de l'économie, si les secteurs agricole et touristique restent les fers de lance de l'économie locale, la création d'emploi est aujourd'hui soutenue et marquée par le développement des services.

Le développement important de la fonction résidentielle, induite par la desserte autoroutière (A20) et les qualités patrimoniales existantes (naturelle et culturelle), suscite une certaine mutation de ce territoire à dominante rurale. Cette évolution appelle par conséquent une politique de développement adaptée.

Plus précisément, les caractéristiques du PMQ ont été synthétisées à l'occasion du diagnostic précédant la mise en place de la Convention Territoriale 2008-2013, et s'articulent autour d'une analyse AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) :

Atouts :

- ✓ Un territoire aux richesses naturelles, culturelles et paysagères remarquables
- ✓ Un territoire proche des grands centres urbains et à la notoriété touristique certaine
- ✓ Une agriculture diversifiée et compétitive garante d'une qualité territoriale (environnement, produits locaux…)

Faiblesses :

- ✓ Une population vieillissante sur les cantons ruraux isolés du PMQ (solde naturel négatif)
- ✓ Des problèmes sociaux sur l'est du territoire exacerbés par la difficulté à trouver un emploi
- ✓ Un tissu industriel fragile et surtout concentré sur le pôle caussadais
- ✓ Une pyramide des âges de la population active vieillissante dans l'agriculture et l'artisanat

Opportunités :

- ✓ L'impact de l'autoroute A20 sur le développement industriel et touristique
- ✓ Un territoire qui reste attractif (solde migratoire positif) lié à une préservation du cadre de vie
- ✓ Une agriculture susceptible d'offrir des produits de qualité et des nouveaux services au territoire, en harmonie avec la préservation de l'environnement.

- ✓ Un artisanat catalyseur de savoir-faire à valoriser (gastronomie, chapellerie…)
- ✓ Un savoir-faire pour la mise en œuvre des politiques de développement territorial

Menaces :

- ✓ Une baisse de la population si le solde migratoire n'est pas maintenu à son niveau actuel
- ✓ Une dépendance vis-à-vis du véhicule motorisé individuel (risque d'augmentation de la facture énergétique des ménages et risque de désertification du territoire)
- ✓ Le mitage pavillonnaire à l'ouest du territoire et autour du Caussade qui peut nuire au cadre de vie
- ✓ Une déprise de l'activité agricole en zone karstique pouvant entraîner la fermeture des milieux
- ✓ Des équipements de base (bureau de tabac, épicerie, école…) qui disparaissent ou ne sont pas encore créés (ADSL, téléphonie mobile…) sur certaines communes du rural isolé.

En complément de ce diagnostic du territoire, un exercice de réflexion prospective à l'issue de la première Convention territoriale (2004-2007) a permis de déterminer les principaux enjeux de la poursuite du projet de développement durable du territoire :

- ✓ **La consolidation d'une capacité de réaction et d'adaptation des acteurs territoriaux aux évolutions à venir.** Il s'agit ici d'une sensibilisation de ces derniers aux enjeux du développement durable et de l'incitation au développement des stratégies d'action collective.
- ✓ **Le renforcement significatif de l'action du Pays dans le domaine du développement économique.** Cela se traduit notamment par une incitation à la diversification des activités et des choix d'investissement pour permettre une meilleure adaptation aux évolutions du contexte.
- ✓ **L'amélioration de la maîtrise de l'espace.** Cette amélioration passe notamment par la poursuite d'une politique globale de l'habitat, des espaces cultivés et naturels ainsi que par la prise en compte de la question des transports et de la mobilité.

La réponse apportée à ces enjeux par le Pays Midi Quercy : la Convention territoriale (2008- 2013).

Dans l'optique de poursuivre la dynamique en matière de développement local (Convention 2004-2007, etc…) et pour faire face aux enjeux soulevés lors du diagnostic, le

PMQ a mis en oeuvre une Convention Territoriale pour l'exercice 2008-2013 dont il convient aujourd'hui de dresser le bilan.

D'après son article 1er, la Convention Territoriale 2008-2013 du Pays Midi-Quercy a pour objet d'organiser la mise en oeuvre du partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la structure porteuse pour le développement du Midi-Quercy pour la durée du CPER.

Quelle stratégie pour quelle convention territoriale ?

La stratégie du Pays Midi-Quercy pour les 6 années à venir s'inscrit tout d'abord dans la continuité des principes portés par la Charte de développement durable, et s'articule autour de trois axes majeurs eux-mêmes déclinés en mesures opérationnelles :

- ✓ **AXE 1 : « un territoire équitable »**

Mesure 1 : Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance
Mesure 2 : Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale

- ✓ **AXE 2 : « un territoire viable »**

Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables
Mesure 4 : Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

- ✓ **AXE 3 : « un territoire vivable »**

Mesure 5 : Réaliser des équipements structurants pour le territoire
Mesure 6 : Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable
Mesure 7 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire

- ✓ **Mesures régionales spécifiques**

Mesure 8 : La dotation spécifique « Vocation territoriale et expérimentation »
Mesure 9 : Le Grand Projet de Pays (GPP)

Le premier axe consiste à mobiliser la compétence et l'intelligence collective du plus grand nombre d'acteurs et d'habitants du territoire afin de faire face collectivement aux défis d'un environnement économique, social et écologique qui bouge de plus en plus vite. Ce contexte impose donc une certaine adaptation qui ne doit pas compromettre l'avenir des générations futures.

Le deuxième axe est consacré au développement de la capacité du Pays à produire des richesses, développer l'activité et créer de l'emploi. Ainsi le Pays sera en mesure de répondre de manière durable aux besoins de ses habitants, présents et à venir.

Le troisième axe vise quant à lui à conforter la capacité du Pays à maîtriser les usages et les équilibres de son espace, ainsi qu'à préserver son attractivité durable et sa qualité de vie.

Par ailleurs il convient de souligner que la stratégie portée par le Pays à travers cette Convention n'est en rien centrée sur elle-même, mais au contraire articulée avec les autres dynamiques de développement du territoire. Le programme Leader IV (« *Innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ* ») et les éventuels dispositifs inter-territoriaux (PNR Causses du Quercy…) sont ainsi pris en compte de manière globale. A titre d'exemple les projets inscrits dans le programme Leader sont nécessairement des projets inscrits dans la Convention et ce, dans un souci de cohérence.

Enjeux du bilan de la Convention territoriale 2008-2013 :

L'objectif de ce dossier est tout d'abord de porter un regard sur la dernière période de contractualisation entre le Pays Midi-Quercy et ses partenaires.
Il s'agit ensuite de dresser un bilan de la stratégie menée durant les 6 dernières années sur le Pays Midi-Quercy en matière de développement local, et d'en évaluer ainsi les résultats et la portée.
Enfin la réalisation de ce bilan permettra de constater l'évolution du PMQ sur la période 2008-2013, et de jeter les bases nécessaires à l'élaboration de la future stratégie de développement pour 2015-2020.

Ce rapport se présente en deux parties, avec dans un premier temps une analyse purement quantitative de la Convention territoriale, puis une évaluation plus qualitative dans une deuxième partie. Cette dernière s'attachera notamment à examiner les apports de la stratégie de développement du territoire et la perception de ceux-ci, à l'aune des mesures opérationnelles menées.

Partie 1 : Bilan quantitatif de la Convention territoriale 2008-2013

A/ Analyse en termes de fonds déployés :

1) Volume financier et sa répartition :

A titre de rappel, le précédent Contrat de Pays (2004-2007) affichait le bilan suivant :

- ✓ Un coût total de projets de 58 millions d'euros HT
- ✓ 244 opérations engagées
- ✓ Un taux d'aides publiques moyen d'environ 38% (soit environ 22,2 millions d'euros)
- ✓ 7 mesures opérationnelles

Le Contrat de Pays Midi-Quercy (2008-2013) a quant à lui permis d'engager 10 programmations représentant :

- ✓ **Un Coût total de 53 775 935 € HT**
- ✓ **237 opérations engagées**
- ✓ **Un coût moyen d'opération d'environ 227 000 € HT (236 000 € HT pour la Convention 2004-2007)**
- ✓ **Un taux d'aides publiques moyen d'environ 50 % (soit environ 27 millions d'euros)**
- ✓ **9 mesures opérationnelles (dont une a finalement été abandonnée cf Mesure 9 « Grand Projet de Pays »)** dont le coût total de projet se répartit de la manière suivante :

Axe	Mesure opérationnelle	Montant programmé euros (HT)	Total par axe
I	1	2 692 873	9 304 224
	2	6 611 351	
II	3	7 323 997	12 963 972
	4	5 639 975	
III	5	20 182 932	31 507 739
	6	9 350 736	
	7	266 122	
	8	1 707 949	
	9	0	

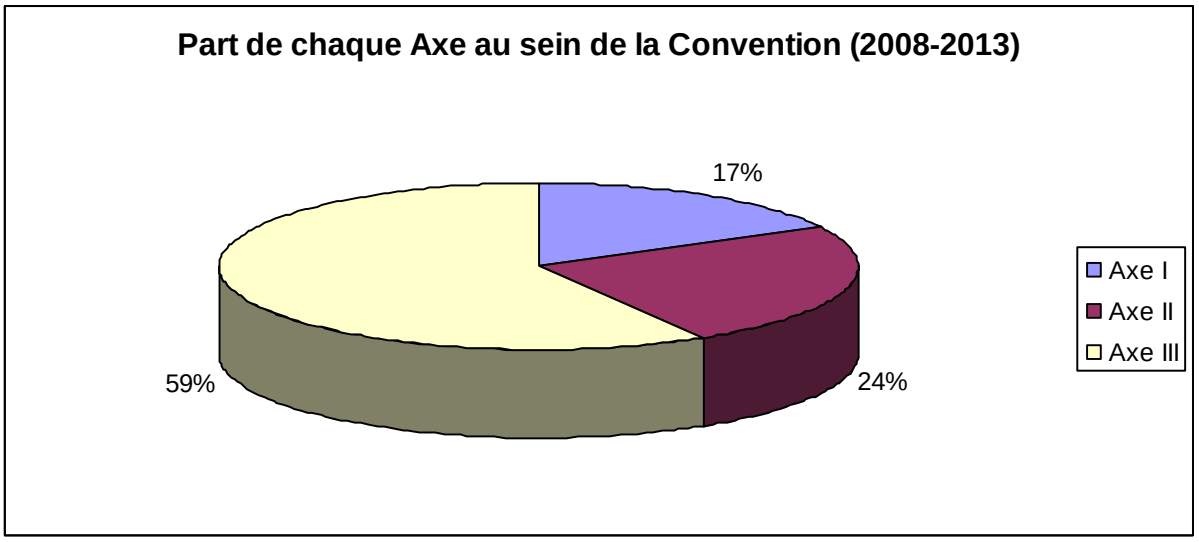

On constate suite à l'examen de ce diagramme que **l'Axe 3** de la Convention (« Un territoire vivable ») représente près des **3/5 des fonds** mis en œuvre. Cela peut sembler déséquilibré au regard des deux premiers axes, cependant il concentre autant de mesures que les axes 1 et 2 réunis.

Parallèlement, la répartition des crédits par mesure prend la forme suivante :

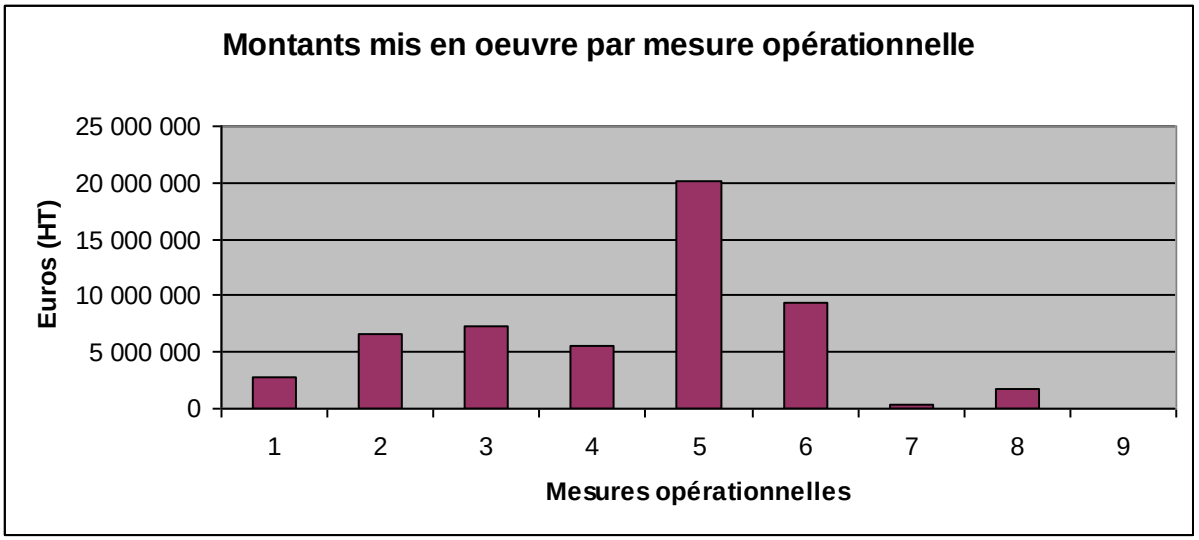

On constate tout d'abord à partir de ce tableau et ce graphique que la mesure 5 (« Réaliser des équipements structurants pour le territoire ») arrive en tête des mesures opérationnelles en termes de fonds mis en œuvre. En effet cette mesure se distingue des autres par un montant dépassant le tiers du total dépensé. Cependant il apparaît cohérent de par la nature des projets inscrits en mesure 5, que les montants qui leur sont affectés soient les plus élevés.

La mesure 6 (« Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable ») occupe le deuxième rang du classement avec près d'un sixième du montant total investi, et s'illustre notamment par des opérations de rénovation de bourgs assez coûteuses.
Dans le même temps, Les mesures 2, 3 et 4 affichent un poids financier relativement équivalent au sein de la Convention.
Enfin, un dernier groupe de mesures opérationnelles (Mesures 1, 7 et 8) se distingue avec des montants consacrés relativement faibles, voire très faibles au regard du montant total mis en œuvre pour la Convention.

Pour résumer, il apparaît que les fonds consacrés à la Convention (2008-2013) ne sont pas également répartis entre toutes les mesures opérationnelles. On constate en effet un écart allant de 1 à 80 entre la mesure la moins dotée (mesure 7) et la mesure bénéficiant du montant le plus important (mesure 5). Comme nous le précisions précédemment, cet écart s'explique notamment par la nature structurante des projets de la mesure 5 qui sont intrinsèquement plus coûteux.

La Convention portant sur la période 2008-2013, ce sont 10 programmations qui ont été menées (à raison d'environ deux par année), et qui ont structuré le Contrat de Pays dans le temps. Aussi semble-t-il pertinent de s'intéresser à plusieurs aspects de ces programmations. Tout d'abord les dépenses réalisées au cours de chacune d'elles, puis le différentiel entre le montant prévu[1] à l'origine et le montant finalement acquis[2].

Programmation	Montant Acquis	Montant Prévu
1 (2008)	5 766 308	4 869 526
2 (2009-1)	2 611 187	2 779 091
3 (2009-2)	6 061 655	5 993 839
4 (2010-1)	6 541 458	6 493 185
5 (2010-2)	4 350 774	4 433 284
6 (2011-1)	2 621 125	2 618 242
7 (2011-2)	4 724 933	6 845 691
8 (2012-1)	2 809 423	2 818 105
9 (2012-2)	5 697 846	5 794 107
10 (2013)	12 591 226	12 591 226
TOTAL	53 775 935	55 236 296

[1] « Prévu » signifie adopté en Comité départemental des financeurs
[2] « Acquis » correspond à l'arrêté de subvention finalement obtenu

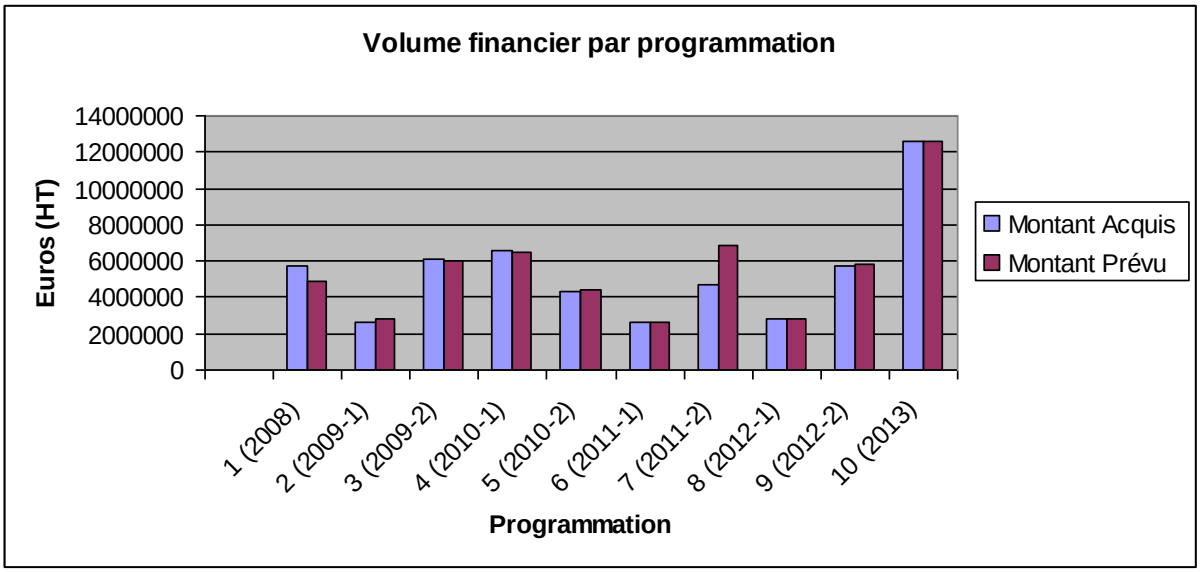

Dans un premier temps on constate que la répartition des fonds déployés est relativement équilibrée. En effet **7 programmations sur 10 dépassent les 4 millions d'euros**. Il convient ensuite de noter l'écart conséquent entre les neuf premières programmations et la dixième (du simple au double). Cependant il apparaît nécessaire de relativiser cet écart du fait de la nature exceptionnelle et du coût de certains projets inscrits en 2013 (Mesure 5 : Projet de « centre aquatique intercommunal » à Caussade, pour 7 950 000€ HT).

Une certaine cohérence apparaît également entre les montants de dépenses prévus et ceux véritablement acquis, à l'exception de la 7e programmation qui affiche une dépense effective inférieure de près de 2 millions d'euros à la dépense prévue. Cela dit cette différence s'explique notamment par le report du projet de « Maison intercommunale des services publics » à Saint Antonin, pour environ 2 millions d'euros.

Enfin, en dehors de la programmation « 2010-1 », une certaine progressivité des dépenses entre les deux exercices annuels est à noter.

2) Provenance des aides publiques reçues :

Il semble ensuite intéressant d'étudier la répartition des aides publiques et surtout l'évolution entre le montant d'aides prévu à l'origine et celui finalement versé.

Le tableau suivant nous renseigne sur les participations des différents co-financeurs (en %), et sur l'évolution de celles-ci :

UE		Etat		Région		Département		Autres		Autofinancement	
Prévu	**Acquis**	Prévu	**Acquis**	Prévu	**Acquis**	Prévu	**Acquis**	Prévu	**Acquis**	Prévu	**Acquis**
7,2	**8,3**	8,8	**12,9**	10	**11,8**	11,8	**13,4**	4,2	**3,9**	58	**49,7**

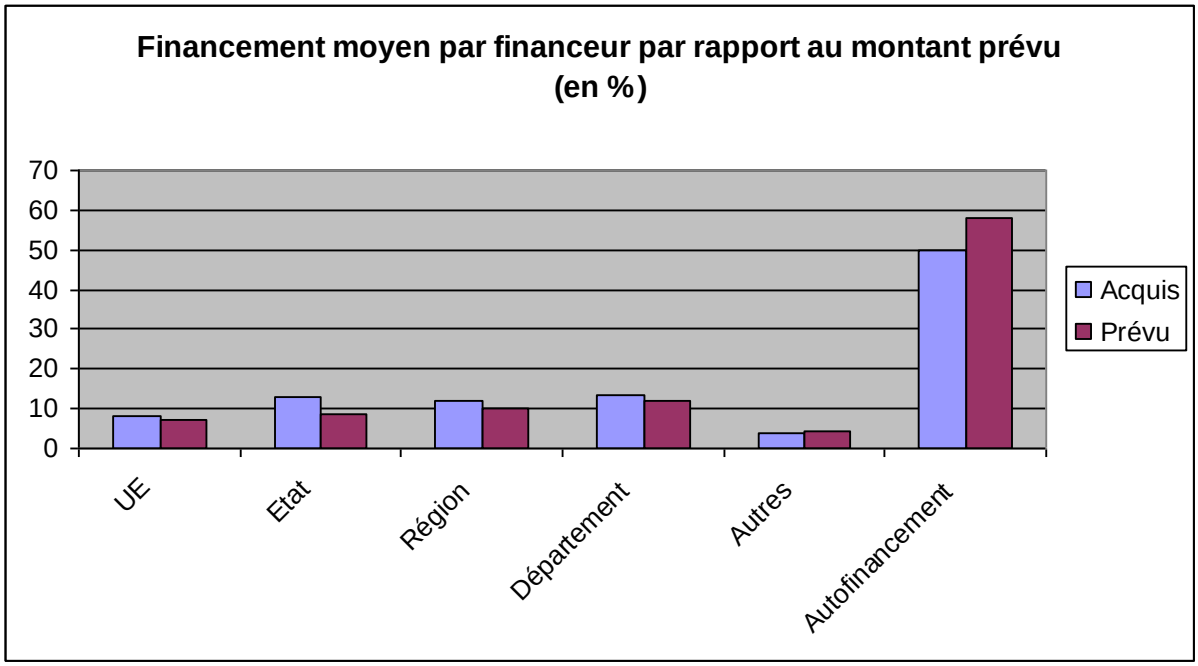

On constate à première vue que les différents co-financeurs ont pour la plupart (hormis la catégorie « Autres ») révisé leur participation à la hausse sur la durée totale de la Convention. **Les aides réellement obtenues ont donc été supérieures aux estimations** originelles. Par effet mécanique la part de l'autofinancement a été réduite de plus de 8 points. On peut ainsi en déduire plusieurs enseignements :

- Tout d'abord que le Pays MQ, à travers la Convention Territoriale, a confirmé sa capacité à mobiliser des sources de co-financement variées et conséquentes (plus de la moitié de la Convention 2008-2013 est financée autrement que par l'autofinancement).
- Ensuite cela montre qu'il est difficile de prévoir avec certitude le montant d'aides qui sera effectivement versé.
- Enfin le fait que le niveau d'aides de certains acteurs publiques (UE, Etat, Région, Département) soit supérieur aux prévisions indique que certaines demandes d'aides devaient être en cours d'instruction au moment du Comité des financeurs, et par conséquent qu'elles n'avaient pu être comptabilisées avec certitude.

B/ Analyse en termes d'opérations réalisées :

1) Nombre d'opérations par mesure et par programmation :

Une fois cette présentation du Contrat de Pays sous l'angle des moyens financiers déployés (par programmation et par mesure), poursuivons avec un bilan des opérations réalisées par mesure opérationnelle.

Pour rappel **237 opérations** ont été réalisées durant la période 2008-2013 dans le cadre de la Convention territoriale. Ce total se répartit parmi les **9 mesures opérationnelles** de la manière suivante :

Mesure opérationnelle	Nombre d'opérations
1) Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance	28
2) Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale	52
3) Favoriser la diversification/consolidation des activités économiques durables	54
4) Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables	18
5) Réaliser des équipements structurants pour le territoire	17
6) Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable	43
7) Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire	7
8) Dotation spécifique "Vocation territoriale et expérimentation"	18
9) Le Grand Projet de Pays	0

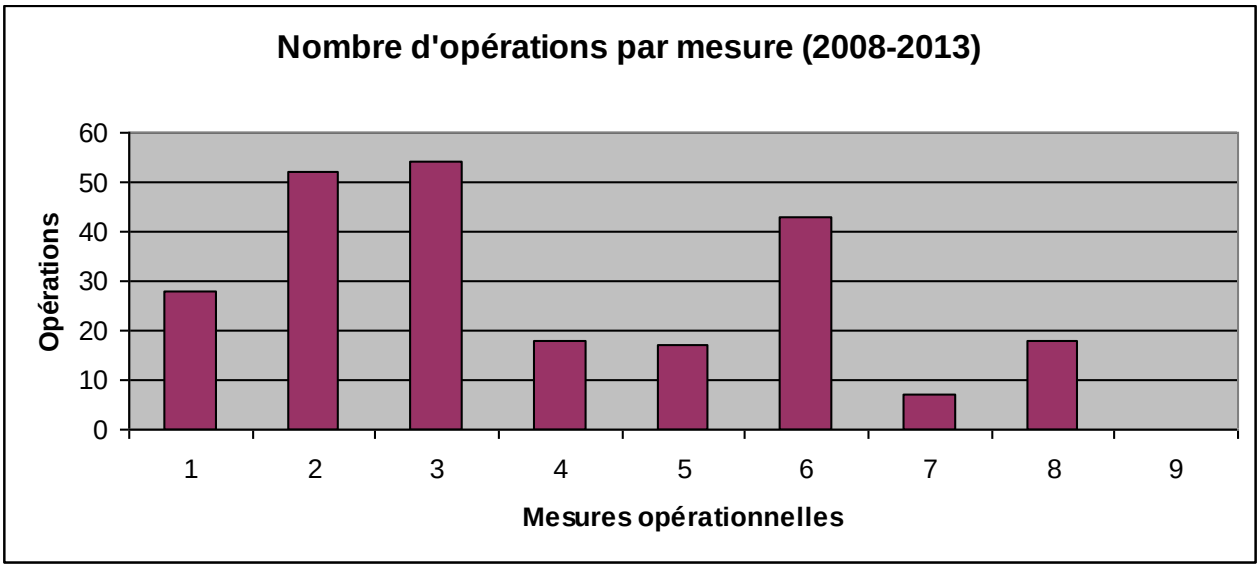

Il apparaît à l'étude de ce diagramme que les mesures 2, 3 et 6 ont été les plus sollicitées en termes de nombre d'opérations réalisées. **Ces trois mesures concernent à elles seules 149 opérations** sur les 237 de la Convention **(soit près de 63% du total)**. En recoupant les informations de ce graphique avec celles issues du diagramme présentant les montants mis en œuvre par mesure, on constate une corrélation entre dépenses et nombre d'opérations menées (les mesures 2, 3 et 6 étant les plus dotées après la mesure 5).

Cependant on ne peut généraliser ce postulat car la relation apparaît inverse en particulier pour la mesure 5 (cf réalisation de projets structurants) qui ne regroupe « que » 17 opérations pour un montant de 20 182 932 €. Une nouvelle fois, il s'agit principalement du poids financier du projet de centre aquatique intercommunal de Caussade (Programmation 2013, sous-mesure 5.1) qui vient contredire l'hypothèse énoncée plus haut.

Par ailleurs, en effectuant la répartition des opérations selon les trois axes de la Convention, on remarque un certain **équilibre entre les trois volets du Contrat de Pays**, qui se distingue de la répartition par crédits évoquée précédemment. En effet, 80 opérations ont été menées dans le cadre de l'Axe 1, 72 opérations pour l'Axe 2 et enfin 85 opérations pour l'Axe 3.

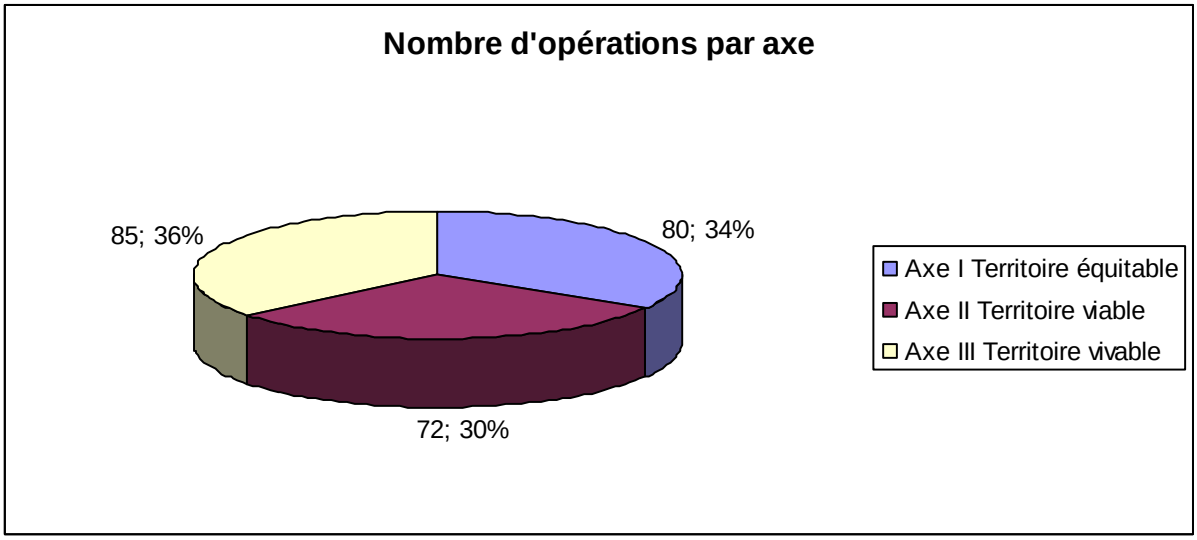

Si l'on s'intéresse enfin au nombre d'opérations réalisées durant chaque programmation, on s'aperçoit que deux groupes homogènes se distinguent. Un premier groupe de 5 programmations (1 ;4 ;5 ;9 ;10) comptent en effet près de 25 opérations chacune, et un deuxième groupe de 5 programmations (2 ;3 ;6 ;7 ;8) comptent autour de 20 opérations chacune. Globalement et en dépit de cette distinction, on peut néanmoins affirmer que le nombre d'opérations par programmation est assez stable sur la période 2008-2013. Cela démontre que **le système de gouvernance adopté par le PMQ (à deux programmations par année) est à même d'assurer une certaine stabilité de l'investissement** sur une période longue, ainsi qu'un **temps d'analyse suffisant** pour l'examen des projets en CTCP.

Cette légère supériorité en termes d'opérations peut s'expliquer par la progressivité des investissements en fonction de la période dans laquelle se trouve la Convention. En effet il peut sembler logique que les programmations les plus conséquentes soient situées en début, milieu et fin d'exercice, entrecoupées de programmations moins denses.
La première programmation du fait de la période de vacance entre les deux conventions (2004-2007 et 2008-2013) et de l'accumulation de projets à programmer qui en résulte. Les premières programmations sont aussi marquées par les élections municipales de 2008 qui ont eu pour conséquence un léger ralentissement en 2009-2 et 2009-3 le temps que les nouvelles équipes municipales se mettent en place.

Un nouveau rebond à « mi-chemin » de la Convention en réaction au ralentissement évoqué plus haut.

Enfin une dernière accélération en fin de période pour rattraper un retard éventuel sur la réalisation des différents tableaux de programmation (pour 2012-2) et car l'année 2013 ne comporte qu'une programmation au lieu de 2.

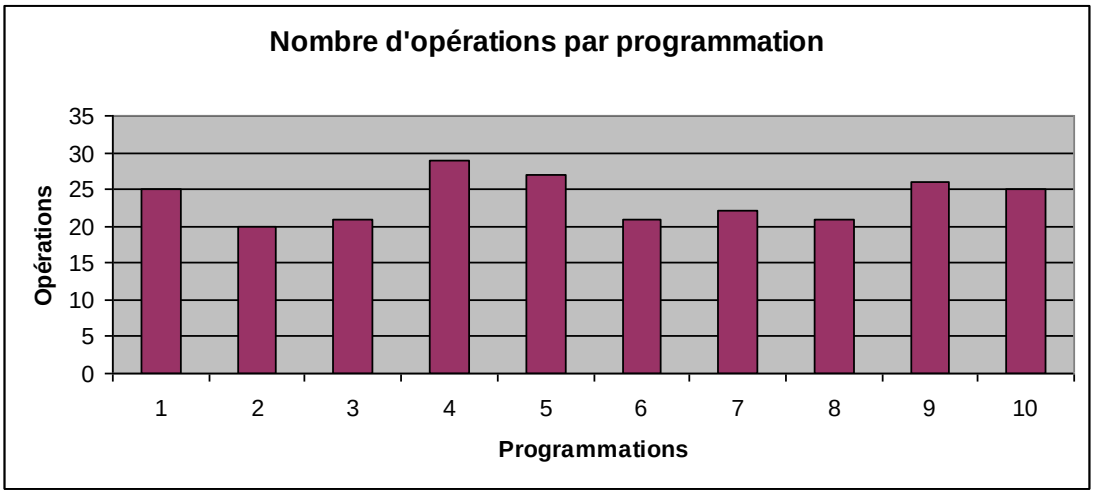

2) Analyse par périmètre d'intervention :

Pour affiner l'analyse de la Convention en termes d'opérations, il semble nécessaire de s'intéresser également à leur répartition par périmètre d'intervention. De cette manière, il est possible de connaître dans quelle mesure les différentes parties du territoire ont bénéficié des opérations menées entre 2008 et 2013.

Périmètre d'intervention des 237 opérations pour chaque programmation :

Programmation	PMQ	QC	QRGA	QV	TVA
1	11	1	6	1	6
2	9	5	3	2	1
3	2	5	7	0	7
4	10	5	6	3	5
5	3	2	14	0	8
6	10	6	0	1	4
7	5	8	6	0	3
8	11	6	1	0	3
9	9	3	6	0	8
10	4	8	4	2	7
TOTAL	**74**	**49**	**53**	**9**	**52**
% des opérations	**31,2**	**20,7**	**22,4**	**3,8**	**21,9**
% de la population	100	40,9	16,2	10,6	32,3

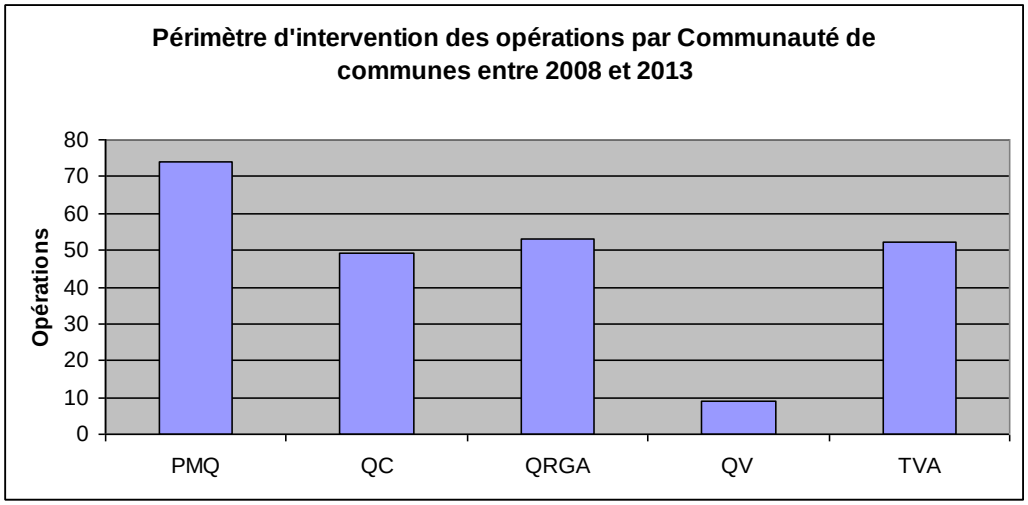

Il ressort tout d'abord de ce tableau et de ce diagramme que la répartition géographique des opérations du point de vue du périmètre d'intervention est ambiguë. Il apparaît qu'en dehors d'une certaine prépondérance des opérations menées à l'échelle du Pays (74 opérations[3]), la répartition est relativement égale entre les communautés Quercy Caussadais, Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron et Terrasses et Vallée de l'Aveyron (autour de 50 opérations chacune). Dans le même temps la Communauté de communes Quercy Vert affiche un déficit net en la matière avec seulement 9 opérations.

Cela peut s'expliquer par le fait que Quercy Vert dispose de la plus faible population (5183 habitants en 01/2014) parmi les 4 communautés et, de ce fait, peut disposer d'un nombre moins important de porteurs de projet potentiels. Cela doit par ailleurs être relativisé par le **nombre important des opérations menées à l'échelle du Pays Midi-Quercy**. En effet ces dernières impactent, dans un souci de cohérence territoriale, le territoire de Quercy Vert au même titre que les trois autres Communautés de communes.

Justement, si le PMQ s'illustre comme le premier périmètre d'intervention, c'est aussi et surtout à travers la réalisation de documents stratégiques venant fixer un cadre au développement du territoire (PCET, Schéma culturel, OPAH, Schéma touristique, Schéma de circuits courts, étude sur l'émergence d'un SCOT Midi-Quercy, Inventaire du patrimoine, Natura 2000…).

[3] Il est à noter que sur les 74 opérations rayonnant à l'échelle du Pays, 21 ont été portées par des maîtres d'ouvrage autres que le PMQ. Ceci atteste donc de la pertinence du périmètre choisi pour le PMQ et de l'appropriation progressive de celui-ci par les différents acteurs du territoire.

QUID de la répartition par montant d'opérations ?

En complément de la répartition des opérations par périmètre, l'étude des montants d'opérations par périmètre apporte un autre angle d'analyse et permet de conforter ou de relativiser les tendances évoquées précédemment :

	PMQ	QC	QRGA	QV	TVA
Montant	7285161	18819421	9270143	2125005	16276205
%	13,5	35	17,2	4	30,3
% de la population	100	40,9	16,2	10,6	32,2

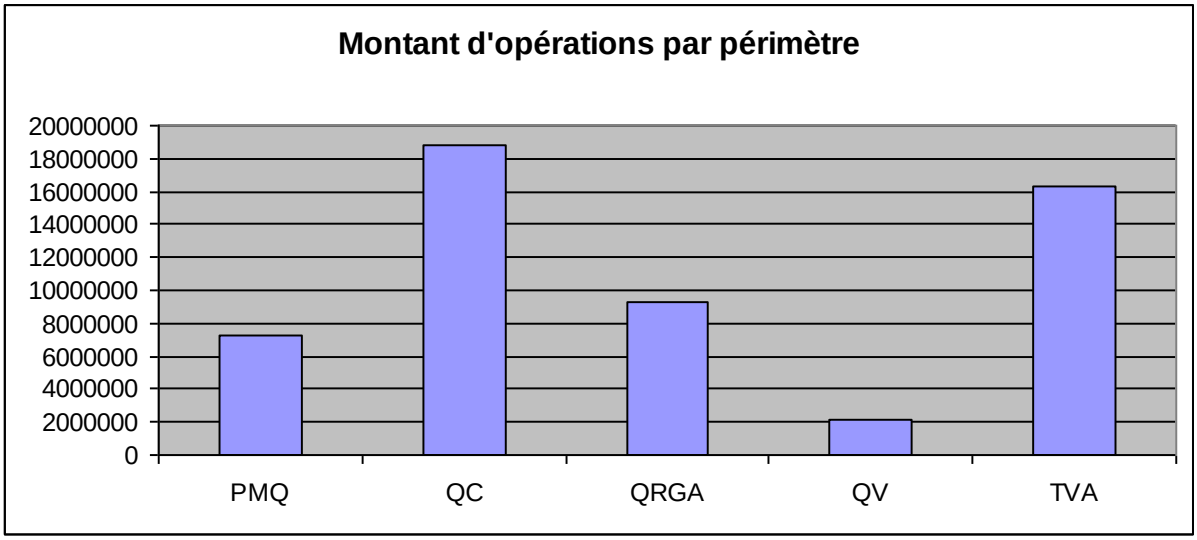

Ce nouveau diagramme, s'il rejoint le précédent en ce qui concerne Quercy Vert (dont la part des fonds mis en œuvre est cohérente avec celle des opérations), s'écarte néanmoins de la répartition par opérations pour les quatre autres périmètres d'intervention.

En effet on remarque que le périmètre du PMQ n'a concentré **« que » 13 % des fonds déployés alors qu'il concerne près de 31 % des opérations**. Dès lors on peut en déduire que les opérations rayonnant sur l'ensemble du territoire du Pays ont eu un coût moyen plus faible que les autres (autour de 98 500 € HT).

A l'inverse, les opérations menées sur le territoire des CC Quercy Caussadais et Terrasses et Vallée de l'Aveyron concentrent respectivement 35 % et 30 % des fonds, distançant fortement la CC QRGA. Par conséquent si la répartition des opérations par CC affiche une certaine homogénéité entre ces trois CC, la répartition par fonds illustre quant à elle une hétérogénéité plus importante. Ainsi le coût moyen des opérations par périmètre est sensiblement différent entre QRGA qui a concentré de nombreux projets à des coûts relativement faibles (coût moyen d'environ 174 900 € HT), et QC et TVA dont le coût moyen par opération est respectivement de 384 000 € HT et 313 000 € HT. Cette différence s'explique notamment par le fait que QC et TVA ont vu plus de projets d'infrastructures plus coûteux (création ou

réhabilitation d'équipements de services à la population, aménagement de bourgs…) se développer sur leur territoire que sur celui de QRGA.

Par ailleurs il convient de préciser que le montant de fonds déployé sur le périmètre de Quercy Caussadais (le plus important des cinq périmètres) inclut le projet de centre aquatique intercommunal pour 7 950 000 € HT, ce qui représente le projet le plus coûteux de la Convention 2008-2013. Il est donc possible de relativiser le montant total déployé sur le territoire de QC entre 2008 et 2013.

Pour résumer la Convention territoriale 2008-2013, avec une moyenne de 23 opérations par programmation, est inférieure au bilan de la précédente Convention (2004-2007) qui affichait une moyenne de 40 opérations par programmation. Cependant cette première Convention s'étant déroulée sur 6 programmations, il apparaît logique que la moyenne d'opération par programmation soit plus élevée.
De plus, en dépit de l'écart constaté en termes de nombres d'opérations on remarque un coût moyen par opération relativement stable entre les deux Conventions (autour de 227 000 € HT pour 2008-2013 contre environ 236 000 € HT pour 2004-2007).

Enfin si la répartition des opérations menées apparaît relativement égale entre les différents axes du Contrat de Pays, voire des programmations, elle l'est nettement moins du point de vue des mesures opérationnelles et du périmètre d'intervention.

Bilan synthétique de la Convention territoriale 2008-2013 (par programmation et par mesure) :

N° de programmation		Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4	Mesure 5	Mesure 6	Mesure 7	Mesure 8	Mesure 9	TOTAL
1	Nbr d'opérations	3	5	7	2	1	6	1			**25**
	Coût total	474 798 €	1 036 082 €	231 255 €	1 927 086 €	1 396 925 €	672 512 €	27 650	0 €	0 €	**5 766 308 €**
2	Nbr d'opérations	4	3	8	2		2	1			**20**
	Coût total	413 960 €	586 617 €	519 355 €	569 655 €	0 €	500 862 €	20 738 €	0 €	0 €	**2 611 187 €**
3	Nbr d'opérations	2	4	3	2	2	7		1		**21**
	Coût total	56 953 €	244 832 €	1 318 843 €	468 507 €	2 626 077 €	1 107 307 €	0 €	239 136 €	0 €	**6 061 655 €**
4	Nbr d'opérations	5	6	7	3	2	6				**29**
	Coût total	394 200 €	1 321 555 €	1 160 859 €	368 455 €	2 455 188 €	841 201 €	0 €	0 €	0 €	**6 541 458 €**
5	Nbr d'opérations		4	4	1	3	7	1	7		**27**
	Coût total	0 €	500 833 €	393 424 €	488 900 €	1 304 066 €	1 352 224 €	30 000 €	281 327 €	0 €	**4 350 774 €**
6	Nbr d'opérations	5	5	4	1	1	1		4		**21**
	Coût total	458 479 €	575 308 €	691 122 €	145 487 €	379 348 €	59 800 €	0 €	311 581 €	0 €	**2 621 125 €**
7	Nbr d'opérations	1	5	3		3	5	1	4		**22**
	Coût total	14 330 €	486 196 €	646 735 €	0 €	1 340 952 €	1 623 573 €	91 123 €	522 024 €	0 €	**4 724 933 €**
8	Nbr d'opérations	5	7	5	1		1	1	1		**21**
	Coût total	487 153 €	321 677 €	138 401 €	164 479 €	0 €	1 467 201 €	14 631 €	215 881 €	0 €	**2 809 423 €**
9	Nbr d'opérations	3	6	9		1	4	2	1		**26**
	Coût total	393 000 €	683 346 €	1 534 788 €	0 €	2 141 870 €	724 862 €	81 980 €	138 000 €	0 €	**5 697 846 €**
10	Nbr d'opérations		7	4	6	4	4				**25**
	Coût total	0 €	854 905 €	689 215 €	1 507 406 €	8 538 506 €	1 001 194 €	0 €	0 €	0 €	**12 591 226 €**
TOTAL	**Nb d'opérations**	**28**	**52**	**54**	**18**	**17**	**43**	**7**	**18**	**0**	**237**
	Coût total	**2 692 873 €**	**6 611 351 €**	**7 323 997 €**	**5 639 975 €**	**20 182 932 €**	**9 350 736 €**	**266 122 €**	**1 707 949 €**	**0 €**	**53 775 935 €**

C/ Analyse en termes de maître d'ouvrage :

1) Présentation des différents maîtres d'ouvrage :

Les différentes programmations menées durant la période 2008-2013 ont fait intervenir une grande variété de maîtres d'ouvrage, classés en 6 grandes catégories.

Maîtrise d'ouvrage	Nbre d'opérations menées	%
Association	28	11,8
Entreprise	8	3,4
Commune	114	48,1
Communauté de Communes	25 *	10,6
SMPMQ	60	25,3
Autres (CCI et CRPF)	2	0,8

* Nombre assez faible qui doit être relativisé au regard des projets intégrés au Schéma culturel du PMQ (voir plus bas).

Les communes se distinguent comme étant le principal maître d'ouvrage sur le territoire avec près de la moitié des opérations conduites. Ce point témoigne donc de la **cohérence et de la convergence des enjeux mis en avant par la Convention avec ceux des communes**. Celles-ci se positionnent dès lors comme relais incontournable des politiques accompagnées par la Convention territoriale du PMQ. Justement le SM PMQ s'illustre lui aussi comme un important maître d'ouvrage avec un quart des opérations menées.

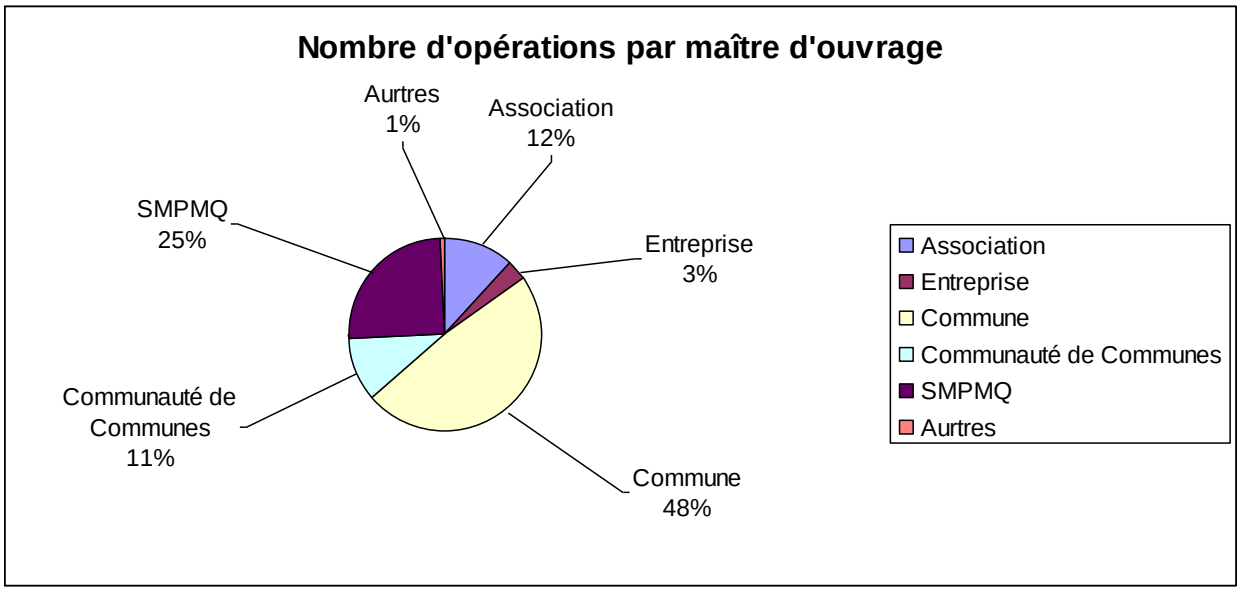

Au-delà d'une prédominance des opérations portées par des communes et le SMPMQ (**près des ¾ des opérations cumulées**), cette diversité de maîtres d'ouvrage illustre la volonté du Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour porter la politique de développement local. Bien qu'une large majorité d'opérations soit le fait d'organismes publics, près de 15 % des opérations ont été conduites par des maîtres d'ouvrage privés (entreprises et associations). Si ce taux peut sembler modeste a priori, il traduit néanmoins une certaine prise en main du territoire par ses différents acteurs.

Il convient par ailleurs d'ajouter que la mise en place d'un Schéma culturel de territoire (Sous-mesure 2.2 « Développement de l'offre culturelle ») nécessite quelques précisions. Ce document, comptabilisé comme une seule opération dans les tableaux de programmation, se décline en réalité en de multiples projets. Ainsi on constate sur l'exercice 2008-2013 un total de **65 projets culturels intégrés dans le Schéma** cité. Au sein de ce total, les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projets se regroupent en deux catégories distinctes. On trouve notamment 28 projets portés par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), catégorie dans laquelle nous classons des Communautés de communes, le PMQ voire des communes, et 37 projets portés par des acteurs associatifs.

Cela donne la représentation graphique suivante :

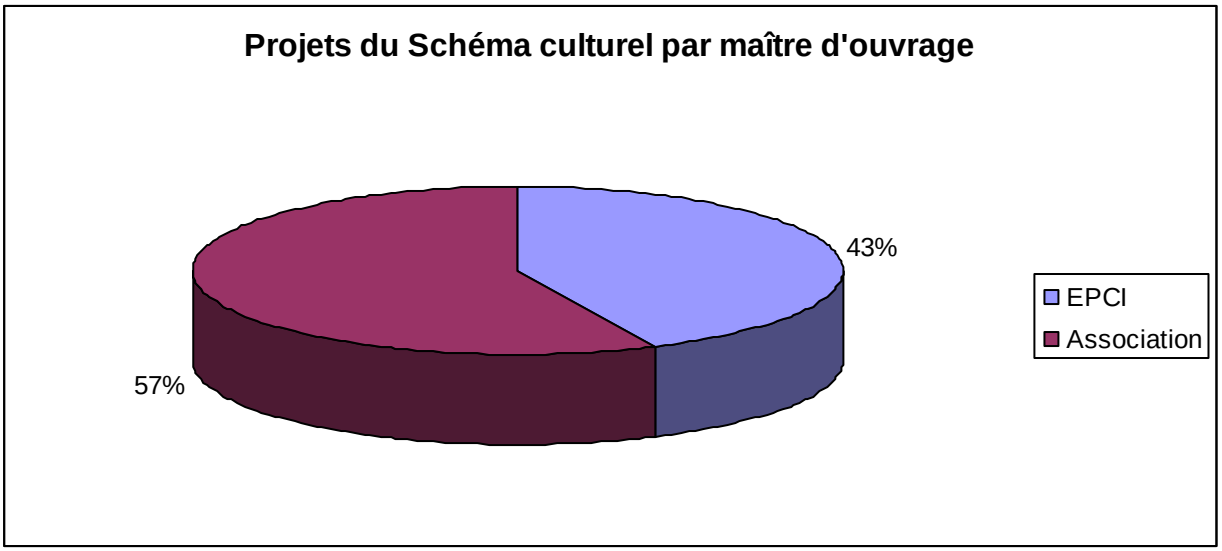

2) Quel plan de financement pour quel maître d'ouvrage ?

Une fois les différentes catégories de maîtres d'ouvrage présentés, il semble judicieux d'analyser la nature des fonds mobilisés par chacun de ces types de porteurs. De cette manière nous serons en mesure de connaître la capacité de tel ou tel type de maître d'ouvrage à mobiliser des fonds variés pour financer son projet.

Pour ce faire nous avons procédé par échantillon égal de chaque catégorie de maître d'ouvrage. Ne disposant que de 8 opérations portées par des entreprises, nous traiterons donc chaque catégorie par échantillon de 8 opérations dans un souci de cohérence. De plus ces échantillons ont dans la mesure du possible été étalés sur la période de programmation (2008-2013).
Par ailleurs la catégorie « autres » qui ne regroupe que 2 opérations sur la période 2008-2013 ne sera pas traitée. Il s'agit pour rappel d'opérations dont l'une est portée par une CCI et l'autre par le CRPF. Les résultats suivants n'ont donc pas vocation à être pris comme vérité absolue du fait de la méthode utilisée, mais plutôt comme **une indication, une photographie des différents plans de financement par maître d'ouvrage**.

Plan de financement moyen par maître d'ouvrage (en %) :

Maître d'ouvrage	Europe	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
Association	27,4	8,1	14,3	11,9	3,3	35
Entreprise	14,4	5	5,6	2,9	4,5	67,6
Commune	3,7	8,8	11,1	17,2	0	59,2
Communauté de communes	14,1	20	12,2	11,4	11,6	30,7
SMPMQ	22,6	19,2	16,8	10	2,6	28,8

On remarque en premier lieu la difficulté des entreprises à mobiliser des fonds autres qu'européens dans leur plan de financement. Avec un taux d'autofinancement à plus de 67 %, les entreprises arrivent même en tête des maîtres d'ouvrage en la matière. On peut donc imaginer que **l'effet levier est ici plus modéré,** mais tout de même significatif dans la réalisation de ces projets.
Il apparaît ensuite que les opérations portées par des associations jouissent d'un effet levier important, notamment de la part des fonds européens (près du tiers du financement). Ainsi la plupart d'entre elles n'auraient sans doute pas vu le jour sans d'importantes sources de cofinancement.

Surtout on constate la **part conséquente d'autofinancement des opérations portées par des communes (près de 60 %)**. Ce point est à examiner à l'aune des 114 opérations menées par ce type de maître d'ouvrage (soit près de 48 % du total), et est à mettre en perspective vis-à-vis des Communautés de communes et PMQ. Cette difficulté à mobiliser des aides régionales et

européennes s'avère cependant cohérente vis-à-vis des critères d'intervention du **Conseil Régional et de l'Europe**, **qui privilégient les projets portés à l'échelle intercommunale**.
Les communautés de communes et le PMQ présentent quant à eux des plans de financement nettement plus équilibrés, avec un autofinancement autour de 30 %. Ainsi les opérations portées à une échelle supra-communale semblent être de nature à alléger le poids de l'autofinancement. Cela passe par une ingénierie capable de proposer des projets s'inscrivant dans les politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, et donc en mesure de faire intervenir des aides de ces derniers. En définitive, si à plusieurs égards l'échelle communale apparaît appropriée pour mener des opérations, on peut néanmoins s'interroger sur la pertinence pour les communes de mener autant d'opérations par elle-même au vu du poids financier et de l'endettement éventuel que cela engendre.

D/ Analyse des sources de financement de la Convention territoriale 2008-2013 :

La Convention territoriale s'illustre tout d'abord par un investissement important, nécessaire à la concrétisation des différentes initiatives en matière de développement local. Ainsi plusieurs sources de financement sont venues alimenter cette stratégie de territoire. Parmi celles-ci on retrouve des fonds européens, des fonds de l'Etat, de la Région et du Département, des sources annexes souvent mineures (CAF, Ademe, etc), et enfin de l'autofinancement. Afin d'obtenir un aperçu complet des sources de financement du Contrat de Pays, nous nous intéresserons d'abord au plan de financement par programmation, pour ensuite observer l'évolution par mesure opérationnelle et enfin terminer par la nature des financements européens obtenus.

1) Analyse du plan de financement par programmation (en %) :

Programmation	Montant (euros HT)	Europe	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
2009-1	5 766 308	7,3	14,8	19,6	21	2,7	34,6
2009-2	2 611 187	10,2	10,7	14,7	12,9	1,3	50,2
2009-3	6 061 655	4,6	14,7	16,7	13,1	0,5	50,4
2010-1	6 541 458	5,9	9,5	13,8	22,5	5	43,3
2010-2	4 350 774	4	18	11	16	3	48
2011-1	2 621 125	13	13,6	18,1	18	3,3	34
2011-2	4 724 933	11	16,9	6	9,5	0,6	56
2012-1	2 809 423	12,2	3,7	7,7	5	2,4	69
2012-2	5 697 846	13,1	19,2	8,9	12,7	7,4	38,7
2013	12 591 226	1,4	8,3	1,2	3,6	12,7	72,8 *
TOTAL	**53 775 935**	**8,3**	**12,9**	**11,8**	**13,4**	**3,9**	**49,7**

* Taux à actualiser car certains plans de financement (dont celui du centre aquatique intercommunal) ne sont pas encore acquis.

D'un point de vue global, le plan de financement par programmation de la Convention territoriale 2008-2013 apparaît marqué par **une part moyenne de l'autofinancement de près de la moitié du total**. Les autres sources de financement (européens et nationaux) se répartissent ensuite assez équitablement.

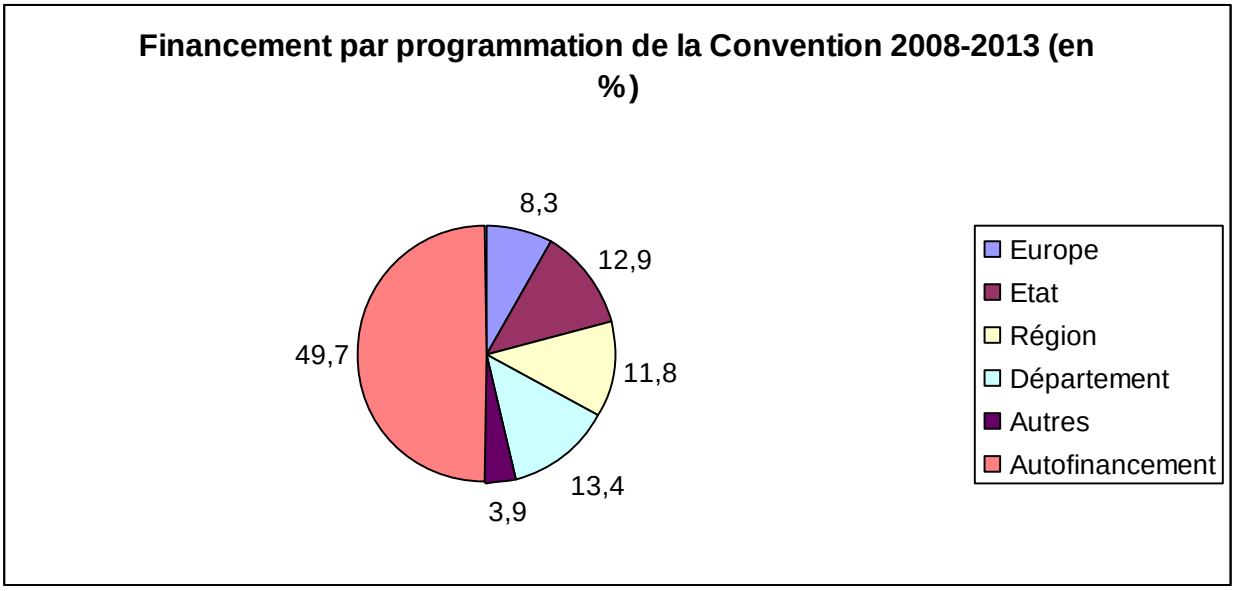

De manière plus précise, certaines programmations apparaissent plus diversifiées que d'autres en termes de financement. En effet, les programmations 1, 6 et 8 présentent un taux d'autofinancement situé entre 35 et 40 %, accompagné de participations plus importantes de l'Etat, de la Région et du Département. A l'inverse, les exercices 2012-1 et 2013 se distinguent par un taux d'autofinancement très important avec près de 70 % du total de la programmation (à relativiser : voir astérisque au tableau de financement pour 2013).
En ce qui concerne 2012-1, la part d'autofinancement est principalement induite par la 2e tranche du projet d'aménagement de l'espace des Mûriers à Caussade, pour 1 437 201 € de fonds propres (Mesure 6, sous-mesure 6.2 « Urbanisme stratégique et renforcement de l'armature urbaine »).

D'autre part **le plan de financement de la Convention territoriale 2008-2013 apparaît bien plus diversifié que ne l'était celui de la Convention 2004-2007**. En atteste le tableau suivant présentant le plan de financement global des deux Conventions :

Convention territoriale	Europe	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
2004-2007	3,9	10,4	9,9	12	1,3	62,5
2008-2013	8,3	12,9	11,8	13,4	3,9	49,7

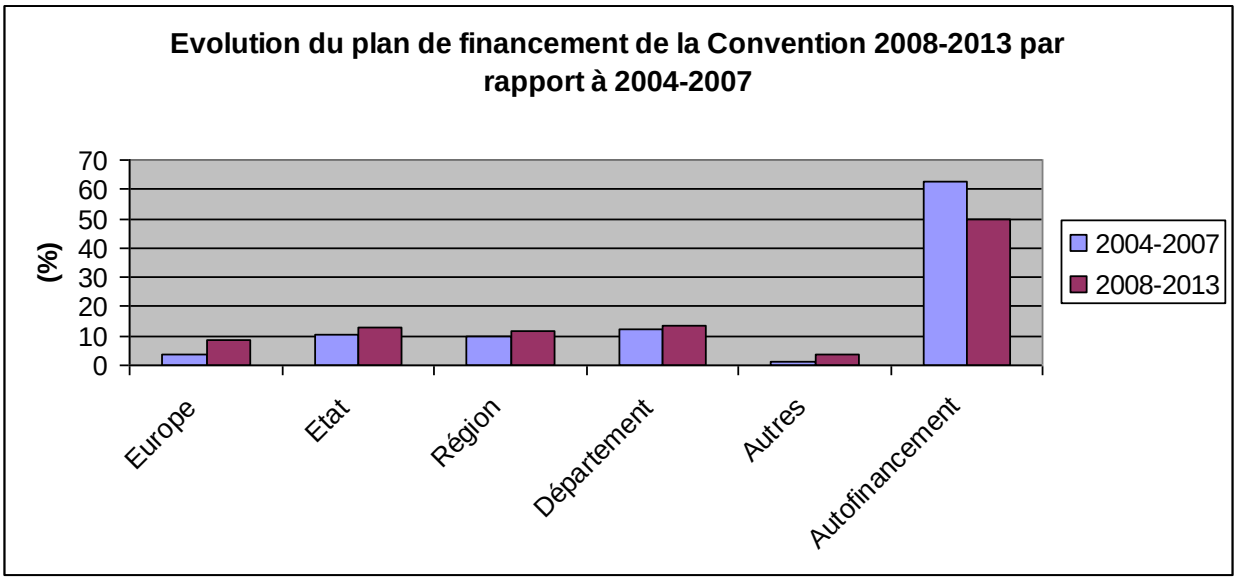

La recherche de cofinancements a semble-t-il été plus fructueuse entre 2008 et 2013. En effet sur un montant total déployé relativement proche de celui observé pour 2004-2007, la part d'autofinancement a diminué de près de 13 points au profit des cinq autres sources de financement. Parmi les éléments marquants on note par exemple une **multiplication par 2 de l'aide européenne** (tous fonds confondus), et **une hausse de près de 30 % de l'aide de l'Etat**.

L'expérience aidant, il semble toutefois logique que l'ingénierie du Pays en matière de cofinancement ait été renforcée, et que la deuxième Convention territoriale ait été mieux identifiée par les différents partenaires et co-financeurs. De plus on peut parler d'une maturation du projet de territoire qui, sous l'égide du PMQ, conduit les divers maîtres d'ouvrage à présenter des projets s'inscrivant mieux dans les politiques publiques dites « territoriales » et qui de fait, ont plus de chances d'obtenir des aides.

2) Analyse du Plan de financement par mesure opérationnelle (en %) :

Mesure opérationnelle	Montant	Europe	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
1	2 692 873	24,6	9,7	16,2	14,3	0,3	34,9
2	6 611 351	7,9	16,4	13,6	16,9	6,4	38,8
3	7 323 997	18,2	8	11,9	10,7	0,6	50,6
4	5 639 975	14,7	14,3	8,7	10,3	4,1	47,9
5	20 182 932	5,1	18,9	10,8	14,2	8,9	42,1
6	9 350 736	3,5	13,9	9,9	12,6	0	60,1
7	266 122	37,3	30,5	0	1	0	31,2
8	1 707 949	3,5	21,2	18,3	17,5	0,8	38,7
9							

D'un point de vue général, étudier les sources de financement par mesure opérationnelle revient à s'intéresser aux moyens mis en œuvre pour concrétiser les thématiques majeures de la Convention. A première vue on constate qu'en dehors de la mesure 7, toutes les mesures disposent de financements très diversifiés (Plan de financement de chaque mesure opérationnelle présenté en annexe p. 32).

Du côté des fonds déployés par l'Europe, il convient tout d'abord de préciser qu'il s'agit de fonds versés au titre de programmes européens dont Leader majoritairement, et de façon marginale le Feder et le Feader (hors Leader). Pour rappel, le PMQ est engagé dans le programme Leader 2007-2013 avec la thématique « *L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ* ». Ainsi la Convention et le programme Leader sont reliés et les projets inscrits dans le programme Leader du PMQ le sont également dans la Convention territoriale. Ce dernier point tend à expliquer le nombre relativement important d'opérations cofinancées par l'Europe et notamment le programme Leader, élément qui sera traité dans le paragraphe suivant.

Ensuite le niveau d'aide européenne s'avère assez fluctuant en fonction des mesures. Ce dernier passe en effet de 3,5 % pour les mesures 6 et 8 à près de 37 % pour la mesure 7.

En ce qui concerne l'aide apportée par l'Etat, la Région et le Département, ces derniers sont relativement stables avec des participations situées entre 8 % et 21 % selon les mesures, malgré un « pic » à plus de 30 % de la part de l'Etat en faveur de la mesure 7. La mesure 7 justement, ne dispose principalement que de deux sources de financement en plus d'un autofinancement à hauteur de 31 %.

La valeur ajoutée Leader IV :

Comme évoqué précédemment, le programme européen Leader et la Convention territoriale ont été menés conjointement. Ainsi sur les 237 opérations menées sur la période 2008-2013, **111 ont été cofinancées par l'Europe** (Leader, FEADER, FEDER). Comme le montre le tableau récapitulatif suivant, l'intégralité des mesures et des programmations ont vu une ou plusieurs de leurs opérations être cofinancées par des fonds européens.

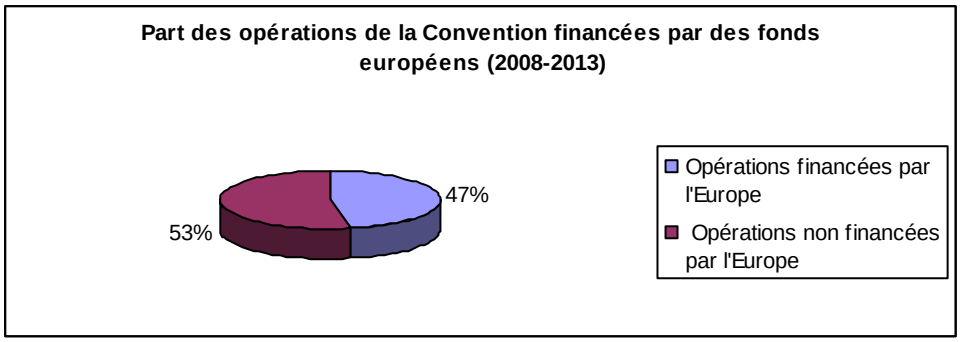

Opérations de la Convention territoriale cofinancées par des fonds européens, par mesure et par programmation :

Mesure opérationnelle	2009-1	2009-2	2009-3	2010-1	2010-2	2011-1	2011-2	2012-1	2012-2	2013-1	TOTAL
1	2	3	2	2		3	1	4	3		**20**
2	2	2	1	3	1	2	3	7	3	4	**28**
3	2	4	3	4	2	4	3	5	9	4	**40**
4	2	0	0	1	1	1		1		1	**7**
5	0		0	1	1	0	2		1	1	**6**
6	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	**2**
7	1	1			1		0	1	2		**6**
8			1		0	0	0	1	0		**2**
9											
TOTAL	**10**	**10**	**7**	**11**	**6**	**11**	**9**	**19**	**18**	**10**	**111**

A première vue on remarque que 88 opérations sur les 111 concernées sont inscrites sur les trois premières mesures. Cela peut s'expliquer par le fait que ces dernières traduisent fortement les grands objectifs du programme Leader IV, à savoir : un développement intégré et durable du territoire, ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'innovation.

En revanche, du point de vue des programmations, la répartition des opérations cofinancées par l'Europe est assez équilibrée hormis une légère accélération en 2012.
Enfin en termes de répartition par programme européen, on relève 83 opérations financées par Leader, 19 opérations financées par le FEADER (hors Leader) et enfin 9 opérations financées avec le concours du FEDER.

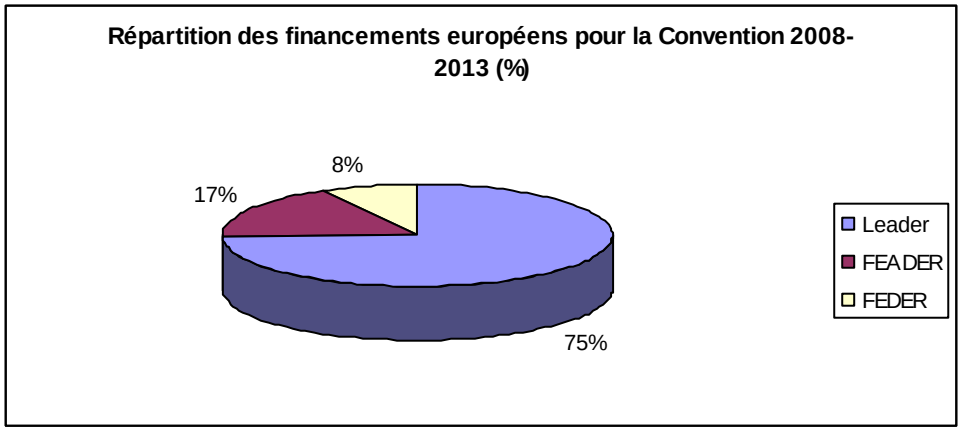

Remarque :

Pour être plus complet sur la mobilisation des fonds européens par le PMQ, il convient de signaler que le SM PMQ porte depuis 2007 un Plan Local Insertion Emploi (PLIE) permettant de mobiliser en moyenne plus de 200 000€ de FSE par an.
Le PLIE n'est pas inscrit dans la Convention territoriale du PMQ, car il ne mobilise pas de crédits des politiques dites « territoriales ».

Toutefois les objectifs du PLIE s'inscrivent pleinement dans ceux de l'Axe 1 (Un territoire équitable), et ceux de la mesure 2 de la Convention territoriale.

Conclusion intermédiaire

Le bilan quantitatif de la Convention territoriale 2008-2013 du PMQ nous offre plusieurs enseignements :

Un volume financier en légère baisse depuis la dernière Convention (2004-2007), et qui s'explique entre autres par la crise économique de 2008. Bien que cohérente du point de vue des dépenses réelles et prévues, la répartition des crédits apparaît néanmoins hétérogène que ce soit du point de vue des mesures opérationnelles ou des différents périmètres d'intervention.

En termes d'opérations, la Convention s'illustre par une régularité de l'investissement qui découle notamment du mode de gouvernance adopté (deux CTCP par an). En revanche si la répartition des opérations semble équitable entre les trois axes majeurs, elle l'est beaucoup moins entre les différentes mesures.

A l'échelle globale la maîtrise d'ouvrage a principalement été exercée par des organismes publics (Communes et PMQ). La faible part de maîtres d'ouvrage privés peut s'expliquer de plusieurs façons :

Il est tout d'abord difficile pour ces derniers d'investir et d'obtenir des prêts dans un contexte de crise économique. Il est ensuite ardu de les mobiliser face à la complexité des procédures administratives. Plus encore cette faible part peut s'expliquer par le fait qu'il est difficile pour un maître d'ouvrage privé de s'investir et de monter des dossiers de demande d'aides dont l'issue est incertaine.

Enfin cette convention territoriale 2008-2013 présente un plan de financement général assez diversifié. La part globale d'autofinancement est effectivement en net recul par rapport à la précédente Convention (49,7 % contre 62,5 %). Cette réduction de l'autofinancement s'explique par une hausse générale de la participation des différentes sources de financement, et à plus forte raison une multiplication par 2 de l'aide européenne (tous fonds confondus), et une hausse de 30 % de l'aide de l'Etat. **L'expérience du PMQ en matière de recherche de financements et la capacité croissante des maîtres d'ouvrage à s'inscrire dans les politiques publiques territoriales, n'y sont bien sûr pas étrangères.**

Au sein de la partie suivante, nous nous intéresserons à l'évaluation qualitative de cette Convention territoriale 2008-2013. Ce qu'il faut en retenir... Quelles en sont les sources

de satisfaction, voire de déception au regard des objectifs annoncés? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Partie 2 : Bilan qualitatif de la Convention territoriale 2008-2013

Introduction :

La réalisation du bilan quantitatif nous a fourni de nombreux enseignements sur les réalisations de la Convention territoriale 2008-2013. Combien de fonds déployés… Combien de fonds par programmation, par mesure, quel plan de financement global et par porteur de projet… Combien d'opérations réalisées … Combien d'opérations par programmations, par mesure, par porteur de projet…autant de questions auxquelles l'analyse quantitative a tenté de répondre.

Cependant et comme son nom l'indique, cette première approche de la Convention n'avait pas pour objet d'étudier la dimension qualitative des programmations menées. Au-delà des données chiffrées, c'est justement la capacité de cette démarche à remplir ses objectifs et notamment la perception de cette capacité par les différents acteurs, qui est intéressante.

Aussi nous attacherons-nous dans cette deuxième partie à explorer la Convention territoriale sous un angle qualitatif. Cette nouvelle approche nécessite de se poser plusieurs questions :

➔ Dans quelle mesure la Convention territoriale a-t-elle été un succès ?

➔ Quels en sont les enseignements à tirer ?

<u>En ce sens nous examinerons qualitativement le Contrat de Pays à travers quatre sous parties :</u>

- Dans un premier temps une analyse qualitative de la Convention sera réalisée à l'aune des trois axes majeurs de celle-ci, axes étant eux-mêmes déclinés en mesures opérationnelles.
- Ensuite nous réaliserons une analyse par thématique de la Convention pour disposer d'une vision transversale
- Puis nous examinerons l'action de l'Union européenne et son impact sur le PMQ.
- Enfin un focus sera réalisé sur le mode de gouvernance adopté pour porter la Convention territoire.

I/ Bilan qualitatif par axe :

A. Bilan de l'Axe 1 : Un territoire équitable

L'objectif de développer un territoire équitable sur le Midi-Quercy a été défini au sein de la Convention comme la « mobilisation de la compétence et de l'intelligence collective du plus grand nombre d'acteurs et d'habitants du territoire afin de faire face collectivement aux défis d'un environnement économique, social et écologique qui bouge de plus en plus vite ».
Cet objectif ciblait à l'origine plusieurs enjeux dont :

- Le développement des ressources humaines par la formation, la sensibilisation aux enjeux du développement durable, la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPEC),
- Le développement culturel et social comme facteur de développement, de cohésion et de solidarité territoriale,
- L'encouragement à la coopération entre acteurs, à la mutualisation des ressources et des initiatives, ainsi qu'à la complémentarité et à la transversalité des actions,
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la démocratie participative.

Pour parvenir concrètement à la réalisation d'un « territoire équitable », ce premier axe a été scindé en deux mesures opérationnelles regroupant et encadrant les multiples opérations qui s'y sont rattachées :

- ❖ Mesure 1 : Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance
- ❖ Mesure 2 : Développer l'offre culturelle la solidarité et la cohésion sociale

Mesure 1 « Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance »

Le double objectif de développer les ressources humaines et la gouvernance en Midi-Quercy est un enjeu essentiel voire même un préalable à la volonté de rendre le territoire plus équitable.

Ainsi pour mettre en œuvre cette première mesure opérationnelle, 4 sous-mesures plus précises ont été définies pour permettre aux différents porteurs de projets de s'inscrire plus facilement dans l'action de la Convention :

- Sensibilisation au développement durable (1.1)
- Insertion, emploi, valorisation des compétences (1.2)
- Démocratie participative (1.3)
- Ingénierie Pays (1.4)

Indicateurs de résultat et synthèse de la mesure 1 :

Plusieurs indicateurs de résultat avaient été proposés, dès la signature de la Convention, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le territoire (nombre de GPEC territoriales engagées ; nombre de modules de sensibilisation au développement durable ; nombre de réunion du CDD). Ainsi on recense par exemple :

6 Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

5 modules de sensibilisation au développement durable

21 réunions plénières du Conseil de Développement entre 2009 et 2013 (données manquantes pour 2008)

On constate qu'à l'exception de la sous-mesure 1.3 (« Démocratie participative ») toutes les sous-mesures ont été concrétisées par plusieurs projets.

Un effort a effectivement été fait sur le territoire pour développer les ressources humaines et la gouvernance à travers des actions d'information, de formation et de coopération, ainsi qu'un investissement dans l'ingénierie du Pays.

On s'interroge néanmoins sur les raisons pour lesquelles le Conseil de Développement du PMQ n'a pas suscité d'opération particulière (sous-mesure 1.3). Il s'avère en réalité que le Conseil de développement a bénéficié d'un soutien en matière d'animation qui a dans la pratique été inscrit en sous-mesure 1.4. Par ailleurs un entretien avec Gérard Thiercelin, coordonnateur du CDD, nous a permis de constater qu'une vingtaine de réunions plénières du CDD s'étaient déroulées durant la Convention territoriale, à raison de 3 à 5 réunions par an.

Ainsi on comprend que la Convention 2008-2013 a réussi à encourager un renforcement au niveau de la gestion des ressources humaines et de la gouvernance sur le territoire, que ce soit à travers des modules de formation ou des réunions régulières du CDD.

Néanmoins, d'après M. Thiercelin, le CDD devrait bénéficier d'une proximité et d'une communication plus importante de la part des élus et des instances politiques en général. En effet, au-delà de ses propres réunions, cette instance représentative de la société civile n'a selon lui peut-être pas suffisamment été associée à l'élaboration des différentes stratégies. Il en impute notamment la responsabilité à la difficulté d'assurer le leadership du CDD depuis qu'il occupe ce poste (2009-2010). En effet le CDD a connu une période de restructuration importante fin 2008, au cours de laquelle son investissement s'est recentré sur quelques thématiques (emploi, eau) afin de s'adapter à l'évolution de sa capacité de mobilisation.

Mesure 2 « Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale »

Pour mettre en œuvre cette deuxième mesure opérationnelle, 4 sous-mesures plus précises ont également été définies favoriser l'émergence de projets :

- Connaissance et valorisation du patrimoine culturel (2.1)
- Développement de l'offre culturelle (2.2)
- Renforcer l'offre de services au public (2.3)
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle (2.4)

Indicateurs de résultat et synthèse de la mesure 2 :

Plusieurs indicateurs de résultat avaient été proposés, dès la signature de la Convention, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le territoire (nombre de projets collectifs dans le champ de l'économie sociale et solidaire ; nombre de communes couvertes par l'inventaire du patrimoine bâti ; etc…). Ainsi on recense par exemple :

6 Projets collectifs dans le champ de l'économie sociale et solidaire

21 Communes couvertes par l'inventaire du patrimoine bâti en 2013

8 Projets de valorisation du patrimoine

11 Projets favorisant l'intégration de nouveaux arrivants (notamment services publics et culturels)

On remarque que l'ensemble des sous-mesures de la mesure 2 a été exploité avec plusieurs opérations chacune. Le découpage de la mesure en 4 sections s'est donc avéré

pertinent. Grâce à l'inventaire du patrimoine mené depuis 2008, la connaissance et la valorisation du patrimoine se sont considérablement développées. Sur la période de la Convention, ce sont 11 communes qui ont été étudiées et recensées, s'ajoutant aux 10 communes déjà couvertes en 2008. Certes le chantier reste conséquent (28 communes restantes) mais il progresse de manière satisfaisante. Sur le plan culturel, la mise en place d'un schéma culturel (2008-2013) a permis d'établir un véritable projet culturel de territoire, et la réalisation de près de 65 actions culturelles. Ceux-ci revêtent plusieurs dimensions. En effet ils participent au rayonnement culturel du Pays et ce, tout en assurant également une certaine mixité, une cohésion sociale et une attractivité du territoire. Toujours en ce sens, un accent a de plus été mis sur le renforcement des services offerts au public. Cela s'est traduit par exemple par des restructurations de pôles de services publics (cf Puylagarde) et par la mise en place d'outils multimédia de communication (WebTV).

SYNTHESE DE L'AXE 1

En conclusion on peut dire que le territoire apparaît plus « équitable » aujourd'hui par rapport à 2008. En effet de nombreuses initiatives ont été menées sur le territoire pour développer les ressources humaines (GPEC) et la gouvernance, tout en misant sur un renforcement de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire par un développement culturel ambitieux (par exemple le Schéma culturel et ses 65 projets).
Ainsi le PMQ semble être parvenu à mobiliser l'ensemble de ses acteurs autour d'une dynamique collective, elle-même fondée sur les principes du développement durable.

A ce titre le projet de *Cycles d'informations sur l'environnement et le développement durable* (Programmation n°1, mesure 1) porté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE MQ) apparaît emblématique.
Emblématique car il répond à sa manière aux objectifs énoncés dans le premier axe de la convention. Il combine effectivement un développement des ressources humaines par la formation des acteurs économiques (artisans, BTP, prestataires touristiques), un encouragement à la coopération entre acteurs, et enfin un développement culturel et social à travers la mise en avant du patrimoine de Midi-Quercy (naturel et culturel).

En effet, ce projet illustre bien la volonté de mettre en mouvement les acteurs du PMQ face à l'enjeu du développement durable. Ses deux sous-projets (« Ecorencontres » et « Ecotourisme ») sont marqués par le souci de former les différents acteurs concernés à des problématiques d'avenir pour le territoire : le développement d'un tourisme durable en Midi-Quercy et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments. Ainsi le CPIE, en collaboration étroite avec le SM PMQ, a cherché à amorcer un changement des pratiques pour que le territoire et ses acteurs puissent s'adapter plus facilement à un contexte changeant. Concrètement cette collaboration s'est illustrée par la co-élaboration dudit projet de cycles d'informations, avec l'intervention du Schéma culturel de territoire et de l'Inventaire du patrimoine. Au-delà des formations dispensées, le CPIE a également incité les participants à passer à la pratique au cours des journées organisées.

<u>Pour le sous projet « Ecorencontres énergie et habitat » :</u>
La semaine d'Ecorencontres «Energie/Habitat Terre crue» a été organisée avec l'appui de nombreux acteurs locaux.

Cela a permis aux professionnels, aux élus, aux scolaires et aux habitants du territoire :

- d'être sensibilisé à la maîtrise de l'énergie et à l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat, notamment en terre crue,
- de mettre en valeur les actions réalisées par les professionnels et leur savoir faire,
- d'échanger autour d'expériences pilotes et innovantes et de visites de sites en PMQ

Pour le sous projet « Vers un écotourisme en Midi-Quercy » :

Ce programme de sensibilisation à l'écotourisme intitulé « De la connaissance du patrimoine naturel et culturel à l'écotourisme », s'est composé de huit séances sur :

- **L'écotourisme :** le concept, les applications concrètes, les impacts et les effets sur le développement de l'activité touristique et du territoire, les modes de mise en œuvre d'une prestation éco touristique,
- **Les Paysages et les activités humaines de Midi-Quercy :** les structures physiques du territoire PMQ, les entités paysagères du PMQ (Causses, plaines et gorges de l'Aveyron),
- **L'Histoire, le patrimoine et la culture occitane**.

Une rencontre réalisée le 30 mai 2014 avec Mme Nathalie GROSBORNE, Directrice du CPIE depuis 2006, nous offre par ailleurs un regard pertinent sur ce projet.
Selon elle, ce projet est globalement une réussite au vu de l'impact qu'il a produit sur le territoire. En effet la participation à ces cycles ainsi que les retours des différents participants sont globalement très bons. En se référant à l'évaluation du projet menée par le CPIE :

On recense près de 520 « participants » pour les « Ecorencontres » :

- **30 participants grand public aux balades découvertes,**
- **80 enfants en animations Ecoles et Centres de Loisir,**
- **60 professionnels en conférence,**
- **30 professionnels en circuits de visites,**
- **300 visiteurs grand public à la Foire (dont 60 en conférence grand public, 50 en inauguration, 35 en forums participatifs et 30 en visiteurs du château de Bioule),**
- **23 visites grand public exemplaires chez particuliers.**

On constate pour les journées sur « l'écotourisme » :

- **Une participation moyenne de 25 personnes par jour (sur les 8 journées)**
- **Une répartition par type d'acteurs touristiques assez variée :** 17 gîtes, 8 Offices de Tourisme + Beaulieu, 5 chambres d'hôtes, 5 collectivités, 2 ambassadeurs, 2 APPN (Guide naturaliste, randonnées équitation), 1 photographe journaliste, 1 association…
- **Une origine géographique des participants relativement équilibrée :** CC TVA : 7 ; CC Quercy Vert : 7 ; CC QRGA : 13 ; CC Quercy Caussadais : 9 ; Divers (Montauban, Penne, Corbarieu) : 5

Concernant les acteurs du territoire, ce projet de cycles de formations a permis au fil des rencontres de structurer de véritables réseaux, que Nathalie Grosborne qualifie de nombreux. Surtout elle fait remarquer qu'il s'en crée beaucoup qui ne passent plus forcément par le CPIE, ou alors seulement pour diffuser une information aux différents acteurs. En conséquence on peut penser que le territoire semble s'être « pris en main », notamment suite à l'initiative du CPIE. En revanche et comme le souligne Mme Grosborne, il est difficile de quantifier cette structuration des réseaux d'acteurs (pouvant ne pas passer par le CPIE), quand bien même elle reste perceptible.

Concernant le territoire, il est une nouvelle fois difficile de quantifier l'apport de ce type de projet. En revanche on constate selon elle plus facilement la prise de conscience des individus sur les richesses et le potentiel du territoire à la suite de ce projet. Ainsi cette initiative conjointe du CPIE et du SM PMQ a amorcé une évolution des pratiques des acteurs du territoire, au niveau des professionnels du bâtiment et du tourisme comme des particuliers, comme l'atteste la naissance début 2014 de l'association « *Atouterre* », collectif des professionnels de la construction en terre crue de Midi-Pyrénées, dont plusieurs membres sont issus du Midi-Quercy. Fédérée autour du souhait de promouvoir l'utilisation de la terre crue dans la construction, *Atouterre* regroupe une cinquantaine de professionnels : architectes, maçons, enduiseurs, fabricants, distributeurs, etc.
En définitive, cette initiative illustre aussi la capacité du SM à valoriser les ressources humaines locales en s'appuyant fortement sur un centre de ressources performant, en l'occurrence le CPIE MQ, pour accompagner un axe stratégique de son projet de territoire.

B. Bilan de l'Axe 2 : Un territoire viable

L'objectif de développer un territoire viable sur le Midi-Quercy a été défini au sein de la Convention comme la « capacité à produire des richesses, développer l'activité et créer de l'emploi de manière à répondre aux besoins des habitants présents et à venir ».
Cet objectif ciblait à l'origine plusieurs enjeux dont :

- La diversification de l'économie locale pour limiter la dépendance du territoire
- L'appui au développement durable des filières agricoles et touristiques,
- Le désenclavement numérique du territoire,
- Une plus grande vigilance sur la nature et l'impact des projets économiques.

Pour parvenir concrètement à la réalisation d'un « territoire viable », ce premier axe a été scindé en deux mesures opérationnelles regroupant et encadrant les multiples opérations qui s'y sont rattachées :

- ❖ Mesure 3 : Favoriser la diversification/consolidation des activités économiques durables
- ❖ Mesure 4 : Maîtrise de l'énergie et développement des ENR

Mesure 3 « Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables »

Pour mettre en œuvre cette troisième mesure opérationnelle, 4 sous-mesures plus précises ont été définies pour permettre aux différents porteurs de projets de s'inscrire plus facilement dans l'action de la Convention :

- o Développement durable des activités agricoles (3.1)
- o Soutien au développement des formes de tourisme durable (3.2)
- o Accueil d'entreprises innovantes et soutien aux entreprises existantes (3.3)
- o Soutien aux initiatives économiques d'intérêt collectif (3.4)

Indicateurs de résultat et synthèse de la mesure 3 :

Plusieurs indicateurs de résultat avaient été proposés, dès la signature de la Convention, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le territoire (nombre de projets collectifs de circuits-

courts aidés ; nombre de nouveaux prestataires touristiques proposant une activité écotouristique ; etc…). Ainsi on recense par exemple :

4 Projets collectifs de circuits-courts (Poule noire de Caussade ; Graines de terroir…)

Adhérents à la démarche Produits en Pays Midi Quercy : 21 producteurs et 7 restaurateurs

20 Nouveaux prestataires touristiques proposant une activité éco-touristique

Entreprises adhérentes à la démarche éco-responsable : 56 entreprises participantes à l'opération « Eco-défi » et 19 professionnels du tourisme aux ateliers écotourisme (gîtes, chambres d'hôtes…).

On remarque une nouvelle fois que les sous-mesures de la mesure 3 ont été exploitées avec plusieurs opérations chacune. Le découpage de la mesure en 4 sections s'est également avéré pertinent. La mise en place d'un Schéma de développement des circuits-courts a notamment permis la structuration de cette activité sur le territoire, avec une certaine synergie qui se dessine entre les différents acteurs du secteur (producteurs, restauration collective, voire restaurateurs). Parallèlement un fort accent a été mis sur le développement du tourisme à travers la mise en place d'un Schéma d'organisation touristique. Ainsi on constate que le PMQ, notamment à travers des documents stratégiques, a œuvré pour se donner les moyens d'une attractivité durable en valorisant les productions locales et en s'engageant en faveur d'un tourisme durable.

Cependant, on peut toutefois regretter la relative faiblesse des actions en faveur d'un développement économique autre que touristique. En effet peu d'opérations ont permis de créer de l'emploi dans d'autres secteurs, bien qu'un accent ait été mis sur l'accueil d'entreprises du tertiaire (Pôle d'accueil d'entreprises du tertiaire à Molières).

Mesure 4 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables »

Pour mettre en œuvre cette quatrième mesure opérationnelle, 3 sous-mesures plus précises ont été définies pour permettre aux différents porteurs de projets de s'inscrire plus facilement dans l'action de la Convention :

- Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments (4.1)

- Développement des énergies renouvelables (4.2)
- Développement des modes de transport alternatifs (4.3)

<u>Indicateurs de résultat et synthèse de la mesure 4 :</u>

Plusieurs indicateurs de résultat avaient été proposés, dès la signature de la Convention, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le territoire (énergie économisée ; etc…). Ainsi on recense par exemple :

3 unités de production/distribution d'énergie renouvelable (chaufferie-bois)

Production d'énergie renouvelables en PMQ : 135,339 GWh soit 12,6% des consommations énergétiques en 2013 (114 GWh et 10,7% en 2009)

Gain énergétique moyen par rénovation de bâtiment : 30%

8739 Tonnes équivalent carbone évitées en 2012 (c'est-à-dire 32% de l'objectif PCET)

Il apparaît que seules 2 sous-mesures sur 3 ont été exploitées dans la mesure 4. La sous-mesure 4.3 (« Développement des modes de transports alternatifs ») n'a effectivement pas été concernée par des opérations mais a été relayée par l'animation du PCET (Pédibus, *RezoPouce*) et par la mesure 8, en particulier sur la question des mobilités douces (à Albias par exemple). En revanche l'enjeu de la transition énergétique a rencontré un succès certain, avec la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) et d'un Conseil en Energie Partagé (CEP). Ce dernier s'est notamment illustré par de nombreuses réhabilitations et mises aux normes de bâtiments accueillant du public. En effet depuis 2010, on dénombre 27 communes et 2 Communautés de communes (CCQC et TVA) signataires d'une convention avec le CEP et ayant bénéficié d'une comptabilité énergétique. Cela représente près de 240 bâtiments étudiés, 46 suivis et surtout 16 projets réalisés. Concrètement en termes d'économies d'énergies uniquement réalisées à travers le CEP depuis 2010, cela représente 283 000 KWh et 97,4 tonnes de CO2. Un peu plus de la moitié des communes du Pays ont donc saisi l'opportunité de montrer l'exemple en termes de réduction des consommations d'énergie. Ceci nous indique à la fois le chemin parcouru, mais aussi et surtout les efforts à poursuivre pour que l'ensemble du territoire se mobilise sur cette question essentielle.

Parallèlement on constate que la filière bois-énergie s'est considérablement structurée sur le territoire du PMQ, avec plusieurs infrastructures réalisées, une meilleure connaissance des ressources en bois du territoire grâce à la Charte forestière, ainsi qu'une politique de formation/sensibilisation en ce sens. Par conséquent on peut dire que le Pays et ses partenaires

sont parvenus à montrer qu'une baisse des consommations était possible, et surtout que le territoire disposait en son sein de ressources à même d'assurer une diversification de son panier énergétique.

SYNTHESE DE L'AXE 2

En conclusion on peut affirmer que le territoire apparaît relativement plus « viable » aujourd'hui par rapport à 2008. En effet, en dépit de la crise économique, de nombreuses initiatives ont été menées sur le territoire pour développer l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que les énergies renouvelables.

On peut alors dire que la Convention territoriale a permis de réduire la dépendance du Pays Midi-Quercy vis-à-vis des énergies fossiles, non renouvelables, et donc que le Pays Midi-Quercy est nettement plus « viable » du point de vue énergétique.

➔ D'un autre côté on constate qu'en dehors des opérations de développement touristique et de soutien aux circuits courts, peu d'opérations de la Convention sont venues soutenir l'activité économique sur le territoire. En effet si la création d'entreprises et d'emploi a été relativement soutenue pendant la période, comme l'indique le rapport 2013 de la Maison de l'Emploi du PMQ, très peu de ces initiatives se sont inscrites dans la Convention territoriale. La Convention semble donc ne pas s'être particulièrement imposée comme un levier en termes de création d'emplois. A ce titre, on recense essentiellement les retombées économiques des entreprises de BTP qui ont construit les infrastructures, créant au passage de l'emploi dans ce secteur. Ce point reste par conséquent un chantier important dans le contexte de crise économique qui n'épargne pas le PMQ, et sera sans doute l'un des enjeux de la prochaine Convention (2015-2020), à la condition d'une action concertée avec les Communautés de communes qui détiennent cette compétence.

A l'image de ce deuxième axe de la Convention, le projet de *réhabilitation de trois bâtiments communaux* à Septfonds (2012-2013) vient illustrer l'engagement du Pays dans une dynamique de transition énergétique. D'autres projets auraient certes pu être mis en avant du fait de leur impact (Schéma d'organisation touristique, Schéma de développement des circuits courts…), mais ce projet de réhabilitation traduit bien l'accent que le Pays a mis sur la thématique du développement durable. Ce projet est également emblématique par le fait qu'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage communale, au même titre qu'un grand nombre d'opérations de la Convention territoriale (114 opérations sur 237).

Plus précisément il s'agit d'un projet au sein duquel trois bâtiments accueillant du public (salle des associations, école, salle des fêtes) ont bénéficié d'une restructuration globale, mais

aussi et surtout d'une rénovation thermique. L'objectif est ici double : réduire les consommations et la facture d'énergies de la commune, et améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Une rencontre réalisée le 2 juin 2014 avec M. Jacques TABARLY, Maire de Septfonds, nous offre par ailleurs un regard pertinent sur ce projet de par sa qualité de maître d'ouvrage.
Selon lui, ce projet est globalement une réussite au vu de l'impact qu'il a produit sur le territoire et sa population.

D'après M. le Maire, ce projet a rencontré un franc succès auprès des usagers de ces bâtiments et de la population de Septfonds en général. Plus encore ce projet a satisfait le maître d'œuvre, car il a parfaitement répondu au besoin de rénovation et d'économie d'énergie. Toutefois, la réalisation de ce projet s'étant achevé courant 2013, il ne dispose pas à ce jour de données chiffrées pour mesurer les économies réalisées. En revanche cette mesure est prévue et suivie par un logiciel adapté (Di@lege), qui fournira un bilan des consommations chaque année (de son côté, M. Tabarly attend une baisse de 10 à 20% de la facture d'énergie de ces locaux).

Selon lui, la réelle plus-value de ce projet pour le territoire réside dans la remise à niveau de bâtiments publics, du patrimoine et de l'adaptation de la commune aux enjeux actuels (développement durable). Il déclare notamment :

« Grâce à ce projet, on répond aux attentes de la population en maintenant un service, mais aussi en le réalisant d'une meilleure manière et surtout moins cher » (Jacques Tabarly).

Parallèlement et en écho à ce projet, il constate une certaine prise de conscience des particuliers vis-à-vis de la rénovation thermique. Il a suivi plusieurs opérations qui se sont déroulées dans le cadre de l'OPAH du PMQ, mais aussi dans le cadre du CCAS. Il a ainsi orienté des ménages ayant des factures d'énergies trop lourdes vers des moyens de réaliser des économies d'énergies, et a tenté de convaincre certains bailleurs de s'impliquer dans cette démarche.

Il est particulièrement satisfait de l'appui technique fournit par le CEP Midi-Quercy et souhaite renouveler ce type de projet au plus vite. Il a notamment trois projets en tête pour

une nouvelle rénovation (la Mairie, le théâtre et une maison de soin) qu'il souhaiterait voir réaliser rapidement. Par conséquent on peut penser que le Pays s'est fortement affirmé auprès des acteurs du territoire dans le domaine de la rénovation thermique de bâtiments.
Enfin il résume l'impact du projet par le fait qu'une certaine dynamique en la matière semble se développer.

C. Bilan de l'Axe 3 : Un territoire vivable

L'objectif de développer un territoire vivable sur le Midi-Quercy a été défini au sein de la Convention comme le fait de « conforter la capacité du Pays à maîtriser les usages et les équilibres de son espace, ainsi que son attractivité durable et sa qualité de vie ».
Cet objectif ciblait à l'origine plusieurs enjeux dont :

- Un aménagement stratégique et prospectif favorisant un urbanisme durable
- Conforter le rôle central et l'attractivité des bourgs,
- Promouvoir une politique globale de l'habitat favorisant une mixité tant sociale que générationnelle,
- Développer des alternatives durables à la multiplication des déplacements individuels.

Pour parvenir concrètement à la réalisation d'un « territoire vivable », ce premier axe a été scindé en quatre mesures opérationnelles regroupant et encadrant les multiples opérations qui s'y sont rattachées :

- ❖ Mesure 5 : Réaliser des équipements structurants pour le territoire
- ❖ Mesure 6 : Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable
- ❖ Mesure 7 : Préserver et valoriser mes ressources naturelles du territoire

<u>Mesures régionales spécifiques :</u>

- ❖ Mesure 8 : Dotation spécifique « vocation territoriale et expérimentation

Mesure 5 « Réaliser des équipements structurants pour le territoire »

Pour mettre en œuvre cette cinquième mesure opérationnelle, 4 sous-mesures plus précises ont été définies pour permettre aux différents porteurs de projets de s'inscrire plus facilement dans l'action de la Convention :

- o Equipements collectifs sociaux, culturels et sportifs
- o Maisons de santé
- o Equipements et aménagements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité
- o Haut débit et NTIC

<u>Indicateurs de résultat et synthèse de la mesure 5 :</u>

Plusieurs indicateurs de résultat avaient été proposés, dès la signature de la Convention, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le territoire (niveau de performance énergétique des bâtiments réalisés ; etc…). Ainsi on recense par exemple :

7 Equipements structurants à maîtrise d'ouvrage intercommunale

Les bâtiments réalisés sont à haute performance énergétique (norme RT 2012 pour les constructions neuves, etc…)

On constate tout d'abord qu'à travers la Convention territoriale, le Pays s'est montré actif en matière d'équipements structurants pour le territoire. Plus précisément la sous-mesure 5.1 (« Equipements collectifs sociaux, culturels et sportifs ») a permis de concrétiser des projets conséquents et répondant à des besoins identifiés dans le cadre de projets culturels de territoire, ou de schémas territoriaux d'équipements sociaux et sportifs. Surtout on recense plusieurs projets à maîtrise d'ouvrage intercommunale, ce qui vient renforcer l'idée que cette échelle d'intervention est à même de concrétiser des projets d'envergure et coûteux (cf critères d'intervention du Conseil Régional en termes de subventions).

On remarque ensuite qu'une sous-mesure (5.3) de la mesure 5 n'a pas été concrétisée par des opérations. Cette sous-mesure qui concerne « les équipements et aménagements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité », n'a semble-t-il pas suscité d'engouement particulier de la part des différents porteurs de projets. Rappelons toutefois que les déplacements doux ont été repositionnés en Mesure 8, sans pour autant être particulièrement sollicités. Dès lors, comment expliquer cette absence au vu de l'enjeu de plus en plus essentiel que constituent les transports (coût du carburant, pollution, etc…) ? En effet les zones rurales, à l'instar du PMQ, éprouvent des difficultés à disposer de desserte de transports collectifs pour répondre aux besoins d'une population majoritairement dispersée. Ce qui, par extension peut engendrer des problèmes économiques et sociaux (problèmes d'accès à l'emploi et aux services publics). Par ailleurs, ce point est d'une certaine manière cohérent avec l'absence de projets inscrits dans la sous-mesure 4.3 (« Développement des modes de transports alternatifs »). Par conséquent un travail approfondi en termes de pédagogie et de communication sur cette question pourrait être en mesure d'amorcer une dynamique en la matière. D'autant plus que plusieurs documents/études ont déjà été réalisés ou sont en cours d'élaboration (étude en 2010-2011 sur *les Déplacements domicile-travail en MQ* dans le cadre du PCET ; *Schéma départemental des*

mobilités depuis 2013). Les différents acteurs du territoire ne se figurent donc probablement pas les besoins ou potentialités du territoire au niveau des transports.

Mesure 6 « Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable »

Pour mettre en œuvre cette sixième mesure opérationnelle, 4 sous-mesures plus précises ont été définies pour permettre aux différents porteurs de projets de s'inscrire plus facilement dans l'action de la Convention :

- Maîtrise foncière
- Urbanisme stratégique et renforcement de l'armature urbaine
- Développement de l'offre locative
- Services de proximité essentiels et transports collectifs

Indicateurs de résultat et synthèse de la mesure 6 :

Plusieurs indicateurs de résultat avaient été proposés, dès la signature de la Convention, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le territoire (nombre de logements locatifs financés ; etc…). Ainsi on recense par exemple :

9 Logements locatifs communaux financés (dont 2 inscrits en mesure 4)

18 aménagements de centres bourgs dont 15 entre 2008 et 2011 (hors production de logements)

On constate tout d'abord que le Pays s'est montré très actif en matière de renforcement de l'armature urbaine des bourgs du PMQ. En effet la mise en place d'un Programme d'intérêt général « Centre bourg » en PMQ a bénéficié à près d'une vingtaine de villages sous forme d'aménagement paysager ou d'aménagement d'espace en générale. L'armature urbaine du Pays a donc été revue à l'aune d'une meilleure qualité paysagère et d'une attractivité renforcée. Sur le plan de l'habitat, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par le Pays et axée sur l'insalubrité et la précarité énergétique, a permis depuis 2011 la rénovation de nombreux logements privés. Des bâtiments publics ont de plus été rénovés dans le cadre de la Convention, avec la mise sur le marché locatif de 9 nouveaux logements sociaux (du T3 au T4). Cela dit ce nombre de logements nouveaux peut sembler à la fois important et faible au regard de flux importants de population sur le territoire du PMQ.

Ensuite il s'avère une nouvelle fois que la sous-mesure concernée par les questions de mobilités, en l'occurrence la sous-mesure 6.4 (« Services de proximité essentiels et transports collectifs »), n'a pas été traitée.

On peut donc une nouvelle fois s'interroger sur les raisons qui font qu'à l'image des mesures 4 et 5, la question des mobilités alternatives est à ce jour en suspens. Probablement s'agit-il d'une part de la méconnaissance de la population vis-à-vis des différents modes de transports alternatifs aux modes individuels, et d'autre part de la difficulté à mettre en place un mode de transport collectif en zone rurale (distances, financement, comportements…). Sur ce dernier point le *Schéma départemental des mobilités*, en cours d'élaboration, sera en mesure d'offrir un éclairage et des orientations pour une meilleure organisation départementale des transports.

Mesure 7 « Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire »

Pour mettre en œuvre cette septième mesure opérationnelle, 4 sous-mesures plus précises ont été définies pour permettre aux différents porteurs de projets de s'inscrire plus facilement dans l'action de la Convention :

- Appui aux mesures agri-environnementales
- Connaissance, valorisation et accessibilité maîtrisée des espaces naturels
- Préservation et gestion durable de la ressource en eau
- Préservation et amélioration des paysages

Indicateurs de résultat et synthèse de la mesure 7 :

Plusieurs indicateurs de résultat avaient été proposés, dès la signature de la Convention, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le territoire (projets de mise en valeur des espaces naturels ; plans de gestion ; etc…). Ainsi on recense par exemple :

1 Projet de mise en valeur des espaces naturels (Natura 2000 renouvelé chaque année depuis 2009)

3 Plans de gestion réalisés (dont Charte forestière)

1 Projet de communication, sensibilisation et de formation (Diagnostic sylvicole)

La mesure 7 se distingue des autres par un nombre de projets relativement modeste, et par le fait que l'intégralité de ces projets se sont inscrits dans le cadre de l'unique sous-mesure 7.2

(« Connaissance, valorisation et accessibilité maîtrisée des espaces naturels »). Cette mesure comporte un projet particulièrement emblématique : la mise en place d'une Charte forestière de territoire à partir de 2011. Ainsi le PMQ a mis en œuvre une stratégie de gestion durable de la ressource « forêt », en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ce domaine. A l'issue des 9 mois de concertation, un plan d'action structuré autour de six actions a été élaboré de façon à répondre aux enjeux du domaine forestier : sous-exploitation de la forêt, morcellement du foncier forestier, structuration de la filière bois-énergie, conflits d'usage,…

Cependant on peut regretter l'absence d'opérations inscrites dans le cadre des autres sous-mesures de la mesure 7. En effet on constate qu'aucune opération n'a permis d'assurer un véritable appui aux mesures agri-environnementales, d'assurer la préservation et la gestion de la ressource en eau (hormis le projet de coopération tourisme durable Aveyron-Viaur inscrit en mesure 3), ou encore la préservation/amélioration des paysages en dehors des 2 sites Natura 2000, dont le SM PMQ assurait la maîtrise d'ouvrage.

Mesure 8 : La dotation spécifique « Vocation Territoriale et Expérimentation »

Cette huitième mesure opérationnelle, consacrée aux « vocation territoriale et expérimentation », est le fruit d'un nouveau dispositif régional permettant au PMQ d'accompagner une thématique innovante de son choix. Le Pays a donc décidé d'inscrire plus fortement le territoire dans une politique d'économie d'énergies, et d'orienter cette mesure en faveur de la transition énergétique et en particulier de la rénovation thermique des bâtiments. Ainsi le Pays entend développer son attractivité par son volontarisme en matière de développement durable.

Cette huitième et dernière mesure opérationnelle a donc été l'occasion pour le PMQ d'accentuer la politique menée dans le sens de la transition énergétique, et plus précisément de la rénovation thermique des bâtiments accueillant du public. A ce titre ce sont près de 15 opérations qui ont été conduites en ce sens.

Cette mesure vient donc renforcer l'engagement du PMQ dans une politique audacieuse de transition énergétique (PCET, CEP…). Ainsi la Convention s'est évertuée à accompagner les porteurs de projets souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie. Plusieurs outils ont

été mis à disposition pour encadrer ces initiatives : PCET pour définir un cadre général et des objectifs, le CEP pour accompagner les maires de communes intéressées, l'OPAH pour les propriétaires de logements privés. On remarque ici l'approche globale qu'a proposée la Convention territoriale en matière de transition énergétique durant la période 2008-2013.

Parallèlement on note deux projets de cheminement doux sur la commune d'Albias, et qui ont été inscrits dans cette mesure 8. Cela nous indique qu'en dépit des difficultés rencontrées pour amorcer un véritable changement au niveau des mobilités, certaines initiatives ont tout de même réussi à aboutir.

SYNTHESE DE L'AXE 3

En conclusion il apparaît que le Pays Midi-Quercy est un territoire plus « vivable » à l'issue de la Convention territoriale. En effet les 6 dernières années ont été le cadre d'une politique de développement équilibré, avec des projets structurants favorisant le maintien ou l'arrivée de services à la population, ou des projets d'aménagement de bourgs. Ces derniers ont donc vu leur attractivité renforcée par une valorisation du patrimoine et une plus grande qualité paysagère. De cette manière nous sommes en mesure de dire qu'en dépit de la crise économique, la qualité de vie en Midi-Quercy s'est maintenue, voire qu'elle a parfois augmenté. On retient par exemple la mise en place de nouveaux services à la population, a fortiori dans les zones moins dynamiques du territoire : Pôle intercommunal de services publics en QRGA ; ou encore Pôle d'accueil petite enfance en CCQV. Ces efforts n'ont toutefois pas résolu toutes les difficultés recensées mais ont montré que le territoire, à travers la Convention territoriale, avait les moyens de corriger certains déséquilibres.

Ainsi la population du Pays Midi-Quercy a bénéficié de services rénovés ou nouveaux qui, ajoutés aux logements rénovés (publics et privés), viennent renforcer la cohésion sociale sur le territoire. Comme nous l'évoquions plus haut, la qualité de vie s'est également développée par la rénovation/restructuration de près d'une vingtaine de bourgs anciens, ce qui permet une amélioration du cadre de vie des habitants de ces bourgs.
A l'instar des paysages de pleine nature, les bourgs sont les vitrines du Pays Midi-Quercy. Aussi il apparaît logique que le SM PMQ et ses partenaires aient accompagné leur valorisation pour développer le territoire et son image.

A l'image de ce troisième axe de la Convention, le projet de *Pôle intercommunal d'accueil petite enfance* à Monclar vient illustrer l'engagement du Pays dans une dynamique d'attractivité, de qualité de vie et de vitalité du territoire. D'autres projets auraient certes pu être mis en avant du fait de leur impact (rénovations de bourgs, équipements culturels…), mais ce projet de multi-accueil traduit bien l'enjeu de l'attractivité des zones rurales vis-à-vis des familles. Surtout cela traduit l'accent que le Pays a mis sur la thématique des services à la population. Enfin ce projet est également emblématique par le fait qu'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale, certes moins récurrente que les projets communaux mais amenée à se développer.

Plus précisément il s'agit d'un projet de crèche d'une capacité de 16 places et accessible aux enfants porteurs de handicaps, localisé sur la commune de Monclar de Quercy, et qui a ouvert ses portes en janvier 2012.

Une rencontre le 8 juillet 2014 avec M. Bernard PEZOUS, Maire de la Salvetat Belmontet et Président de la CC Quercy Vert à l'époque du projet nous offre plusieurs enseignements :

Tout d'abord ce projet fait suite à la création d'un Relais Assistante Maternelle (RAM) sur QV en 2007, et entendait répondre au constat d'une progression démographique soutenue sur le territoire, et d'un besoin de structuration du secteur de la garde d'enfants. La mise en service de cette structure a entraîné une certaine baisse de travail pour la trentaine d'assistantes maternelles exerçant sur le territoire. Ce point a suscité quelques craintes qui se sont atténuées à partir du moment où l'articulation entre le multi-accueil et les assistantes maternelles s'est développée.

Au-delà de la structuration d'une politique d'accueil petite enfance entre les acteurs du secteur, il faut noter qu'un équipement tel que celui-ci est un critère important dans le choix d'installation de nouveaux arrivants et en particulier les familles. En effet la présence d'équipements comme les crèches est une question récurrente posée par les familles souhaitant s'installer dans la région, comme nous l'a confirmé l'ancien Président de CC QV.

Plus encore ce projet est présenté comme particulièrement structurant de par l'impact qu'il produit sur le territoire. Malheureusement aucun indicateur de résultats n'a été défini par le maître d'ouvrage pour ce projet. C'est un regret car selon lui, cette carence ne facilite pas la transition qui s'opère lors d'un changement de personnel (cf changement de direction du RAM).

La plus value de ce projet pour le territoire est néanmoins perceptible dans les retours de parents enchantés d'avoir ce type de service en zone rurale, qui peuvent par conséquent travailler sans difficulté. Ces familles jouissent donc d'un service et d'une qualité de vie optimum en comparaison des villes où les crèches sont généralement surchargées de demandes (liste d'attente, etc…).

Cette crèche est donc un équipement intéressant car il répond aux besoins avérés et potentiels du territoire.

Ensuite le fait que ce projet soit intercommunal est un avantage certain car il aurait sans doute été impossible à réaliser par une commune seule. En effet la participation relativement élevée de l'Europe au titre du FEADER (environ 15%), nous indique une certaine prédisposition du projet pour la maîtrise d'ouvrage intercommunale. Divers co-financeurs ont de plus été sollicités, ce qui vient confirmer l'idée que la Convention est un véritable « *facilitateur de projet* », et que le SM PMQ a joué un rôle important en tant qu'appui au montage de dossiers de subvention. Elément justement souligné par le maître d'ouvrage :

« Le SMPMQ a un rôle incontournable à travers l'ingénierie et la pertinence de l'aide au montage de dossiers » (Bernard Pezous)

Par ailleurs, ce projet est emblématique de l'Axe 3 et de la Convention territoriale dans son ensemble car il s'inscrit pleinement dans un développement durable du territoire.
Cela passe par les matériaux de construction (peintures propres, etc…), le toit végétalisé, la réduction des trajets motorisés par un service de proximité, ou encore l'aspect social à travers des coûts modérés en phase avec le niveau de revenus sur le territoire.
Enfin ce projet de multi-accueil à Monclar a, à terme, l'objectif d'assurer une répartition sur tout le territoire. Aussi il est envisagé à l'avenir une extension de cette offre d'accueil avec des structures complémentaires par exemple à Génébrières et Léojac.

II/ Bilan par thématiques transversales

D'un point de vue plus transversal, il apparaît intéressant d'étudier la Convention territoriale 2008-2013 sous l'angle des thématiques en direction desquelles le développement du territoire s'est principalement tourné. L'examen des différentes programmations nous a permis de délimiter le périmètre de ces thématiques, et de constater les connexions, les interrelations qui les lient souvent les unes aux autres.

En effet nous avons pu remarquer les porosités qui existent entre ces domaines a priori bien distincts (par exemple entre Culture et Services à la population, ou entre Culture et Aménagement de bourgs et habitat). Ce souci de cohérence peut être mis au crédit de l'ingénierie du SM PMQ, qui n'a eu de cesse de chercher à inscrire chacune des actions conduites ou accompagnées dans le cadre des politiques menées sur le territoire.

Principales thématiques mises en avant par la Convention territoriale 2008-2013 :

- **Culture**
- **Services à la population**
- **Transition énergétique**
- **Tourisme**
- **Aménagement de bourgs et habitat**

On constate que ces 5 thématiques réunies représentent **189 opérations sur les 237** que compte la Convention (près de **80 % du total**), pour un montant de **49 712 266 € HT** (près de **92 % du total** de la Convention). On comprend donc combien ces thématiques ont pesé sur le développement du territoire ces 6 dernières années.

Nous nous intéresserons ici à ce qui a été réalisé pour chacune de ces thématiques en termes quantitatifs et surtout qualitatifs, entre 2008 et 2013.

A. Culture :

Documents de référence :

Au niveau de la culture, présentée comme un élément essentiel du développement et de l'attractivité du PMQ, plusieurs documents de référence ont été produits pour servir de cadre :

- ✓ Diagnostic culturel du Pays Midi-Quercy, réalisé par le Cabinet Phôsphoros, achevé en juin 2004.
- ✓ Schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy 2008/2010, élaborée par le SMPMQ / Malika Boudellal en mars 2007.
- ✓ Evaluation et perspectives pour les conventions triennales 2008-2010 ; 2011-2013 ; 2014-2016

En termes quantitatifs, la thématique culture s'est traduite sur la période 2008-2013 par la mise en place de **35 opérations** sur le territoire du PMQ, pour un montant total de **8 087 933 € HT**. Plus généralement la culture représente près de 15 % des opérations totales de la Convention et plus de 15 % des fonds déployés.

Il convient cependant d'apporter quelques précisions. En effet on retrouve parmi ces opérations le schéma culturel à raison d'une opération par an, et décliné en près de **65 projets** culturels au total. En termes financiers, les actions inscrites dans le seul schéma culturel représentent **2 070 035 € HT**, ce qui nous renseigne sur la capacité de la Convention et du PMQ à stimuler la mise en place de projets culturels dans le cadre du schéma, mais aussi en dehors.

Les 35 opérations en matière de culture ont attiré des co-financements variés comme l'illustre le tableau suivant (porte sur les frais d'investissement et de fonctionnement) :

Plan de financement moyen des opérations de liées à la culture (en %) :

UE	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
14,4	9,9	15,7	16,2	3,9	39,9

On remarque que la thématique « culture » a bénéficié de co-financeurs nombreux et relativement conséquents. En effet la part d'autofinancement est autour de 40 %, ce qui nous informe de la forte propension des opérations culturelles à être subventionnées par les différents acteurs publics. De plus la répartition des aides est assez équilibrée entre les co-financeurs puisqu'ils se situent pour la plupart entre 10 et 15 % du total. Cependant il

convient de relativiser cette répartition des co-financements car les enveloppes territoriales (Région/Département) sont dégressives, et car la part d'autofinancement reste élevée pour certains porteurs associatifs.

1) Focus sur le Schéma culturel de Territoire :

Ce schéma de développement culturel, qui a fait l'objet d'une procédure de contractualisation avec la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn-et-Garonne par la formalisation de la Convention culturelle de développement territorial, a permis d'actualiser et d'établir le diagnostic culturel du territoire.

D'un point de vue qualitatif, plusieurs enjeux de développement culturel ont été identifiés en 2007 pour la période 2008-2013 :

- L'accès à la culture du plus grand nombre, notamment des jeunes et en particulier au service public de la culture
- L'émergence de projets culturels territoriaux visant la mise en oeuvre d'actions durables, cohérentes (identité culturelle du territoire)
- La connaissance et l'appropriation du patrimoine et des ressources culturelles du territoire
- L'émergence d'une offre culturelle de qualité, sur l'année, favorisant les rencontres interculturelles et intergénérationnelles
- La possibilité de rencontres entre le public, les artistes et les oeuvres
- La mise en réseau des acteurs locaux et des équipements, la formation et la coopération avec des structures régionales
- La connaissance des publics et de leurs pratiques pour une meilleure adaptation des politiques publiques de la culture

<u>Enjeux auxquels le Schéma culturel a entendu répondre par les axes stratégiques suivants :</u>

- La création de réseaux d'acteurs et la mise en place de partenariats de projets territoriaux ou inter territoriaux
- La qualification, formation des acteurs culturels professionnels ou non
- La prise en considération du jeune public (enfance et jeunesse), des personnes âgées et handicapées, des chômeurs, etc…
- La connaissance des publics et l'évaluation du projet

- La communication
- Le maintien et le développement de l'emploi culturel et artistique

2) Ce qu'il faut retenir de la Convention territoriale en matière de Culture :

Globalement nous pouvons dire que ce Schéma a eu des effets bénéfiques pour le Pays Midi-Quercy et ses habitants et ce, pour plusieurs raisons. Au-delà des chiffres évoqués plus haut, on constate tout d'abord sur la durée de la Convention une volonté d'avoir une animation culturelle tout au long de l'année, et pas seulement en période estivale. Les actions menées se sont donc principalement déroulées en dehors de juillet-août afin que les premiers bénéficiaires des initiatives culturelles soient les habitants et pas uniquement les vacanciers.
On remarque ensuite la consolidation d'un maillage culturel sur le territoire MQ, à travers une concentration assez importante de projets dans les communes centres des quatre Communautés de communes (par exemple Nègrepelisse, Saint-Antonin, Caussade…).

Le cadre établi par le Schéma et la Convention territoriale a par ailleurs permis une plus grande professionnalisation des projets grâce aux accompagnements de l'ADEFPAT et du DLA. Ceci ayant eu pour principales conséquences :

- Le développement de stratégies pluriannuelles d'action et une meilleure capacité à anticiper (pour Même Sans le Train et O'Babeltut).
- La création d'emplois hors artistique (O'Babeltut et Même Sans le Train), qualifiés (communication, administration et ingénierie...) mais précaires.
- La mise en place de comptabilités analytiques (Même Sans le Train, Mosaïque en val, REEL).
- Le développement des outils de gestion de projet.

Selon la Chargée de mission culture du SM PMQ, la Convention territoriale a également produit un effet levier en matière financière et de collaboration entre acteurs, ce qui a permis la structuration de certaines initiatives culturelles. L'exemple des réseaux Lecture publique est ici éloquent, avec un passage de quelques bibliothèques participantes sur le territoire il y a 10 ans à plus d'une dizaine aujourd'hui. Par ailleurs celle-ci nous explique que le Schéma culturel, et par extension la Convention, a conduit à une montée en puissance de l'implication des collectivités territoriales (communes et communautés de communes) que ce soit à travers

une maîtrise d'ouvrage ou par des subventions aux associations. Ainsi pour la période 2010-2013 on est passé d'une participation de 18% en 2010 à près de 35% pour 2013.

Le programme Leader a quant à lui participé à consolider les actions du Projet Culturel de Territoire (PCT) par une meilleure prise en compte du territoire (29 communes concernées sur 49). Retenons à ce titre les projets *Ecofesti'bal* de l'association Citrus, ou encore le *Big bang des arts* par l'ADDA 82.

Enfin on constate que la thématique culture a parfaitement su reprendre à son compte les enjeux du développement durable à l'échelle du Midi-Quercy. Nombre d'actions ont en effet cherché à assurer une mixité intergénérationnelle et sociale (sorties en famille, ateliers intergénérationnels, prise en compte des différents publics…). Surtout on observe une amélioration des pratiques dans l'organisation des manifestations culturelles, qui intègrent de plus en plus des actions de sensibilisation au développement durable auprès des spectateurs, des artistes, des organisateurs… (par exemple les projets de Même sans le train, Citrus et O'babeltut…).

Pour toutes ces raisons, la Convention territoriale 2008-2013 a donc eu un effet considérable en matière de développement culturel, avec des projets de taille et de rayonnement variés qui ont chacun à leur manière eu un effet structurant. Ceci étant certains points restent en suspens et devront être plus fortement pris en compte dans les années qui viennent.

Il s'agit d'une part des enjeux liés à la structuration de partenariats à l'échelle du Pays dans les champs de l'enfance et de la jeunesse, c'est-à-dire la relation entre scolaire, périscolaire et extrascolaire autour d'un projet éducatif de territoire. C'est aussi le cas de l'enjeu de la mobilité des différents publics, pour assurer une plus grande accessibilité de la culture. D'autre part il s'agirait, comme le préconise la chargée de mission du PMQ, de parvenir à mettre en place sur le territoire des relais en termes d'animation culturelle. En effet la cohérence et la dynamique culturelle à l'échelle du Pays semble reposer « sur les épaules » de l'équipe technique du PMQ ce qui, à défaut d'évolutions, risque d'entretenir une forme de dépendance de cette même dynamique vis-à-vis du Syndicat Mixte.

B. Services à la population :

Enjeu essentiel du territoire et de la Convention territoriale, le développement des services proposés à la population a été placé au cœur des politiques menées durant ces 6 années de programmations. Bien qu'attractif vis-à-vis de l'extérieur (solde migratoire positif) le PMQ, comme la plupart des territoires à dominante rurale, est effectivement confronté à la problématique de la disparition progressive des services publics et services à la population. Ainsi le Pays se doit d'investir cette thématique pour assurer une solidarité et une cohésion sociale à même d'encourager et de soutenir l'attractivité durable du territoire.

S'il n'y a jamais eu de mission propre aux services à la population ou même de diagnostic réalisé par le Pays, le besoin semble ne jamais s'être vraiment fait ressentir. Cette thématique a effectivement toujours été traitée de manière transversale à chacune des missions portées par le Pays (par exemple la politique de développement culturel).

1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière de services à la population :

La Convention 2008-2013 a proposé **33 opérations** en liens avec la promotion ou la création de services à la population, pour un montant total d'opérations de **18 526 406 € HT**. Cela représente près de 14 % des opérations de la Convention et plus de **34 % du total des fonds déployés**, ce qui illustre l'accent qui a été mis sur ce point par le PMQ. De plus ce rapport entre les deux taux nous indique qu'il s'agit d'opérations assez coûteuses et généralement de taille importante (création de structure d'accueil petite enfance, Mesure 2 : « Création d'un espace enfants » à Bioule).

En termes de financement, la thématique des services à la population est parvenue à attirer de nombreux co-financeurs au point de ne laisser à l'autofinancement qu'un tiers du total.

<u>Plan de financement moyen des opérations de services à la population (en %) :</u>

UE	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
12,7	20,5	8,9	13,2	8,5	36,2

On constate que l'Etat est le premier contributeur des opérations menées par la Convention en matière de services à la population. Cette participation concerne principalement des

opérations liées au maintien / développement des services publics en zone rurale, comme par exemple le projet de Maison intercommunale des services publics à Saint-Antonin-Noble-Val (mesure 5.1 « équipements collectifs sociaux, culturels ou sportifs ») où l'Etat intervient à hauteur de 31 %.

2) Que retenir de la Convention territoriale en matière de services à la population ?

Globalement on remarque que le Pays a cherché à étoffer et diversifier son offre de service à la population. Des équipements structurants ont été réalisés, à travers la mesure 5, notamment en faveur des enfants (espace enfant à Bioule ou crèche à Monclar) et des personnes à mobilité réduite (maisons de santé pluridisciplinaire à Varen, relais de service public à St Antonin…). Ceci contribue à développer la qualité de vie des habitants de zones rurales parfois reculées, mais aussi et surtout l'attractivité du territoire vis-à-vis des nouveaux arrivants et de l'extérieur en général. L'enjeu de l'offre de service est donc essentiel pour le présent mais aussi et surtout pour l'avenir du territoire.

En ce qui concerne la thématique services à la population, et sous l'effet de la Convention territoriale 2008-2013 et de ses partenaires, on constate un rattrapage de l'offre de services sur le territoire. Réalisé dans la continuité de la Convention 2004-2007, on arrive ainsi à un niveau de services quasi équivalent à celui rencontré en ville. On note pour information que le taux de service/équipement pour 1 000 habitants était de 35,7 en 2010, soit 5 points de plus que a moyenne nationale. Ce taux reste bien évidemment à actualiser mais il donne néanmoins une indication sur l'action de la Convention territoriale et surtout l'articulation entre les périodes 2004-2007 et 2008-2013.
Ce rattrapage s'illustre essentiellement par des mutualisations et un partage communautaire des services à la population, en particulier dans trois domaines :

- ✓ enfance/jeunesse
- ✓ lecture publique
- ✓ les Maisons de Services Publics.

Ainsi on remarque que l'échelle intercommunale a tendance à être privilégiée au détriment des initiatives communales. Une nouvelle fois les critères de sélection des principaux

financeurs, favorisant les projets intercommunaux, ont dû participer à inciter à ce type de démarche.
En somme, la convention territoriale 2008-2013 a surtout permis une accélération du rattrapage de l'offre de services comme du mode de portage communautaire. On peut par conséquent supposer que le dialogue entre les acteurs publics du territoire s'est considérablement développé pendant la période 2008-2013.

Cependant, et malgré le taux d'équipement évoqué plus haut, une difficulté à assurer l'équité territoriale entre les 4 communautés de communes du PMQ semble persister. En dépit des efforts constatés et du partage communautaire qui s'opère de plus en plus, on constate une persistance des disparités en la matière au sein du Pays (notamment sur QRGA et QV).
En effet les territoires les mieux lotis en matière de services à la population (CC TVA et QC) ont vu leur offre de services être confortée voire augmentée durant la période. A l'inverse les territoire dont l'offre de services était plus faible (QRGA et QV) en 2008 ont certes vu plusieurs projets structurants se concrétiser (Pôle d'accueil petite enfance à Monclar de Quercy ; Maison intercommunale des services publics à Saint Antonin…), mais cela s'avère encore insuffisant pour rééquilibrer l'offre à l'échelle du Pays.

3) Du point de vue de la prochaine Convention (2015-2020), plusieurs enjeux se détachent :

- Parce que l'offre de services à la population influe fortement sur la qualité de vie et l'attractivité du territoire, il s'agira de poursuivre l'effort de développement des services dans les zones les moins dotées. Ainsi une véritable équité en la matière sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy pourra être assurée, et du même coup renforcer la cohérence territoriale du Pays.
- Au-delà de développer l'offre de services, il conviendra également d'assurer le maintien des services existants. Pour cela les porteurs de projets pourront notamment se saisir des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). De cette manière, et sous réserve d'une appropriation de ces moyens par la population (via des actions de formation aux TIC, etc…), l'offre de services pourra être pérennisée. Ceci étant il faudra également garder à l'esprit que les TIC ne sont en rien une panacée, mais un complément à la présence physique de ces services sur le territoire.

Il s'avère enfin qu'il n'existe pas de documents de référence propre aux services à la population. En revanche le Département en a produit plusieurs, par exemple en matière de lecture publique.

S'il en a été question par le passé, en vain, le nouveau Président du SM PMQ semble relancer cette idée d'un document à l'échelle du Pays sur cette thématique.

C. Transition énergétique :

La prise en compte du développement durable, et plus particulièrement la réduction des consommations d'énergie est un enjeu important et cher au PMQ (cf Charte de Développement durable). Fort d'une expérience conséquente en la matière avec plusieurs documents de référence réalisés dans les années 2000, le PMQ a poursuivi cette politique au cours de la Convention 2008-2013.

Documents de référence :

- ✓ Diagnostic énergétique de territoire réalisé par le bureau d'études Trivalor en 2004-2005.
- ✓ Le Plan Energie du Territoire, validée par le comité de pilotage Energies du Pays Midi-Quercy en avril 2006, définit un programme d'actions et des objectifs avec indicateurs de suivi et d'évaluation.
- ✓ Contrat ATEnEE : Contrat d'Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique, contractualisé en septembre 2006 entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'ADEME.
- ✓ Plan Climat Energie Territorial (PCET) à partir de 2010
- ✓ Charte forestière de territoire à partir de 2011
- ✓ Schéma de développement des circuits courts en 2012

1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière transition énergétique :

La Convention 2008-2013 a donc été l'occasion de poursuivre cette dynamique et notamment de mettre en place un Plan Climat Energie Territorial (PCET) à partir de 2010 et jusque fin 2014. Celui-ci s'articule autour des 8 objectifs suivants :

- Rendre les structures publiques exemplaires
- Favoriser un développement durable des exploitations agricoles
- Favoriser les économies d'énergie dans les entreprises
- Soutenir et favoriser la rénovation des habitations
- Favoriser les éco-déplacements locaux
- Diminuer la production de déchets
- Animation et sensibilisation territoriale
- Animation territoriale

En termes quantitatifs, la transition énergétique s'est traduite sur la période 2008-2013 par la mise en place de **44 opérations** sur le territoire du PMQ, pour un montant total de **7 329 518 € HT**. Plus généralement cette thématique représente 18,5 % des opérations totales de la Convention et autour de 13,6 % des fonds déployés.
Les 44 opérations en matière de transition énergétique ont attiré des co-financements variés comme l'illustre le tableau suivant :

Plan de financement moyen des opérations de liées à la transition énergétique (en %) :

UE	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
11,6	12,4	14	12,5	2,3	47,2

Il apparaît que le financement de cette thématique est relativement équilibré entre taux d'autofinancement et taux d'aides publiques (autour de la moitié chacun). Plus encore on constate qu'au-delà de co-financements équilibrés témoignant d'une prise de conscience générale, la Région se distingue comme le premier co-financeur de la transition énergétique en Midi-Quercy avec 14 % des fonds mis en œuvre. La Région intervient notamment dans le cadre du PRELUDDE (programme régional de lutte contre l'effet de serre et pour le développement durable) qui finance le Plan Climat Midi-Quercy. Ce dernier s'articule de son côté avec plusieurs thématiques en lien avec l'énergie ou l'environnement (agriculture-forêt, logement…).
Plus encore les 44 opérations menées illustrent à travers la Convention territoriale, l'engagement du SM PMQ dans un développement durable de son territoire.
Le Chargé de mission Plan Climat du SM PMQ considère notamment que la Convention territoriale permet de faire émerger des projets en s'appuyant sur des mesures opérationnelles (mesures 4 et 8 notamment, voire 3). Le travail en partenariat avec la Région et les réunions régulières avec tous les partenaires induisent une simplification de la gestion des projets.

De plus le Plan Climat Energie Territorial peut être vu comme la pierre angulaire de la politique de développement durable du territoire. Le changement climatique et la question énergétique concernent à plus ou moins forte raison les différentes politiques locales, et imposent de fait une approche transversale.
Il est effectivement à noter la relation qui lie le Plan Climat aux questions de rénovation thermique portées par le service Conseil en Energie Partagé (CEP), mais aussi avec la mission

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et le développement des circuits courts. Les actions de ces trois dernières missions sont par exemple inscrites dans le Plan Climat, qui vient donc les encadrer et renforcer la cohérence des politiques menées par le Pays.

- Lien entre le Plan Climat et le CEP :

Fonctionnant à partir d'une convention de 3 ans signée entre le CEP et une commune, ce partenariat doit aboutir à un diagnostic (comptabilité énergétique), puis à des préconisations pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux recevant du public.
Financé directement par les communes qui font appel à ses services, à raison d'1,5€/habitant/an, le CEP est depuis 2009 un service « à part » au sein du PMQ. Cependant la rénovation thermique de bâtiments accueillant du public faisant partie des enjeux centraux de la Convention territoriale 2008-2013 (notamment à travers les mesures 4 et 8), on peut dire que le CEP participe à la Convention sans y prendre directement part. Surtout le CEP répond au premier axe du Plan Climat (« Rendre les structures publiques exemplaires »).
A ce jour 29 conventions de ce type ont été signées (27 pour des communes, et 2 pour des Communautés de Communes). Sur les 46 bâtiments diagnostiqués, 16 projets ont été menés permettant des économies d'énergie assez importantes. Le Conseiller en énergie partagé nous informe notamment que sur les 27 communes concernées, 283 000 KWh et 97,4 tonnes de CO2 ont été économisés (soit une économie annuelle de près de 51 000 €). Au-delà de ces données chiffrées, on peut dire qu'en dépit d'un nombre relativement important de communes encore non adhérentes, le SM PMQ à travers le CEP a concrétisé son objectif de transition énergétique du territoire. Du moins est-il parvenu, avec ses partenaires, à montrer qu'un changement était possible.

- Lien entre le Plan Climat et l'OPAH (L'OPAH est traitée de façon plus poussée dans la thématique « Rénovation de bourgs et habitat ») :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vise depuis 2011 à favoriser et financer les travaux de rénovation (dont thermique) des logements privés et ce, sous conditions de ressources des propriétaires.
Des « passerelles » existent donc entre cette mission et le PCET (au Copil duquel la chargée de mission Inventaire/OPAH est d'ailleurs présente), et à travers la réalisation du 4e axe du PCET (« Soutenir et favoriser la rénovation des habitations »). L'OPAH entend donc intervenir dans la sphère des bâtiments privés, où le CEP n'est pas supposé intervenir. A ce

jour l'OPAH Midi-Quercy a permis d'accompagner la rénovation de près de 127 logements de propriétaires occupants et de 34 logements de propriétaires bailleurs. Par conséquent ce sont autant de logements qui ont vu leur consommation d'énergie diminuer.

- Lien entre le Plan Climat et les circuits courts :

Mise en place en 2012 suite à l'appel à projets du Réseau Rural Régional de Midi Pyrénées sur la thématique « Territoire et gouvernance alimentaire », la mission Développement des circuits courts répond pleinement aux enjeux soulevés par le Plan Climat (« Favoriser un développement durable des exploitations agricoles ») et la Convention territoriale.

En effet la structuration d'une production locale et sa mise en avant à travers l'élaboration d'un « Signe de reconnaissance territoriale » à l'échelle du Pays (à partir de mai 2013) apparaît comme une avancée importante, notamment en termes de réduction des émissions de GES. Plus largement cela concrétise clairement l'engagement du PMQ dans un territoire véritablement durable. L'appellation « *Produits en Pays Midi-Quercy* » entend ainsi offrir une certaine visibilité aux consommateurs sur l'origine des produits ainsi qu'une reconnaissance aux producteurs locaux.

Cependant certaines limites se font jour, car pour adhérer à cette démarche il suffit actuellement de signer la *Charte de circuit court* sans avoir à se soumettre à de véritables dispositifs de contrôle, comme c'est le cas des labels. De plus si le développement de la filière a bien avancé, on note malgré tout l'absence de relais d'animation parmi les acteurs autres que la Chargée de mission. Faute d'évolution en ce sens, la filière des circuits courts en Midi-Quercy pourrait bien s'essouffler.

2) Que retenir de la Convention territoriale en matière de transition énergétique ?

Selon le chargé de mission Plan Climat du Syndicat Mixte, la Convention territoriale est avant tout un cadre, un levier de développement local. Au-delà de ce premier point, cet outil a l'avantage de réunir régulièrement tous les principaux partenaires et financeurs autour d'une même table. Cela procure aux acteurs une vision globale du territoire et augmente la capacité des porteurs de projet à trouver des financements. A l'image de la Mesure 8, qui permet un financement à hauteur de 30% par la Région pour les travaux d'isolation intégrés aux projets portés, la Convention est donc un bon facilitateur de projet.

D'après le Chargé de mission et les retours qu'il a pu avoir de la part de porteurs de projet, il n'y a pas vraiment de limites ou de difficultés à signaler concernant la Convention territoriale, si ce n'est le manque de clarté qui affecte parfois les critères d'éligibilité définis par les financeurs.

Pour toutes ces raisons, la Convention territoriale a donc eu un effet considérable sur la transition énergétique en Midi-Quercy. En atteste le Plan Climat et les autres missions dans lesquelles on retrouve sa philosophie, et les actions emblématiques qui ont été menées. La structuration d'une filière Bois-énergie (mise en place d'une Charte forestière et d'un réseau de chaufferies-bois sur le territoire) permet par exemple au Pays Midi-Quercy d'avoir une politique énergétique durable. Parallèlement *les Nuits de la thermographie* ou encore le Défi « *Familles à énergie positive* » ont montré qu'un changement des pratiques de la part des habitants du territoire était possible, et surtout efficace en termes de réduction des consommations.

3) Enjeux pour la prochaine Convention territoriale (2015-2020) :

Au sujet de la prochaine Convention territoriale, il serait souhaitable que l'enjeu de la résilience du territoire soit plus pris en compte, voire positionné en tant que philosophie générale. Il s'agit à l'avenir pour le Pays Midi-Quercy d'être apte à faire face à l'évolution du coût de l'énergie et surtout d'assurer la fourniture d'énergie en cas de pénurie.

Il pourrait par exemple être intéressant d'axer la prochaine Convention sur le développement des agrocarburants plutôt que le bois énergie uniquement. De cette manière le territoire passerait d'une réflexion de « tendance » à une réflexion de « choc », et serait donc en mesure de continuer à faire fonctionner les services de base en cas de choc énergétique.

D. Tourisme :

Il convient tout d'abord de souligner le fait que la mission « Tourisme » a été créée quasiment en même temps que le Syndicat Mixte lui-même. Cette thématique est inscrite dans les statuts du Pays, à travers la mission « Promotion du territoire ». Pour toutes ces raisons, le tourisme occupe une place particulière dont la Convention territoriale a tenté de développer l'ampleur.

Documents de référence :

- ✓ Etude du cabinet CRP « *Mise en tourisme du Pays Midi-Quercy* », 2002
- ✓ Schéma d'organisation touristique du Pays Midi-Quercy à partir de 2002-2003 (redéfini en 2011-2012 dans le cadre de l'étude réalisée par Protourisme).
- ✓ Convention de partenariat signée en 2005 pour définir les rôles dans la mise en œuvre d'une politique touristique à l'échelle du Pays.
- ✓ l'appel à candidature Pays d'art et d'histoire auquel le PMQ est en train de postuler (réponse en 2015). En cas de succès le Schéma de développement touristique développera assurément de fortes relations avec ce document.
- ✓ Schéma de développement durable des activités aquatiques sur la rivière Aveyron (2012-2013)
- ✓ Contrat de destination 82 en 2013

1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière de tourisme :

Le patrimoine naturel et culturel du Pays Midi-Quercy constitue un levier majeur de développement touristique pour le territoire. En parallèle, l'engagement du PMQ en faveur du développement durable suppose de ne pas développer un tourisme standardisé qui hypothéquerait l'environnement, mais plutôt de soutenir une forme de tourisme propre au territoire et répondant aux exigences du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Ainsi la Convention 2008-2013 a œuvré dans le sens d'un développement touristique adapté aux caractéristiques du PMQ, notamment à travers la poursuite du schéma d'organisation touristique, et avec **33 opérations** réalisées pour **5 962 656 € HT** investis. Ces 33 opérations représentent 14 % du total d'opérations sur la Convention, et 11 % du volume financier global.

Plan de financement moyen des opérations de tourisme (en %) :

UE	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
20,6	5	12,6	14,3	0,4	47,1

On constate tout d'abord que l'Europe s'illustre comme le premier co-financeur des opérations liées au tourisme. Cette participation importante (autour de 20%) s'explique notamment par l'impact du programme Leader, et en particulier de la mesure 313 (« Tourisme ») qui avec les « services de base » est la mesure la plus sollicitée sur le Pays Midi-Quercy.

Au sujet du programme Leader, on peut noter la véritable valeur ajoutée qui est apportée aux différents projets concernés. Cette bonification réside essentiellement dans les dimensions environnementale et sociale que ce programme parvient à inculquer aux projets. Le projet de ferme auberge du Mas de Monille est à ce titre éloquent. En effet, le Leader a permis au porteur de projet d'assurer un accès aux personnes à mobilité réduites (handicap, personnes âgées), tout en respectant l'environnement par une utilisation de matériaux de construction locaux (cf salle de restaurant) et par le choix d'un mode de chauffage au bois performant.

En revanche il apparaît que le tourisme est un secteur particulier. En effet il existe également plusieurs sources de financements sectoriels (Fonds d'intervention touristique, à l'échelle départementale et régionale) qui peuvent être sollicités. Aussi l'existence de ces financements sectoriels a pour conséquence que les projets privés ne sont pas forcément inscrits en Convention territoriale. Pour autant, il apparaît que ces projets ont pu bénéficier d'une contribution technique de la part du Pays dans le cadre de la procédure régionale « hébergement touristique durable ».

2) Principales activités touristiques concernées :

La Convention 2008-2013 s'est traduite pour l'essentiel par des projets que l'on pourrait classer en trois catégories :

- La structuration et la qualification d'un réseau d'Offices de tourisme à l'échelle du Pays
- Le développement et l'amélioration des capacités d'accueil du territoire
- Le développement et la diversification des activités proposées sur le territoire.

- La structuration et la qualification d'un réseau d'Offices de tourisme à l'échelle du Pays :

Concernant la structuration des OT-SI sur le territoire du Pays, il s'agit d'une réflexion débutée à l'été 2011 dans le cadre d'une mission d'étude confiée au cabinet Protourisme, qui s'est ensuite poursuivie et traduite par la mise en place de 7 OT sur le PMQ comme à Caussade ou à Saint Antonin (en tout : 6 OT communaux + 1 OT intercommunal). Cette structuration sous-entend deux enjeux :

Le premier est tout d'abord de parvenir à instituer un mode de gouvernance et de répartition des compétences en matière de tourisme. Plusieurs options s'offrent en effet, avec d'une part une gestion intercommunale des OT, où chaque Communauté de communes a en charge la gestion d'un OT. D'autre part une gestion à l'échelle du Pays, dans le sens d'une cohérence territoriale.

Le second enjeu, qui est actuellement porté par le SM PMQ, consiste à développer l'image touristique du Pays à travers une communication autour de la marque territoriale « *Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron* », commune à l'ensemble du territoire. Cela se traduit concrètement par des actions de coordination, d'accueil, d'information et de promotion. Le SM PMQ va par exemple représenter le territoire et ses acteurs touristiques lors de salons spécialisés (salons du tourisme, Fête du fleuve à Bordeaux,…).

Accompagnée d'orientations en termes financiers ou techniques autour de la réorganisation de la compétence Office de Tourisme à l'échelle du pays Midi-Quercy, cette politique touristique tend donc à renforcer la cohérence du territoire et des initiatives qui y sont menées.

- Le développement et l'amélioration des capacités d'accueil du territoire :

Le développement quantitatif et l'amélioration qualitative des structures d'accueil en Midi-Quercy s'illustrent par plusieurs projets de création/rénovation de Gîtes et hôtels (création d'un hôtel 2* de 22 chambres à Nègrepelisse), de fermes auberges (Mas de Monille à Loze), voire d'aires de camping. L'idée est ici de développer les capacités d'accueil du territoire tout en axant ces projets sur l'aspect qualitatif et non pas seulement quantitatif. L'accès des sites aux personnes handicapées est par exemple intégré à plusieurs projets. Surtout on constate que les projets inscrits dans la Convention et accompagnés le Pays sont pour la plupart élaborés à partir des caractéristiques et atouts du territoire.

Tel des vitrines du territoire, ces projets visent à mettre en avant la nature (base de loisirs de Monclar) au même titre que l'architecture (sites remarquables) ou les savoir faire (projet du Mas de Monille).

- Le développement et la diversification des activités proposées sur le territoire :

Les activités et la qualification d'une politique d'accueil proposées en Midi-Quercy se sont développées entre 2008 et 2013. De la même manière que les structures d'accueil, ces éléments ont été fortement influencés par l'environnement naturel. De manière transversale, on constate qu'un accent a été particulièrement mis sur le développement de la thématique de « l'eau ». A ce titre, plusieurs opérations ont été menées avec par exemple une valorisation importante de la rivière Aveyron, et la mise en place d'activités (notamment nautiques) autour de cette thématique. Plus encore et toujours autour de la thématique « eau », la Convention territoriale a permis d'aménager plusieurs bases de loisirs comme à Monclar et Molières, qui sont les seules récompensées par le label *Pavillon bleu* en Midi-Pyrénées. Ainsi il apparaît que la Convention a su s'appuyer sur les ressources aquatiques dont dispose le Pays pour améliorer son offre touristique.

3) Que retenir de la Convention en matière de tourisme ?

La Convention territoriale s'est en quelque sorte imposée comme un « filtre » de projets, permettant l'émergence de projets qualitatifs liés par une même stratégie de développement touristique durable. Le développement du tourisme en Midi-Quercy repose, comme d'autres missions du Pays, sur une animation importante.

Aussi si la Convention territoriale semble avoir beaucoup apporté en termes d'animation territoriale, notamment avec plusieurs études et préfigurations de schémas, cela a également engendré certaines limites. Comme nous l'évoquions précédemment, le SM PMQ s'est saisi de nombreuses questions relatives au tourisme et en particulier l'animation touristique du territoire (production de documents de communication, mises en réseau d'acteurs, etc…). Or on constate que communes et communautés de communes apparaissent parfois quelque peu en retrait en la matière. Cela peut certes être interprété comme une marque de confiance vis-à-vis de l'animation opérée par le SM PMQ, mais il serait néanmoins intéressant qu'au-delà de la gestion locale des OT, l'animation touristique s'articule plus fortement entre l'échelle intercommunale et l'échelle Pays.

Il s'avère par ailleurs que le Pays ne perçoit à ce jour aucune partie des taxes de séjour prélevées par les différentes collectivités, pour participer au financement d'actions qui bénéficient pourtant à l'ensemble du territoire.

En cela on pourrait imaginer l'allocation d'une partie de la taxe de séjour au SM PMQ ou à défaut, que des moyens en termes d'animation soient déployés au niveau des communautés de communes pour porter plus localement la stratégie touristique du Pays.

E. Aménagement de bourgs et habitat :

Documents de référence :

- ✓ Charte paysagère du Pays élaborée entre janvier 2003 et juin 2004 par un groupement d'architectes paysagistes et d'urbanistes, et élaborée en application de la Charte de Développement Durable du Pays.
- ✓ *Diagnostic Habitat, cadre de vie, foncier* élaboré en 2004 -2005 par le cabinet conseil *Expertise et Développement* et par un groupe de travail constitué dans le cadre d'une formation-développement animée par l'ADEFPAT.
- ✓ *Etude préopérationnelle sur l'Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), de 2010.*
- ✓ *Schéma culturel du territoire (2008-2010 et 2011-2013).* Il intègre les enjeux de l'Inventaire du patrimoine et a participé à sa meilleure connaissance/valorisation auprès des acteurs du territoire

1) Ce que la Convention territoriale a apporté en matière de rénovation bourgs et habitat :

Le Pays Midi-Quercy est notamment reconnu pour la richesse et la diversité de ses communes (bastides, castrums, monuments historiques, maisons médiévales, etc…). L'enjeu du développement durable, inhérent à la démarche de Convention territoriale, suppose pour le Pays de réfléchir à un aménagement des bourgs et à une offre de logements permettant un développement harmonieux de son territoire. En effet la qualité de vie en Midi-Quercy, comme ailleurs, dépend notamment d'un cadre de vie agréable (espaces publics bien conçus, préservation du patrimoine et logements adaptés).

Aussi sur la période 2008-2013, cette question d'un aménagement durable des bourgs et de l'offre locative s'est traduite par la réalisation de **44 opérations** pour un montant de **9 805 753 € HT**. Ces opérations concernent notamment : aménagements de traverses de village, de Places, logements communaux, etc… Par rapport à l'intégralité de la Convention, cela représente 18,5 % des opérations et 18 % des fonds déployés.

Plan de financement moyen des opérations d'aménagement de bourgs et habitat (en %):

UE	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
4,8	14,5	10	15,2	0,2	55,3

On s'aperçoit à l'étude de ce tableau que les opérations de cette thématique ont été majoritairement financées par les maîtres d'ouvrage eux-mêmes, avec un taux d'autofinancement de plus de 55 %. Etat et Département viennent ensuite apporter une participation relativement importante (de l'ordre de 15 % chacun). L'Etat participe au financement de projets à travers les aides de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et les aides sur le logement (palulos par ex). En ce qui concerne le Département, cette participation relativement forte peut s'interpréter comme la traduction de ses compétences en matière sociale et cadre de vie, à l'image des opérations favorisant la réalisation de logements locatifs rénovés abordables.

Justement, au niveau de l'habitat on recense sur l'ensemble de la Convention un total de 9 logements communaux construits ou rénovés (dont rénovation thermique), ce qui a priori peut sembler modeste au regard des besoins qu'implique l'arrivée constante de nouveaux habitants (solde migratoire positif en Midi-Quercy).
Cependant il faut souligner d'une part qu'il s'agit là de logements locatifs communaux dits « sociaux » situés pour la plupart dans de petites communes aux moyens parfois limités, et que le SM PMQ et ses partenaires ont choisi de mettre l'accent sur la qualité des logements produits plutôt que sur la quantité. L'exemple du projet de rénovation du presbytère de la Salvetat Belmontet est ici éloquent (voir annexes). D'autre part cette offre de logement inscrite en Convention territoriale est complétée par l'action de l'OPAH du Pays Midi-Quercy, axée sur les logements de propriétaires privés.

2) Que retenir de la Convention en matière de rénovation de bourgs et d'habitat ?

Bénéficiant du transfert de la mission Inventaire à partir de 2009, auparavant dévolue au CPIE Midi-Quercy, le SM PMQ dispose aujourd'hui d'une connaissance plus poussée de son patrimoine architectural/culturel qui peut être mobilisée dans les documents d'urbanisme à des fins de sensibilisation.

Parallèlement le PIG « centre bourg » entre 2008 et 2011, et la mise en place d'une OPAH à partir de 2011, ont permis au Pays d'impulser un développement de l'offre locative et une mise en valeur de ses bourgs.

Au niveau de l'inventaire du patrimoine bâti, un programme scientifique est établi chaque année par la mission Inventaire du SM PMQ (3 chargées d'études + 1 chef de projet), sur des communes/thématiques précises. Ensuite les membres de cette équipe travaillent sur le terrain avec l'autorisation des mairies. Ainsi tous les éléments du patrimoine à partir du Ve siècle présentant un intérêt culturel, historique ou scientifique sont recensés. En parallèle du travail d'inventaire, les élus sont parfois amenés à indiquer les projets de rénovation qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur des édifices intéressants d'un point de vue patrimonial – ainsi l'étude dans le cadre de l'inventaire qui est réalisée, est mobilisée dans le projet. Ce sont à ce jour 21 communes sur les 49 que compte le Pays Midi-Quercy qui ont été « inventoriées » depuis 2004 (dont 11 sur la période 2008-2013).

L'inventaire, dont l'objectif est de faire connaître le patrimoine et de mobiliser cette connaissance dans les projets, a dès le départ alimenté les réflexions dans le cadre des documents d'urbanisme. La prise en compte et la mise en valeur d'éléments du patrimoine dans les documents d'urbanisme (PLU ou Cartes communales), même si elle est faite au niveau du règlement ne dispose pas de mesures coercitives mais plutôt d'ordre du conseil et de la sensibilisation.
L'intégration de l'inventaire du patrimoine dans la Convention territoriale a de plus permis une meilleure implication des politiques locales en la matière.
En somme une synergie entre plusieurs politiques publiques semble s'être opérée, plus précisément en matière de culture, d'urbanisme, et d'habitat.

Concernant l'OPAH mise en place par la Pays à partir de 2011, il convient tout d'abord de préciser que seule l'animation de l'OPAH est véritablement inscrite dans la Convention territoriale. On note par ailleurs l'articulation qui s'est opérée avec le Projet d'Intérêt Général (PIG) « Centre bourg » inscrit dans la Convention territoriale, qui de son côté a permis un réaménagement d'une quinzaine de centres bourgs entre 2008 et 2011. Ce dernier a en effet précédé l'OPAH entre 2008 et 2011, et s'inscrivait comme cadre pour favoriser l'habitabilité et la rénovation de bourgs anciens dont le Pays est particulièrement riche. Ainsi la Convention territoriale s'est axée dès 2008 en direction d'une requalification de ses bourgs et d'une amélioration de la qualité paysagère de ses villes (Caussade, Nègrepelisse…).
Pour revenir sur l'OPAH, cette initiative menée en dehors de la Convention est tout d'abord destinée aux particuliers souhaitant réaliser des travaux dans leur logement. Concrètement il s'agit d'une opportunité offerte par le Pays et ses partenaires (Etat, Département, ANAH…),

aux propriétaires privés sous conditions de ressources, (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) de rénover leur bien (dont thermique). Cela vient une fois de plus illustrer l'engagement du SM PMQ en faveur du développement durable et la cohérence qui existe entre les différentes politiques qu'il conduit (inscription de l'OPAH dans le PCET). Concrètement ce sont, au mois de décembre 2013, 127 logements de propriétaires occupants et 34 logements de propriétaires bailleurs qui ont bénéficié d'aides, pour un montant total d'investissement de 5 282 828 €. C'est un bilan non négligeable même si l'on constate que l'objectif initial de l'OPAH (294 logements de propriétaires occupants et 96 de propriétaires bailleurs) n'est pas complètement rempli.

Le fait que l'objectif initial n'ait pas été atteint s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord il convient de préciser que l'objectif de 390 logements rénovés correspond à une estimation des besoins du territoire en la matière. Ensuite ce dispositif s'avère fortement dépendant de la volonté des propriétaires, et de leur capacité à réaliser des travaux coûteux dont il faut avancer les frais (près de 44% de foyers fiscaux non imposés). La réalisation de cet objectif dépendait également de la propension des propriétaires à passer par l'OPAH et sa procédure de subvention, plutôt que par d'autres moyens. En effet la démarche OPAH repose sur un accompagnement certes très utile, mais néanmoins plus lourd que de faire des travaux sans passer par des demandes de subventions. Enfin il faut souligner que l'OPAH a mis un moment avant d'être connue du grand public et ce, au prix d'un effort conséquent en communication.
Pour toutes ces raisons, on comprend que l'objectif initial était sans doute difficile à atteindre en seulement trois ans du fait de sa dépendance vis-à-vis des propriétaires privés.

On mesure néanmoins l'ampleur des efforts qui ont été produits dans le cadre de la Convention territoriale, notamment à travers les mesures 4 (PCET) et 6, sur la question de la rénovation thermique de logements publics ou privés. Surtout on constate le relais vers le secteur privé qu'incarne l'OPAH vis-à-vis des projets communaux (logements locatifs sociaux). En effet, il convient de considérer la question du logement rénové en Midi-Quercy dans sa globalité, en incluant logements sociaux et logements privés. Ainsi la Convention a pu s'appuyer sur plusieurs dispositifs, dont l'OPAH, pour renouveler son offre locative.
Cela dit, et comme le précise la chef de projet du SM PMQ, l'OPAH connaît certaines limites au-delà de celle évoquée plus haut. Il s'agit notamment d'une certaine insuffisance des moyens d'animation mis à disposition, or ce dispositif repose en grande partie sur une

animation forte de la part du Syndicat mixte et de son prestataire M. JP Bouglon. Ce dernier dispose actuellement de deux journées par semaine pour ses permanences et aller à la rencontre des propriétaires qui souhaitent obtenir une subvention. Dans ce cas de figure, il monte le dossier avec eux et peut être amené à faire un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) si le dossier l'exige, ou après en cas de subventions pour économies d'énergie. Victime de son succès, le dispositif actuel mériterait à l'avenir une augmentation du nombre de journées de présence sur le territoire, d'autant plus que la convention de l'OPAH a été prolongée jusqu'en juillet 2015.

III/ Regard sur la « valeur ajoutée » Leader IV

1) La Convention territoriale : un levier de fonds européens pour le territoire ?

Rappelons tout d'abord qu'une étude Inter-fonds est en cours d'élaboration avec les autres GAL de Midi Pyrénées, et présente de façon détaillée l'action des différents fonds européens sur le territoire.

Ensuite et comme le montre l'analyse quantitative de la Convention, les fonds déployés par l'Europe ont majoritairement été versés au titre du programme Leader (75%), et de façon marginale par le Feder (8%) et le Feader hors Leader (17%).

Dans le cadre du programme Leader (2007-2013), le PMQ a choisi d'axer sa stratégie autour de « *L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ* ». Il convient de souligner la cohérence qui existe en termes de périmètres d'action en Midi-Quercy. Ainsi le territoire du GAL Midi-Quercy concorde parfaitement avec celui couvert par la Convention territoriale. La Convention et le programme Leader sont donc reliés et les projets inscrits dans le programme Leader le sont également dans la Convention territoriale.

<u>Remarque :</u>

Pour être plus complet sur la mobilisation des fonds européens par le PMQ, il convient de signaler que le SM PMQ porte depuis 2007 un Plan Local Insertion Emploi (PLIE) permettant de mobiliser en moyenne plus de 200 000€ de FSE par an.

Le PLIE n'est pas inscrit dans la Convention territoriale du PMQ, car il ne mobilise pas de crédits des politiques dites « territoriales ». Toutefois les objectifs du PLIE s'inscrivent pleinement dans ceux de l'Axe 1 (« Un territoire équitable »), et ceux de la mesure 2 de la Convention territoriale.

Le Pays Midi-Quercy s'illustre donc comme la porte d'entrée de l'Europe sur le territoire.

2) D'un programme européen à une véritable valeur ajoutée pour le territoire :

Sur les 237 opérations menées sur la période 2008-2013, on en relève 111 qui ont été cofinancées par l'Europe (Leader, FEADER hors Leader, FEDER). En termes de répartition par programme européen, on note 83 opérations financées par Leader, 19 opérations financées par le FEADER (hors Leader) et enfin 9 opérations financées avec le concours du FEDER.

Comme évoqué précédemment, le programme européen Leader et la Convention territoriale ont été menés conjointement.

Dès lors qu'est-ce que Leader apporte concrètement au territoire, à travers la Convention territoriale ?

Tout d'abord le programme Leader est un important pourvoyeur d'aides. L'enveloppe attribuée au GAL Midi-Quercy pour la période 2007-2013 s'élevant à 1 806 755 €, un nombre important de projets (88) a pu bénéficier d'aides.

Au-delà de l'aspect strictement financier, le programme Leader constitue une véritable valeur ajoutée, dans le sens où il conduit à tirer les projets vers le haut. En effet la priorité qui a été ciblée par le GAL permet d'améliorer les dimensions environnementales et sociales des projets financés. Cette influence illustre donc la bonification qui s'opère grâce au programme Leader.

On retiendra le projet de salle de spectacle de Saint Antonin où à défaut d'opérer une rénovation classique de bâtiment, une amélioration énergétique ainsi qu'un aspect culturel ont été ajoutés au projet d'infrastructure. De fait, il ne s'agit plus d'une simple salle des fêtes mais plutôt d'un véritable projet culturel, et performant du point de vue des consommations d'énergies.

On rappellera également le projet de ferme auberge du Mas de Monille. Ici, la bonification réside dans une réflexion sur l'accessibilité du projet aux handicapés et personnes âgées, tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale (mode de chauffage au bois performant).

3) Une complémentarité du Leader avec la Convention territoriale ?

Servi par des moyens conséquents en termes financiers (voir plus haut) aussi bien qu'humains (2 ETP), le Leader assure une certaine complémentarité avec la Convention territoriale au niveau des financements. Cette complémentarité est d'autant plus effective et efficace que le SM PMQ a en charge la gestion du programme Leader et de la Convention territoriale.

Surtout, et comme nous l'ont confirmé les techniciens en charge du Leader ou des porteurs de projets aidés, on constate une influence positive du Leader sur les projets dits « classiques » inscrits uniquement en Convention territoriale. A titre d'exemple les « 7 fondamentaux » du Leader (*Stratégie locale de développement ; partenariat local public-privé ; approche ascendante ; multisectorielle ; approches innovantes ; coopération ; mise en*

réseau) s’appliquent bien évidemment aux projets appelant du Leader, mais influencent aussi fortement l’ensemble des projets inscrits en Convention territoriale.

IV/ QUID de la gouvernance de la Convention ?

Ce paragraphe sur la gouvernance est notamment le fruit d'entretiens auprès de techniciens du Syndicat Mixte, du coordonnateur du CDD, de porteurs de projet et d'élus du territoire.

La gouvernance de la Convention territoriale est assurée au sein du SM PMQ par le Comité Territorial de Concertation et de Pilotage (CTCP). Celui-ci est donc chargé de porter le Contrat de Pays et d'assurer la cohérence des opérations menées au regard de la stratégie globale du Pays. Par rapport à la période 2004-2007, la Convention territoriale 2008-2013 s'illustre par une nouveauté : la mise en place d'un Comité des financeurs regroupant les principaux partenaires financiers du contrat de pays (Etat, Région, Département). Ce Comité, qui survient en général après le CTCP, est censé donner un avis sur les plans de financement, et décider du montant des aides attribuées.

Rappel sur le rôle et composition du CTCP :

Comme défini dans la Convention territoriale, ce Comité associe l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil général de Tarn et Garonne, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, ainsi que quatre représentants du Conseil de développement.

Le Comité territorial a pour rôle :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés ;
- de proposer et de préparer le contenu de chacune des étapes de mise en œuvre de la convention territoriale qui lui est soumise ;
- de suivre l'état d'avancement des programmes opérationnels annuels et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires à leur élaboration ;
- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel ;
- de procéder à l'évaluation en continu de la convention territoriale ;
- de mobiliser, en tant que de besoin, les compétences techniques extérieures au territoire.

Le Secrétariat de ce Comité est assuré par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Le secrétariat procède à l'organisation des réunions du Comité territorial.

Sa composition est la suivante :

- Président du Conseil Général ou son représentant
- Président du Conseil Régional ou son représentant
- Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne ou son représentant
- Conseillers régionaux et généraux
- Bureau du Syndicat Mixte (10 membres)
- Présidents des 4 commissions du SM PMQ
- 4 représentants du CDD PMQ (animateurs des 3 commissions et coordonnateur)

1) Ce qu'il faut retenir de la gouvernance de la Convention territoriale (2008-2013) :

Tableau de bilan des Comités Territoriaux de Concertation et de Pilotage :

Année	Comité technique PMQ	CTCP	Date	nb participants	Comité des financeurs	CP du CG	CP du CR MP
2008		CTCP n°1					
	03/12/2008	CTCP n°2	18/12/2008	24	24/03/2009	27/04/2009	07/05/2009
2009	18/05/2009	CTCP n°1	04/06/2009	21	17/06/2009	23/07/2009	10/09/2009
	05/10/2009	CTCP n°2	09/11/2009	23	08/12/2009	29/03/2010	04/02/2010
2010	07/04/2010	CTCP n°1	08/06/2010	24	27/07/2010	30/08/2010	27/09/2010
	14/10/2010	CTCP n°2	10/11/2010	20	10/12/2010	17/01/2011	10/02/2011
2011	07/04/2011	CTCP n°1	10/05/2011	18	28/09/2011	24/10/2011	21/11/2011
	03/11/2011	CTCP n°2	07/12/2011	23	20/01/2012	16/04/2012	26/04/2012
2012	05/04/2012	CTCP n°1	22/06/2012	18	07/09/2012	29/10/2012	25/10/2012
	19/10/2012	CTCP n°2	13/12/2012	16	05/04/2013	29/04/2013	10/06/2013
2013	18/04/2013	CTCP n°1	17/09/2013	17	31/10/2013	25/11/2013	12/12/2013
		CTCP n°2					

Il est à noter qu'un 1er CTCP s'est tenu en 2008 avant celui du 18 décembre. Cependant nous avons fait le choix de ne pas le faire apparaître dans ce tableau car il a essentiellement consisté à mettre en place l'instance du CTCP et à examiner le projet de Convention territoriale 2008-2013. Il n'a donc pas eu pour objet de discuter d'opérations à programmer.

On constate qu'en termes de rythme de réunion, les CTCP se sont déroulés à des intervalles réguliers (deux par an, hormis 2008 et 2013). Au niveau de la participation à ces Comités, une vingtaine de participants (entre 16 et 24) est régulièrement présente à chaque session même si une légère décélération apparaît en fin de Convention (2012 et 2013). Tout ceci nous montre donc qu'en termes de régularité et de présence, la gouvernance a été soutenue sur la totalité de la période. Par ailleurs on constate que les comités des financeurs se tiennent dans des délais assez variables à la suite des CTCP (d'une dizaine de jours à près de cinq mois), ce qui peut potentiellement ralentir et alourdir les procédures.

2) Un mode de gouvernance globalement approuvé…

D'un point de vue plus qualitatif, la plupart des entretiens réalisés auprès de techniciens du SM PMQ, de porteurs de projets (association, élus,…) et du Conseil de Développement nous a amené à penser que le CTCP et la gouvernance de la Convention sont globalement vus de manière positive. Il ressort en effet de ces discussions que le mode de gouvernance mis en place permet une certaine efficacité, et concrétise la très bonne ingénierie opérée par le Pays et son équipe technique. Le rythme de réunion du CTCP (2 par an) est majoritairement considéré comme adapté, principalement du fait de sa cohérence avec les calendriers du Conseil Régional et du Conseil Général.

On peut donc dire que le CTCP s'est imposé comme un outil nécessaire et performant pour porter la Convention territoriale du SM PMQ et de ses partenaires. Ainsi les projets présentés et potentiellement inscrits dans la Convention ont les moyens d'être étudiés, ce qui permet une meilleure anticipation d'éventuelles difficultés et par conséquent une plus grande efficacité de la décision politique.

3) …Mais des lourdeurs administratives et des délais d'instruction parfois longs :

Si ce rythme assure pour la plupart un temps d'analyse des projets suffisant, capable d'anticiper les difficultés, on note toutefois que les avis sont partagés. En effet le CTCP est

également décrit à regret comme étant essentiellement une « chambre d'enregistrement » où les projets ne sont pas vraiment débattus. En cela il conviendrait sans doute de communiquer de façon plus importante sur le rôle du CTCP (un premier filtre étant réalisé parmi les projets par les Communautés de communes, voire par le Comité Syndical du Pays).

Par ailleurs, plusieurs personnes interrogées pointent le temps d'instruction parfois long, et surtout les lourdeurs administratives induites par cette gouvernance (plusieurs mois qui s'écoulent entre le CTCP et la tenue du Comité des financeurs). De plus, certains financeurs ne sont pas toujours en mesure de renseigner le niveau de leur participation, car les projets doivent également être examinés par leur propre commission permanente. Ainsi la mention « en instruction » vient quelques fois s'apposer sur des dossiers et rallonger considérablement les délais de traitement.

Ces lourdeurs sont d'autant plus fortes que les porteurs de projets doivent d'une part formuler une demande d'inscription de leur projet dans la Convention territoriale, et d'autre part formuler une demande de subvention auprès de chaque partenaire financeur. Ceci peut rendre la procédure difficilement lisible aux porteurs de projets.

Il faut souligner ensuite que cette question des délais et des lourdeurs administratives peut s'avérer particulièrement gênante pour les projets d'acteurs associatifs, qui n'ont pas forcément les ressources de trésorerie à même de leur permettre d'attendre l'issue de ces procédures. Néanmoins la marge de manœuvre est assez faible car ce rythme de portage ne dépend pas que du Pays, mais aussi et surtout des différents financeurs sur lesquels le SM PMQ n'a pas d'emprise (CR, CG, DDT…).

4) Une méconnaissance du CTCP ?

Parallèlement, ces entretiens ont permis de mettre en lumière une certaine méconnaissance du CTCP. Si l'existence même de cette instance est connue de tous, son rôle et son fonctionnement restent cependant assez flous pour la plupart des acteurs rencontrés. Les techniciens du Pays qui ont été interrogés expliquent par exemple bien connaître cet outil de gouvernance, mais la grande majorité n'y a jamais pris part. Ici réside probablement un écueil à corriger.

En effet le CTCP se pose, et est considéré à juste titre, comme le garant d'une vision globale du développement local en Midi-Quercy. C'est la raison pour laquelle il serait intéressant pour le territoire que les techniciens, en tant que spécialistes, y soient associés plus

régulièrement (par exemple à tour de rôle en fonction de l'ordre du jour). De cette manière ces derniers pourraient plus facilement développer une vision transversale à toutes les thématiques portées par le SM PMQ. La vision globale du territoire serait donc au premier rang portée par le CTCP, mais aussi par les chargés de mission.

5) Un Conseil de Développement actif mais confronté à certaines difficultés :

En ce qui concerne le Conseil de Développement, la rencontre avec M. Gérard Thiercelin (coordonnateur du CDD depuis 2010) nous a permis de constater les freins ou limites au bon fonctionnent de cette instance représentative de la société civile. On note par exemple une attente du CDD comme de certains techniciens quant à une communication plus forte avec les élus pour la prochaine Convention territoriale. Parallèlement il semble souhaitable que le CDD communique davantage autour des projets et initiatives qu'il mène, pour se faire connaître du grand public et valoriser ses actions. A ce jour, on relève essentiellement une plaquette réalisée sur la thématique « eau » alors que le CDD a participé à plusieurs initiatives comme la *Vie rurale c'est pas de la science fiction*, ou encore l'animation vie sociale. Par conséquent le CDD ne bénéficie pas pleinement du rayonnement qui devrait être le sien.

Surtout le nombre déclinant de membres (voir tableaux ci-après) et le manque d'implication de certains adhérents du CDD, pourtant spécialistes de thématiques particulières, paraît regrettable.

Evolution des effectifs du Conseil de Développement MQ :

Année	Effectif
2008	63
2011	30
2013	24
2014	19

Il est frappant de constater la réduction continue du nombre de membres du CDD sur la période de la Convention. Dès lors les effectifs installés en 2008 doivent-ils être considérés comme démesurés au regard des besoins, ou bien faut-il y voir une distanciation progressive entre l'engagement au sein du CDD et la population? La réponse n'est en rien évidente, mais nous tenterons d'y apporter une réponse dans le paragraphe suivant.

Plus que les effectifs engagés, intéressons-nous à l'évolution de la présence aux réunions du CDD.

Evolution de la participation aux réunions du CDD entre 2010 et 2013 (données manquantes pour 2008 et 2009) :

2010		2011		2012		2013	
Date	Effectif	Date	Effectif	Date	Effectif	Date	Effectif
13/01/2010	x	19/01/2011	11	02/04/2012	x	22/01/2013	10
12/02/2010	14	18/04/2011	12	10/07/2012	12	04/03/2013	14
13/04/2010	7	05/07/2011	6	25/10/2012	13	13/05/2013	12
29/06/2010	11	10/10/2011	11			08/07/2013	11
20/10/2010	11	19/12/2011	13			10/10/2013	12
						03/12/2013	9

On constate à l'étude de ce tableau qu'environ une moitié seulement des membres est régulièrement présente aux réunions. Au-delà de l'investissement important de quelques « habitués », souligné par M. Thiercelin, on peut légitimement craindre un essoufflement du CDD et de ses membres les plus actifs. Aussi il apparaît essentiel de soutenir la dynamique du territoire et notamment son appropriation par la population. Dès lors il convient de redonner de l'allant à cette instance de concertation et de participation de la société civile et ce, de plusieurs manières.

M. Thiercelin reconnaissant certaines difficultés à assurer le leadership à travers son rôle de coordonnateur (ou de « correspondant » comme il préfère se définir), le CDD manque probablement d'un élément moteur en son sein pour impulser ou porter les orientations et travaux du groupe.

Cela peut également passer par une politique de recrutement plus souple comme ce fut le cas fin 2012, politique qui a notamment permis à 5 nouvelles personnes d'adhérer au CDD. Malheureusement, face à l'absentéisme récurrent de certains, le CDD a de nouveau été amputé de 5 membres en 2014.

Enfin il apparaît nécessaire que le CDD concentre son action sur un projet emblématique, qu'il redonne un sens clair à son action. Il serait par exemple intéressant pour lui et le territoire de réfléchir à un projet ou une thématique sur lesquels s'investir comme ce fut le cas avec les circuits courts. En effet cette thématique, aujourd'hui mission au sein du SM PMQ, est à l'origine une réflexion portée par le CDD qui a ensuite demandé au Pays de travailler sur la question.

De cette façon cette assemblée de citoyens pourra inscrire son action dans le concret, et attirer du même coup des personnes qui jusqu'alors refusaient d'intégrer le CDD, ne sachant pas ce qu'ils allaient y faire ou à quoi ils allaient servir.

Conclusion sur le mode de gouvernance de la Convention territoriale 2008-2013 :

En somme le mode de gouvernance de la Convention territoriale n'est pas aussi efficace qu'il devrait l'être. Le circuit d'instruction des projets apparaît relativement lourd par rapport à celui des politiques sectorielles. Surtout il ne semble pas suffisamment lisible pour des porteurs de projets, qui par conséquent peuvent être tentés de passer par d'autres circuits de financement.

D'autre part, le frein au bon fonctionnement peut également venir de l'absence de représentants du PMQ au sein du Comité des financeurs. Bien sûr l'idée n'est pas de constituer un « CTCP bis », mais il pourrait par exemple être judicieux que le Président du Pays, accompagné d'un technicien, puissent y participer afin d'éviter toute incompréhension sur certains projets complexes.

Enfin, et en dépit des limites évoquées, il faut tout de même reconnaître à la Convention territoriale et à son mode de gouvernance une production importante et une régularité de l'investissement. Surtout, l'expérience du Syndicat Mixte et sa capacité à trouver des co-financements, soulignées par l'ensemble des personnes rencontrées, ont permis de concrétiser une part considérable des ambitions affichées. Ce point est important non seulement du point de vue du territoire, mais également pour le SM PMQ qui se pose comme interlocuteur crédible et reconnu en matière de développement local. A titre d'exemple, M. Jacques Tabarly, Maire de Septfonds et rencontré à l'occasion du projet de rénovation de trois bâtiments communaux en 2012-2013, nous explique que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la « *locomotive du territoire* » en matière de développement local. Selon lui la gouvernance assurée par le Pays est globalement très bonne, et va jusqu'à illustrer son propos par la métaphore suivante :

« Il y a un pilote dans l'avion, l'équipage est bon et capable de trouver les partenaires adéquats ». (Jacques Tabarly)

CONCLUSION GENERALE

Quel bilan pour la Convention territoriale 2008-2013 ?

La période 2008-2013 a donc vu le territoire du Pays Midi-Quercy se mobiliser et se développer d'une façon importante. Comme nous l'évoquions au début de cette étude, et dans la continuité de la Convention 2004-2007, 237 opérations ont été programmées pour un montant total d'opérations de près de 54 millions d'euros, ce qui est considérable.

Le bilan quantitatif nous a d'une part offert un aperçu chiffré de plusieurs aspects de la Convention territoriale (volumes financiers, répartition des opérations, types de porteurs de projet, etc…). D'autre part le bilan qualitatif a quant à lui mis en avant un relevé, un état des lieux des réalisations survenues durant ces 6 années que ce soit de façon thématique ou en fonction de chaque mesure opérationnelle. Il a aussi été question du programme européen Leader, qui par sa méthodologie, son action transversale et ses liens avec la Convention territoriale s'est mué en véritable valeur ajoutée pour le territoire.

On a également pu constater que le mode de gouvernance choisi faisait globalement consensus, même si quelques remarques suggèrent une légère évolution de ce dernier. En effet si le CTCP n'est en rien remis en cause, un effort de communication sur son rôle serait sans doute utile, ainsi qu'une représentation même symbolique du Syndicat mixte au sein du Comité des financeurs.

Ensuite le Contrat de Pays 2008-2013 a permis au territoire de soutenir le dynamisme qui le caractérise depuis sa création en 2002. Ceci étant, s'il ne fallait retenir que quelques éléments essentiels du bilan de la Convention, on citerait notamment :

Points positifs et réussites	***Limites/difficultés persistantes***
Des objectifs globalement remplis	Peu d'actions de développement économique
Un développement durable du territoire	Des lourdeurs administratives persistantes
Un fort développement de l'ingénierie Pays	Une faible part de projets privés
Cohérence des différentes politiques menées	Un dynamisme souvent dépendant de l'animation opérée par le SM PMQ

Des acquis indéniables…

La Convention territoriale 2008-2013 a assurément rempli l'essentiel de ses objectifs avec une véritable cohérence parmi les multiples politiques menées (par exemple complémentarité avec le Leader), et un territoire globalement plus « équitable/viable/vivable ». Surtout on prend note du développement véritablement durable qui s'est instauré sur le territoire, avec un volume d'opérations équivalent entre les trois axes de la Convention (autour de 80 opérations chacun).

Les aspects économiques et sociaux ont été pris en compte notamment à travers des équipements structurants et la mise en place de réseaux d'acteurs, quand dans le même temps, la dimension environnementale s'avère transversale et perceptible dans l'ensemble des projets accompagnés.

L'étude du plan de financement moyen de la convention territoriale 2008-2013, notablement plus diversifié que pour 2004-2007, nous indique également que l'ingénierie du SM PMQ s'est étoffée. Grâce à son expérience des procédures, elle est plus qu'auparavant en mesure d'attirer des co-financements importants.

Mais quelques difficultés persistantes…

Au-delà des apports considérables de la convention territoriale, on note toutefois quelques limites à son action. On constate par exemple que si la Convention a su développer un territoire « viable », ce qu'elle a notamment réalisé avec un développement/structuration de l'offre touristique, les opérations relevant strictement du développement économique sont peu nombreuses. Ce point reste donc un enjeu à travailler a fortiori dans un contexte de crise économique et de progression du chômage.

Ensuite si l'ingénierie du SM PMQ a gagné en expérience, certaines lourdeurs administratives apparaissent néanmoins. Il s'agit essentiellement des procédures relatives au programme Leader, mais aussi de la gouvernance de la Convention territoriale qui peut parfois se voir ralentie par des réunions plus ou moins étalées dans le temps.

Enfin on relève une limite relevant de la répartition des porteurs de projet rencontrés. Il s'avère effectivement que les projets privés sont sous-représentés par rapport aux projets publics. Au-delà des difficultés actuelles pour emprunter, les délais de paiement et les procédures de subventions y sont sans doute pour quelque chose. Surtout on a pu noter que le dynamisme constaté durant la période s'appuyait notamment sur une forte animation de la part des techniciens du SM PMQ. Si cela est positif en soi, plusieurs chargés de mission évoquent l'absence de relais de leur action parmi les autres acteurs du territoire.

Quels enjeux pour l'avenir du territoire : entretien avec M. Christian MAFFRE, Président du SM PMQ.

M. Christian MAFFRE, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et Maire de Caylus, nous a livré au cours d'un entretien ses impressions sur la Convention Territoriale 2008-2013 et sa vision de l'avenir du territoire.

Sur l'impact de la Convention territoriale 2008-2013 :

Tout d'abord la Convention a eu un impact important en termes de développement local, au-delà même du niveau financier et de ses 54 millions d'euros de projets matériels et immatériels. En effet la Convention a également permis au SM PMQ de traduire concrètement l'intervention des différents financeurs publics sur le territoire.
Ensuite la Convention est en mesure, par ses réalisations, de procurer une certaine lisibilité au Syndicat Mixte qui reste souvent mal connu du grand public. Cela suppose en revanche de diffuser largement des éléments de communication ou de vulgarisation sur les actions menées.

Le principal avantage de ce document réside en outre dans le fait que son action relève plus de l'incitation que de la contrainte. La Convention propose effectivement un cadre d'intervention avantageux mais n'oblige en rien quiconque à participer.
Si elle s'inscrit bien dans un cadre contractuel, il est toutefois nécessaire d'après M. Maffre de travailler en lien avec des politiques sectorielles. De cette manière il n'y a donc jamais de « copier-coller » de politique/dispositif d'un territoire à un autre. Il cite l'exemple du service CEP mis en place par le SM PMQ, qui part d'une idée généraliste (économie d'énergies) pour en faire une application lisible sur le territoire.

Au sujet des porteurs de projets, le fait que la Convention s'adresse globalement aux structures publiques suscite quelques regrets, même si cette tendance évolue sous l'influence de programmes européens comme le Leader. Il y a donc encore un important travail en la matière et ce, en dépit des efforts réalisés.

Sur la prochaine Convention 2015-2020 :

Du point de vue de M. Maffre, il s'avère tout d'abord que les enjeux véritablement nouveaux seront plus prégnants en 2020-2026 car la période 2015-2020 s'apparentera sans doute plus à une période de transition.

Ceci étant on peut imaginer que les enjeux d'avenir traiteront particulièrement de l'accentuation de la collaboration entre le PMQ et les territoires plus urbains qui l'entourent. Il s'agira donc d'identifier au préalable les porosités entre ces territoires, puis de travailler et de communiquer dessus pour susciter l'appropriation de la population. Cela pourra se traduire par un effort du PMQ en faveur des activités dites de « niches », pour véritablement s'inscrire dans une logique de partenariat urbain/rural.

Pour revenir à la prochaine Convention territoriale (2015-2020), les principaux enjeux semblent s'orienter vers la lisibilité de l'action et de la gouvernance du SM PMQ. En effet, un effort en la matière paraît nécessaire malgré le potentiel déjà incarné par la Convention. Plus précisément il s'agira de :

- Gagner en reconnaissance, en lisibilité et en opérationnalité
- Préparer le territoire à une gouvernance simple dans le cadre du PETR (il ne s'agit en aucun cas d'imposer quoi que ce soit, mais plutôt d'être en mesure de suivre la dynamique initiée par le législateur fondée sur la démographie).
- Continuer à développer la cohérence du territoire avec l'objectif d'avoir un territoire vraiment « gouvernable »
- Insérer une vision locale plus forte au sein du SM par exemple à travers des vice-Présidents « référents » d'une partie du territoire, pour renforcer le lien entre le SM PMQ et les différents acteurs (porteurs de projets, élus…).

Par ailleurs, s'il fallait résumer les quelques priorités sur lesquelles travailler dans les 6 prochaines années, on y trouverait notamment certaines de celles émises par la Région :

- Le développement économique et l'emploi
- La cohérence territoriale et l'action en faveur des zones les plus en retrait.

Pour revenir sur l'enjeu central de la lisibilité de l'action :

D'une manière générale, il semble y avoir pour tout projet un aspect « fondamental » (ou théorique) et un aspect « applicatif » (ou concret) qu'il convient de concilier. En somme il est préconisé de développer les liens entre les politiques (élus) et les techniciens. A plusieurs occasions ceci a déjà permis, et permettrait encore, à de nombreux élus de mesurer l'ampleur des thématiques couvertes et le travail réalisé.

La communication doit donc aller en direction des élus mais aussi et surtout en direction des habitants, afin que le PMQ soit plus encore une réalité vécue et appropriée par les habitants.
En outre il serait souhaitable de descendre d'un cran dans l'opérationnalité, c'est-à-dire de faire plus de pédagogie et de communication autour de retombées locales de chaque initiative ou projet porté et ce, de manière systématique.

« Pour faire participer les gens, il faut qu'ils soient au courant et convaincus des actions programmées et entreprises sur leur territoire » (Christian Maffre).

Quid du programme Leader ?

L'ouverture du territoire en direction de ce fond européen est une chance et une nécessité pour le Pays Midi-Quercy, dont l'engagement remonte aux origines du programme.
En plus des enjeux précités, le programme européen Leader est évidemment considéré comme une véritable valeur ajoutée pour la Convention, et pour le PMQ en général. Mais que signifie la qualification de « valeur ajoutée » ?

On peut dire que la plus-value ou valeur ajoutée du Leader pour le territoire est tridimensionnelle :

- **Financière** car pour 1 € dépensé on dispose finalement de 2 € à investir.
- **Expérimentale** car Leader permet justement de tenter des choses nouvelles sur le territoire, ce qui est une chance inestimable.
- **Mobilisatrice** car Leader parvient à faire travailler l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une même stratégie.

Risques à anticiper et écueils à éviter pour la prochaine CT :

- Ne pas se lancer dans des actions qui n'auraient pas d'application directe à court terme (souci de lisibilité de l'action).
- Dépendance vis-à-vis de fonds publics en raréfaction (limite financière)
- Plus généralement, l'évolution du SCOT Montalbanais et surtout certaines dispositions de la loi ALUR (obligation pour une Commune souhaitant adhérer à un SCOT d'y faire adhérer la Communauté de Communes dont elle fait partie dans son intégralité). Ici le problème pourrait se poser avec certaines communes de CCQV concernées par l'expansion de l'agglomération de Montauban. Problème qui à terme pourrait hypothéquer l'avenir du PETR.

ANNEXES

Annexe n°1 : Plan de financement par mesure opérationnelle

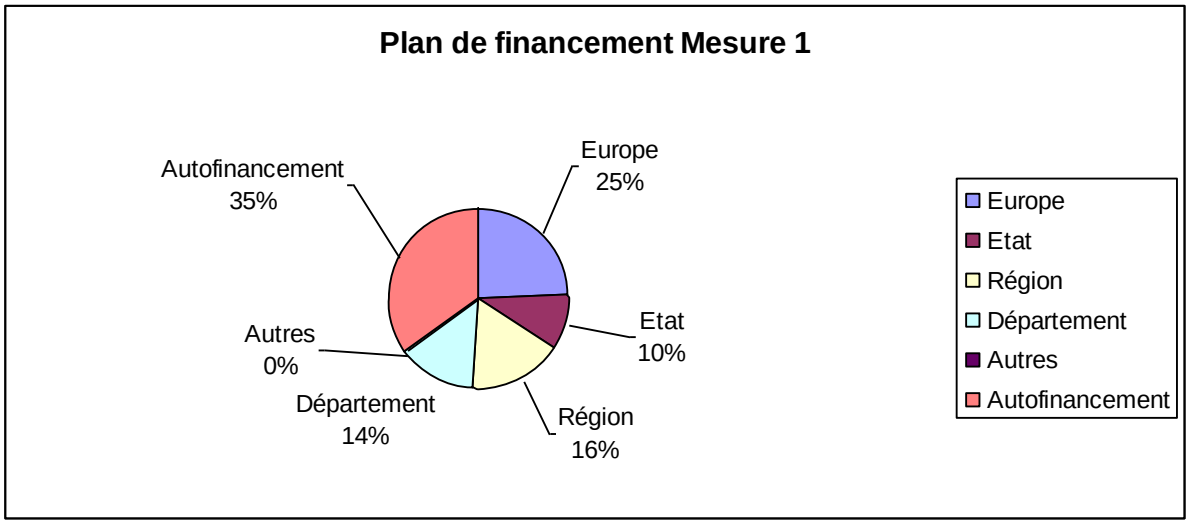

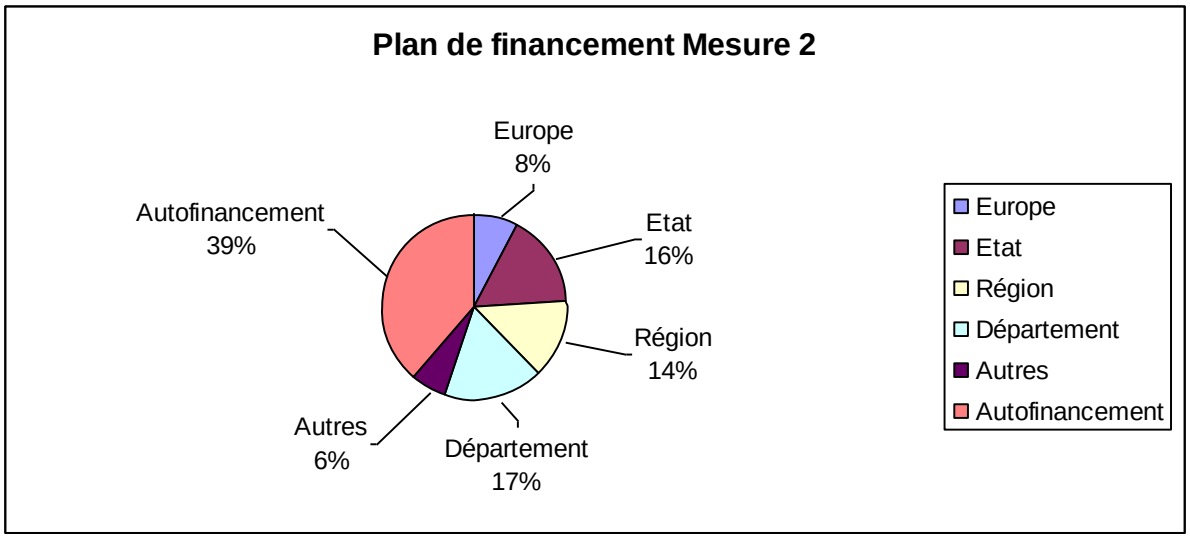

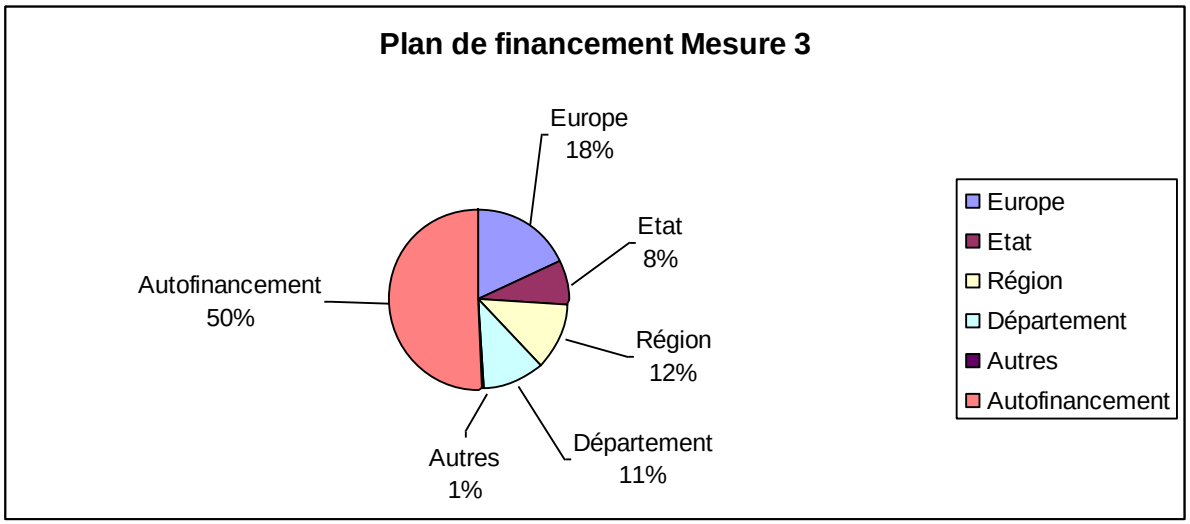

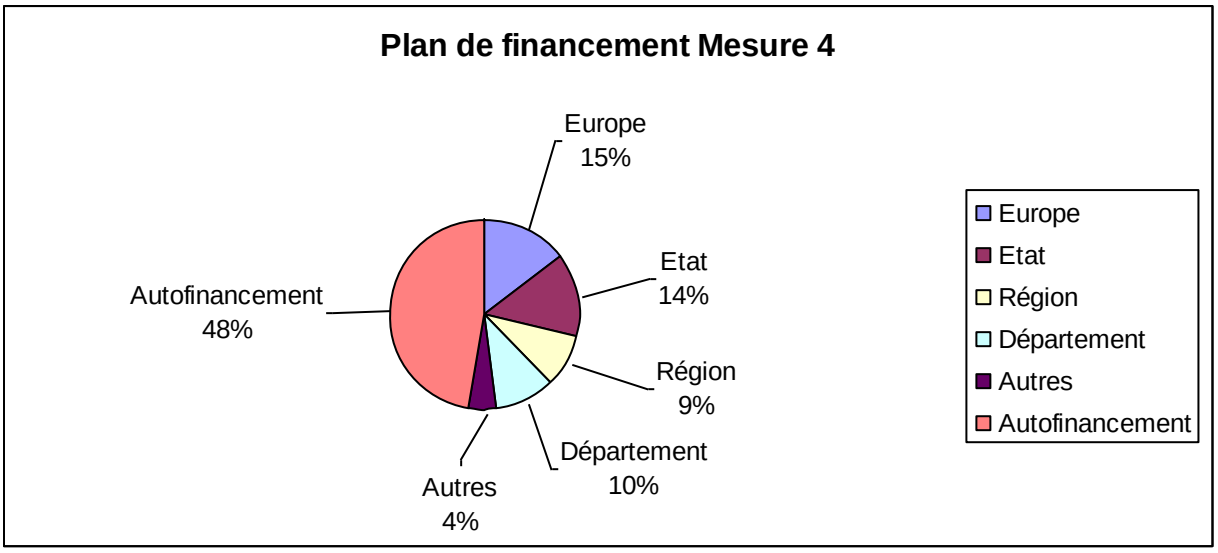
Plan de financement Mesure 4
Europe
15%
Etat
14%
Région
9%
Département
10%
Autres
4%
Autofinancement
48%
Europe
Etat
Région
Département
Autres
Autofinancement

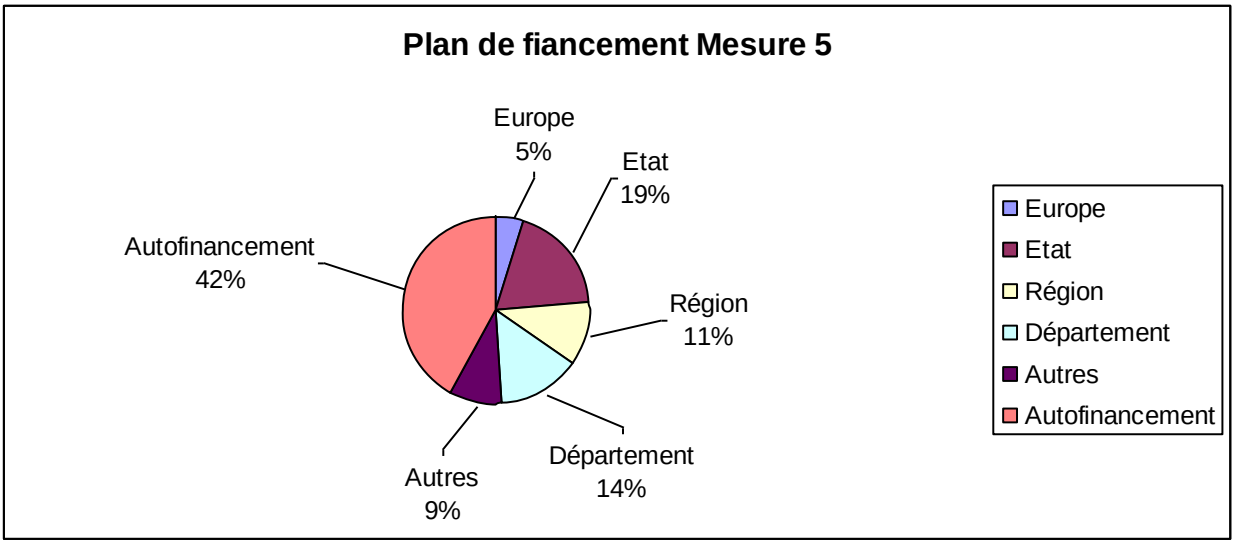
Plan de fiancement Mesure 5
Europe
5%
Etat
19%
Région
11%
Département
14%
Autres
9%
Autofinancement
42%
Europe
Etat
Région
Département
Autres
Autofinancement

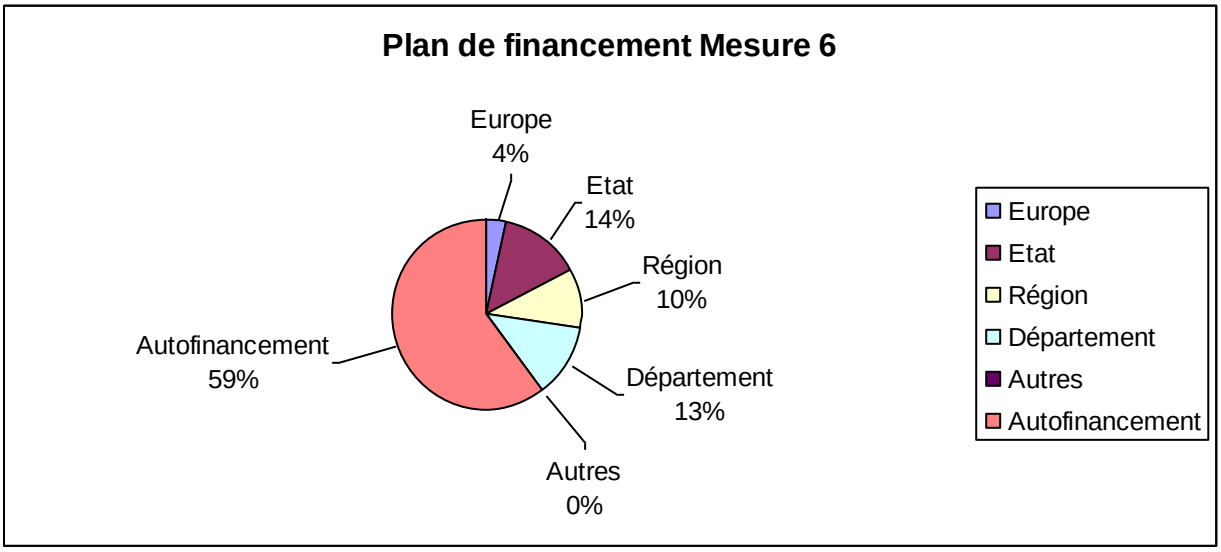
Plan de financement Mesure 6
Europe
4%
Etat
14%
Région
10%
Département
13%
Autres
0%
Autofinancement
59%
Europe
Etat
Région
Département
Autres
Autofinancement

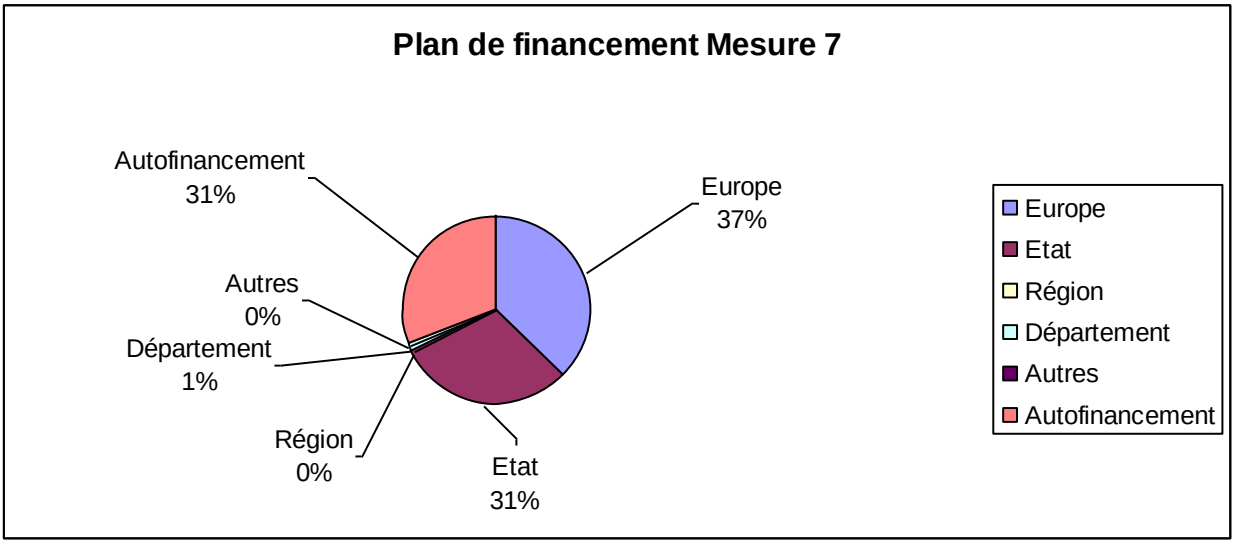
Plan de financement Mesure 7
Autofinancement
31%
Europe
37%
Autres
0%
Département
1%
Région
0%
Etat
31%
Europe
Etat
Région
Département
Autres
Autofinancement

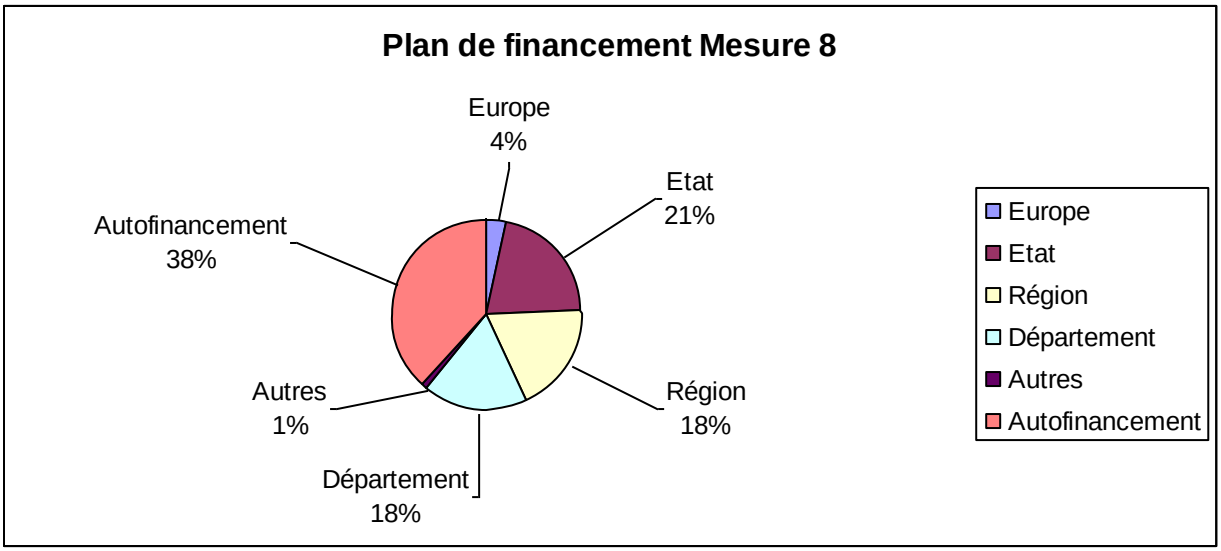
Plan de financement Mesure 8
Europe
4%
Etat
21%
Autofinancement
38%
Autres
1%
Région
18%
Département
18%
Europe
Etat
Région
Département
Autres
Autofinancement

Annexe n°2 : Fiches projets par mesure opérationnelle

Fiche-projet n°1

Inventaire du patrimoine

Année(s) de réalisation : 2008-2013
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : CPIE (jusque 2009) ; SM PMQ / PMQ
Coût total : 150 000€ par année
Partenaires : CR ; CG82 ; CAUE 82 ; DDT ; Service territorial de l'Architecture et du patrimoine
Co-financeurs : CR (50%) ; CG (40%)
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 1, Mesure 2.1 (« Connaissance et valorisation du patrimoine culturel »)

Présentation du projet :
Dans la lignée du grand Inventaire fondé en 1964 par André Malraux, l'inventaire du patrimoine en Pays Midi-Quercy vise à **recenser, étudier** et **faire connaître** les éléments postérieurs au Ve siècle qui présentent un **intérêt culturel, historique ou scientifique**.

Un programme scientifique est établi chaque année par la mission Inventaire du SM PMQ (3 chargées d'études + 1 chef de projet), sur des communes/thématiques précises. Ensuite les membres de cette équipe travaillent sur le terrain avec l'autorisation des mairies.

Principales thématiques mises en avant :
- **L'architecture rurale**
- **La terre crue**
- **Le pan-de-bois**

En parallèle du travail d'inventaire, les élus sont parfois amenés à indiquer les projets de rénovation qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur des édifices intéressants d'un point de vue patrimonial – ainsi l'étude dans le cadre de l'inventaire qui est réalisée, est mobilisée dans le projet.

Objectifs :
- Connaissance, communication et valorisation du patrimoine bâti en Midi-Quercy
- La prise en compte et la mise en valeur d'éléments du patrimoine dans les documents d'urbanisme (PLU ou Cartes communales)
- Etendre la zone couverte par l'Inventaire du Patrimoine

Résultats et impacts à ce jour :
- **21 communes** ont été « inventoriées » depuis 2004 (dont 11 sur la période 2008-2013).
- 28 communes restant à inventorier.

Des productions régulières et destinées aux grand public :
- Des notices illustrées par édifices, groupes d'édifices, entités…
- Des documents de synthèse et d'étude
- Des ouvrages, des articles et des conférences

Des fiches découverte dans la collection « En quête de patrimoine » avec le CG 82

<u>Cependant une limite importante à l'action de l'Inventaire :</u>

- Pas de mesures coercitives…
- … mais plutôt de l'ordre du conseil et de la sensibilisation.

Ferme à Génébrières

Bourg de Montricoux

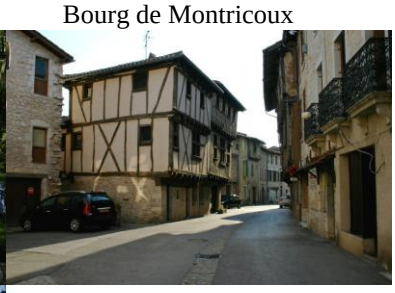

Moulin du Bias à Albias

Maison-ferme à Vayssac

Fiche-projet n°2

Modernisation/extension de la Ferme auberge du Mas de Monille

Année(s) de réalisation : 2013-2014
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : EARL Le Mas de Monille / Loze
Coût total : 86 584€ (dont 21 022€ du Fonds européen Leader)
Partenaires : GAL MQ ; ADT ; CAUE 82 ; Chambre d'agriculture ; CEP MQ ; ADEFPAT
Co-financeurs : UE (24%) ; CR (8%) ; CG (12%)
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 2, Mesure 3.1 (« Développement durable des activités agricoles »)

Présentation du projet :

La ferme auberge du Mas de Monille, à Loze, est à l'origine une ferme auberge reprise fin 2008-2009 par M. Leverrier. Spécialisée dans l'élevage de porcs noirs gascons, le Mas de Monille s'est tourné vers la transformation/distribution de produits de cet élevage, en plus de son activité de ferme auberge. Face à certaines difficultés nées de l'état des bâtiments (isolation thermique) M. Leverrier n'était pas en mesure d'ouvrir son établissement toute l'année, et voyait ses perspectives de développement limitées.
Tout l'enjeu de ce type de projet est de parvenir à diversifier les activités agricoles et donc les sources de revenus, et de les accompagner d'une logique d'accueil touristique. Ainsi on pérennise une ferme tout en l'intégrant plus fortement dans son territoire (retombées économiques et sociales).

Dans le cadre de ce projet, le maître d'ouvrage a notamment bénéficié d'un appui du GAL Midi-Quercy, qui l'a inscrit dans son programme Leader 2007-2013 et qui l'a accompagné dans ses démarches d'ordres technique ou financier (subventions). Il a également reçu le soutien du Conseil en énergie partagé (CEP) du PMQ pour rénover thermiquement ses bâtiments. Enfin il a bénéficié d'un accompagnement ADEFPAT pour réfléchir à un positionnement plus large de son activité sur le marché (restauration + réception de groupes + magasin de vente directe).

Objectifs :

Améliorer le confort, notamment thermique des bâtiments pour pouvoir ouvrir et accueillir la clientèle toute l'année (et pas seulement entre Mars et Novembre comme c'était le cas par le passé).
Pouvoir accueillir des groupes de clients
Diversifier l'activité économique en développant l'approche commercialisation directe type « vente à la ferme »

Résultats et impacts à ce jour :

- Ferme auberge désormais ouverte toute l'année
- Un confort optimum (isolation et chauffage performants ; accessibilité handicaps ; salle de jeux pour les enfants ;…)
- Réhabilitation d'un magasin permettant une vente directe à la ferme
- Possibilité de recevoir à la fois des groupes et des individuels
- Fréquentation en hausse depuis la réouverture (cf le 13 avril 2014)

- Pérennisation (de CDD à CDI) effective ou à venir de plusieurs emplois de l'entreprise

➔Salle de restaurant rénovée
(chauffage + matériaux isolants)

➔Aménagement d'un accès handicapés et personnes à mobilité réduite

Fiche-projet n°3

Chaufferie-bois avec réseau de chaleur à Nègrepelisse

Année(s) de réalisation : 2009-2010
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : Commune de Nègrepelisse / idem
Coût total : 1 844 479 € HT
Partenaires : Cofogar, Pays Midi-Quercy ; CRPF ; FDCUMA
Co-financeurs : CG (30%) ; CR (24,2%) ; UE (16%) ; Ademe (4,8%)
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 2, Mesure 4.2 (« Développement des énergies renouvelables »)

Présentation du projet :

Face aux difficultés actuelles liées aux questions d'énergie (coût, approvisionnement,…), la Commune de Nègrepelisse a cherché à s'assurer un approvisionnement régulier tout en luttant contre le réchauffement climatique. Forte de ressources en bois importantes, la commune a donc penché pour une chaufferie-bois de 2 600 KW doublée d'un réseau de chaleur de 2,5 km.

Le projet permet l'alimentation d'une vingtaine de bâtiments (écoles primaire et maternelle et leur extension respective, cantine et salle polyvalente, bâtiments de la CC TVA et logements HLM « Les Marchats », la maison de retraite spécialisé, l'hôpital local ainsi que la salle communale Turenne…).

Concrètement ces bâtiments sont chauffés depuis une chaufferie centrale comprenant une chaudière bois couvrant en moyenne 80% des besoins, et une chaudière fuel en appoint, via un réseau de chaleur.

Objectifs :

S'inscrire dans le Plan énergies du Pays MQ par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
Contribuer au développement local et durable du territoire en participant à la filière bois énergie locale,
Utiliser une source d'énergie renouvelable.

Résultats et impacts à ce jour :

- Le projet permet une émission 5 fois moindre qu'auparavant
- 192 tonnes équivalent-carbone économisées par an
- Poursuite de la structuration d'une filière bois-énergie en Midi-Quercy

Fiche-projet n°4

Création d'une Maison intercommunale des Services publics à Saint Antonin

Année(s) de réalisation : 2013-2014
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : Commune de Saint Antonin NV / QRGA
Coût total : 2 141 870 € HT
Partenaires : CC QRGA ; CG ;CR ; Préfecture ; SM PMQ (CEP) ; A2MO ; ABF ; EREF ; OZON
Co-financeurs : CG (12%) ; CR (9%) ; Etat (31%) ; UE (7%) ; CC QRGA (19%)
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 3, Mesure 5 (« Réaliser des équipements structurants pour le territoire »)

Présentation du projet :

Erigé en 1750, l'ancien couvent des Génovéfains accueillait les locaux administratifs de la Commune de St-Antonin NV et de la Communauté de communes QRGA dans des conditions parfois trop vétustes ou exigues. Parallèlement étaient présents sur la commune et souvent dans des conditions insalubres : l'EREF (Espace Rural Emploi Formation), la coopérative OZON et le RSP assurant un lien avec de nombreux services public (CPAM ; CAF ; Préfecture).
Face aux besoins d'assurer la continuité de ces services publics en milieu rural, et face aux impératifs économiques et environnementaux, le projet de restructuration de l'actuel hôtel de ville en maison intercommunale des services publics, rassemblant l'ensemble des activités évoquées précédemment, est apparu pertinent.

La Convention Territoriale a permis d'optimiser le financement du projet. Si ce projet s'est limité aux financements dits « classiques » (Région/Département), la CT a permis de considérer le projet dans sa globalité et non pas pièce par pièce. Ainsi une certaine simplification du projet et de son financement est apparue.

Le projet consiste revêt plusieurs aspects :

Au RDC : Création d'un nouvel accueil pour la mairie ; atelier de reprographie ; Sallede réunion modulable en 2 espaces distincts
Au R+1 : rénovation des locaux affectés à la CC QRGA et aménagement de bureaux supplémentaires.
Au R+2 : Création de bureaux et centre de ressources de l'EREF accueillant du public ; Création de bureaux affectés au Relais Services Publics

Traitement « thermique » des locaux mettant en œuvre les préconisations du CEP MQ.
Mise en place d'un ascenseur desservant les trois niveaux du bâtiment.

Objectifs :

Améliorer les conditions d'accueil et les services rendus à la population par des locaux adaptés et accessibles à tous, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mutualiser les moyens et donc de réduire les dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement (salle de réunion, ascenseur mutualisé ; …)

Inscrire le bâtiment dans une démarche de développement durable tant en matière d'éco-gestion que d'éco-construction (réhabilitation thermique).

Résultats et impacts à ce jour : Projet non terminé (fin travaux estimés 31/12/2014)

Développement de l'attractivité du territoire

Ce projet incite les population à « rentrer » dans les bourgs (ex : délocalisation de l'EREF qui était à l'extérieur du village par le passé)

Un rapprochement certain et une proximité de travail entre les différents services concernés.

Fiche-projet n°5

Réhabilitation d'un bâtiment communal en deux T3 à Verlhac Tescou

Année(s) de réalisation : 2009
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : Commune de Verlhac-Tescou
Coût total : 245 000 € HT
Partenaires : SEMATEG (conduite d'opération) ; SM PMQ ; MGS Architecture
Co-financeurs : CG (3%) ; CR (6%) ; Etat (2%)
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 3, Mesure 6 (« Promouvoir une politique de l'Habitat globale et durable »)

Présentation du projet :

L'enjeu de l'habitat est particulièrement mis en avant dans la Convention territoriale, et ce projet s'y inscrit pleinement. En effet, une demande est perceptible sur le territoire en matière de logements sociaux (la commune dispose déjà de 6 logements communaux, tous loués).
C'est la raison pour laquelle la commune de Verlhac-Tescou a souhaité réhabiliter un bâtiment communal, identifié dans le cadre de la mission inventaire, en 2 logements locatifs. Situé au centre du village, c'est-à-dire la partie la plus ancienne, ce bâtiment n'était plus habité depuis plus d'un an et nécessitait d'être réhabilité complètement.
Le projet a consisté en la réalisation de 2 logements T3 (2 chambres) de 63 et 73 m², avec un aménagement en duplex.
Les matériaux utilisés restent traditionnels et locaux (tuiles canal, enduits de couleurs claires…
Des ouvertures sur la façade sont prévues afin d'améliorer la qualité de vie intérieure.

Objectifs :

- Valorisation du patrimoine immobilier communal
- Amélioration de l'offre locative sociale faible sur le territoire
- Maîtrise des charges locatives à travers un respect du DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

Résultats et impacts à ce jour :

- Ces 2 logements ont été occupés dès leur livraison et sans interruption depuis
- Une valorisation du patrimoine remarquée (retours positifs de la population)
- Ces logements récents ont permis de redynamiser la zone
- Des logements économes en énergies, mais des progrès à réaliser au niveau des consommations réelles (car comportements pas suffisamment éco-responsables de certains locataires)

Fiche-projet n°6

Aménagement du bourg de Réalville

Année(s) de réalisation : 2010 à 2012
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : Commune de Réalville
Coût total : 843 040 € HT (3 tranches)
Partenaires : CAUE 82 ; Bâtiments de France ; SM PMQ
Co-financeurs : Etat (15,5%); CR (8,8%) ; CG (10,2%)
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 3, Mesure 6 (« Promouvoir une politique de l'Habitat globale et durable »)

Présentation du projet :

La commune a souhaité engager un vaste programme par tranche pour l'amélioration globale des espaces publics du village (centre bourg, entrées nord et sud et esplanade) afin de revitaliser le cœur de bastide. Ce projet illustre bien la politique menée sur le Pays Midi-Quercy en faveur d'une rénovation des centres bourgs du territoire.
Ce programme pluriannuel s'inscrit dans la complémentarité des travaux déjà réalisés par la commune sur la place des Arcades et la place de la Réunion en 1985 et sur la traverse (RD820) en 1992.

Zones concernées par le projet :

Aménagement des espaces publics au coeur de la Bastide :

- Bd Rodriguez-RD78
- Rue Delzars
- Rue de France
- Rue Goulinat
- Rue de l'Église

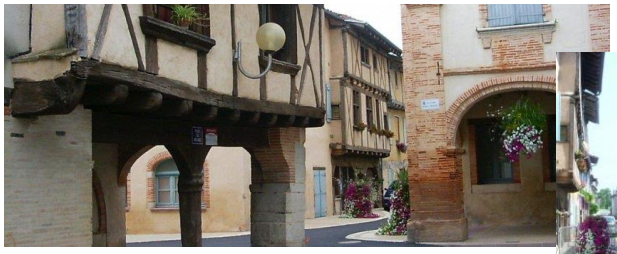

Aménagements dans le bourg :

- Rue St Martin
- Rue de l'ancien Temple
- Rue du puit
- Rue du Carrerou de l'église

Objectifs :

- Fixer la population
- Valoriser les commerces présents et l'information touristique
- Améliorer l'accès, les flux de circulation et les espaces paysagers

Résultats et impacts à ce jour :

- Le passage à une circulation en sens unique dans le bourg a permis une fluidification du trafic et une augmentation des capacités de stationnement.
- La rénovation de plusieurs bâtiments comme par exemple des maisons à l'abandon.
- Peu d'impact en termes de commerces (car ils sont majoritairement situés en dehors du bourg) mais une attractivité renforcée du bourg.
- Des retours très positifs de la population
- Une amélioration de la qualité de vie, et notamment la qualité paysagère.

La rénovation du bourg de Réalville est en passe de se poursuivre avec une nouvelle étape qui sera présentée dans le cadre de la Convention territoriale 2015-2020 :

- Place de l'Eglise
- Place des Arcades
- Boulevard Virazel

Fiche-projet n°7

Elaboration/animation d'une Charte forestière de territoire (CFT)

Année(s) de réalisation : 2010-2012
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : SM PMQ / PMQ
Coût total : 135 754 € HT (élaboration CFT + plan d'actions/animation + Diag Sylvicole)
Partenaires : CRPF, ONF, Syndicats des Propriétaires Forestiers Privés de Tarn-et-Garonne, Quercy Energie, Chambre d'agriculture, FD CUMA, CUMA, CR Midi-Pyrénées, CG 82
Co-financeurs : UE (16,4%) ; Etat (11%) ; CG (4,4%) ;
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 3, Mesure 7.2 (« Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire »)

Présentation du projet :

Le Pays Midi-Quercy est recouvert à 23% de sa surface par de la forêt, ce qui fait de lui la zone la plus boisée du département du Tarn-et-Garonne. De plus ce territoire est confronté à un certain nombre d'enjeux :

- Sous-exploitation de la forêt (dimensions économique, écologique, sociale de la forêt)
- Adaptation au changement climatique,
- Intérêt grandissant pour le bois énergie

Face à ces constats, la mise en place d'une Charte forestière de territoire est apparue pertinente aux yeux des professionnels comme des élus.

Mais qu'est-ce qu'une CFT ?

Instauré par la Loi d'Orientation Forestière de 2001, cet outil de nature contractuelle, vise à analyser la place de la forêt sur le territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs liés au domaine forestier (organismes forestiers, propriétaires forestiers, entreprises de la filière forêt-bois mais aussi associations environnementales, acteurs du tourisme,…).
Portée et animée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, avec l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, cette Charte a plusieurs objectifs.

Objectifs :

- Dynamiser la gestion forestière
- Maintenir et développer les activités de la filière bois
- Favoriser la multifonctionnalité de la forêt
- Faire vivre la Charte Forestière de Territoire à travers le maintien d'une animation

Résultats et impacts à ce jour :

- Meilleure connaissance des ressources forestières du territoire
- Mise en réseau des acteurs de la filière forestière en Midi-Quercy
- Structuration de la filière bois-énergie avec la réalisation de plusieurs centrales sur le territoire.

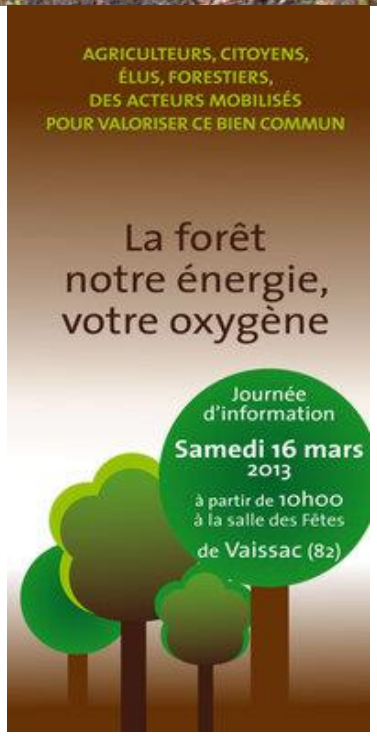
AGRICULTEURS, CITOYENS,
ÉLUS, FORESTIERS,
DES ACTEURS MOBILISÉS
POUR VALORISER CE BIEN COMMUN
La forêt
notre énergie,
votre oxygène
Journée
d'information
Samedi 16 mars
2013
à partir de 10h00
à la salle des Fêtes
de Vaissac (82)

Fiche-projet n°8

Réhabilitation du Presbytère de la Salvetat-Belmontet

Année(s) de réalisation : 2010
Maîtrise d'ouvrage / périmètre d'intervention : Commune de la Salvetat-Belmontet
Coût total : 161 114€ HT
Partenaires : Etat (via DDT), Services CEP, Inventaire et habitat du Pays MQ
Co-financeurs : CG (23%) ; CR (22%) ; Etat (26%)
Rattachement à la Convention Territoriale : Axe 3, Mesure 8 (« Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics »)

Présentation du projet :

Repéré notamment dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine bâti, le presbytère de la Salvetat-Belmontet est situé dans l'un des hameaux du village (Lieu Dit Fromental, à 3 km du centre du village) à proximité des écoles. Composé à l'origine d'un seul logement T3, le projet propose une reconfiguration du bâtiment pour un usage mixte.
On y retrouve la création de 2 logements locatifs (T4 et T1) et de 2 salles des associations.
La commune dispose déjà de plusieurs logements communaux à vocation sociale, tous loués. L'accueil de nouvelles familles sur le territoire communal est un enjeu pour l'économie locale (consommation, activité, nouveaux enfants fréquentant les écoles,…).

Ensuite ce projet vise à conserver les qualités et le cachet initial du Presbytère (utilisation de matériaux traditionnels, prise en considération de l'esthétique initial du bâtiment) mis en avant par la mission inventaire du patrimoine bâti.
L'isolation thermique des logements, voire l'utilisation des énergies renouvelables, est par ailleurs un aspect essentiel du projet. Le CEP Midi-Quercy est donc intervenu auprès de la municipalité pour fournir ses préconisations. La commune a donc reçu un accompagnement important au niveau technique (rénovation thermique) mais aussi pour les demandes de subventions.

Objectifs :

- Augmenter l'offre locative et permettre l'accueil d'une population jeune
- Valoriser et optimiser les consommations énergétiques de la commune (isolation du bâtiment, chauffage…)
- Maintenir et valoriser le patrimoine communal et plus particulièrement un bâti ancien de caractère
- Mixer les usages au sein d'un même espace : logements locatifs et salles des associations.

Résultats et impacts à ce jour :

- La municipalité a pu valoriser son patrimoine immobilier communal (remise en état d'un élément important du patrimoine communal appréciée par la popultaion et les riverains)
- La Commune a aussi amélioré l'offre locative sociale, faible sur le territoire, dans un contexte de forte augmentation de la population (proximité de Montauban).
- Les logements ont été loués de suite et de façon continue depuis (locataires très satisfaits des conditions de vie)

- Grâce à la mixité d'usages et aux salles associatives, on a même assisté à la création d'une association de quartier
- Au niveau énergétique, la rénovation a permis de chauffer une surface de 200 m² au même prix que les 80 m² originels (env 1 100€ par an avec passage du chauffage au fioul à une chaudière à granulés, et installation du chauffage au sol et de ventilo-convecteurs). Surtout l'utilisation de matériaux particulièrement isolants (*Fermacell* par exemple) a permis de réduire considérablement les consommations.

Avant…

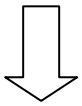

Après…

Annexe n°3 : Tableau de l'ensemble des opérations réalisées sur la période 2008-2013 :

Mesure opérationnelle	Intitulé	Maître d'ouvrage	Périmètre	Programmation
Mesure 1	Cycles de formation-sensibilisation pour promouvoir les activités éco-responsables en MQ ADEC établissements médico-sociaux Ingénierie territoriale pour mettre en oeuvre la Convention (2008)	CPIE MQ SM PMQ SM PMQ	PMQ PMQ PMQ	2009-1
	Création d'un événementiel sur le développement durable Ecofesti'bal à Septfonds Ingénierie territoriale généraliste pour mettre en oeuvre la Convention (2009) Ingénierie thématique "Animation du schéma de développement touristique du PMQ"(2009) Animation -gestion du programme LEADER IV (année 2009)	Asso Citrus SM PMQ SM PMQ SMPMQ	Septfonds PMQ PMQ PMQ	2009-2
	Programme 2010 " cycles d'information sur l'environnement et le développement durables auprès des acteurs économiques Promotion – sensibilisation sur les métiers d'aide à domicile en TVA	CPIE MQ CC TVA	Caylus TVA	2009-3
	Rencontres Métier-Emploi et Territoire 2010 Ingénierie territoriale généraliste pour mettre en oeuvre la Convention (2010) Ingénierie thématique "habitat-schéma d'aménagement numérique" (année 2010) Animation 2010 du Conseil de Développement Animation -gestion du programme LEADER IV (année 2010)	Asso MCEF SM PMQ SM PMQ SM PMQ SM PMQ	Caussade PMQ PMQ PMQ PMQ	2010-1
	Aménagement intérieur de la Maison de l'emploi du Pays MQ ADEC médico social 2011 Ingénierie territoriale généraliste pour mettre en oeuvre la convention territoriale (2011) Animation - gestion du programme LEADER IV (année 2011) Animation 2011 du Conseil de Développement	Asso MCEF SM PMQ SM PMQ SM PMQ SM PMQ	Caussade PMQ PMQ PMQ PMQ	2011-1
	élaboration d'un plan de développement 2011-2014 de la Maison de l'emploi du PMQ	Asso MCEF	Caussade	2011-2
	Événementiel de sensibilisation au développement durable : 2ème Ecofestibal (2012) Aménagement intérieur de la Maison de l'emploi du Pays MQ (informatique, mobilier...) Animation 2012 du CDD du Pays Ingénierie territoriale généraliste pour mettre en oeuvre la convention territoriale (2012) Animation - gestion du programme LEADER IV (année 2012)	Asso Citrus CC QC SM PMQ SM PMQ SM PMQ	Septfonds Caussade PMQ PMQ PMQ	2012-1
	Ingénierie territoriale généraliste pour mettre en oeuvre la convention territoriale (2013) Animation 2013 du CDD du Pays Animation - gestion du programme LEADER IV (année 2013)	SM PMQ SM PMQ SM PMQ	PMQ PMQ PMQ	2012-2

Mesure 2	Inventaire du patrimoine bâti du PMQ (2009) Schéma culturel de territoire 1ère année (2008) Création d'un espace enfants à Bioule Programme de formation-sensibilisation des acteurs de la petite enfance en QC Développement des NTIC au sein des 2 relais services publics en Quercy Rouergue (2009)	SM PMQ SM PMQ Bioule CC QC CC QRGA	PMQ PMQ Bioule QC QRGA	2009-1
	Aménagement du cinéma-théâtre " Le Florida " Schéma culturel de territoire 2ème année (2009) Création d'une "Web TV" pour mettre en réseau et en vitrine les initiatives/acteurs	Septfonds SM PMQ Asso fond et forme	Septfonds PMQ PMQ	2009-2
	Jardin d'éveil intercommunal Modernisation du service intercommunal de portage de repas Développement des NTIC au sein des 2 relais services publics Labellisation d'un relais services publics en TVA	CC QC CC TVA CC QRGA CC TVA	Caussade TVA Caylus/St Antonin Nègrepelisse	2009-3
	Inventaire du patrimoine bâti (année 2010) Schéma culturel de territoire 3ème année (2010) Préfiguration d'un concept culturel : opération " Le Tiroir " Festival " Samba Al Païs " année 2010 Développement des " Universités occitanes " année 2010 Réhabilitation du Prieural et de l'ancienne forge pour la mairie	SM PMQ SM PMQ Nègrepelisse Cultures al Pais Lenga Viva Varen	PMQ PMQ Nègrepelisse Nègrepelisse QRGA Varen	2010-1
	Web TV " Placedelahalle.tv" : année 2 Valorisation des TIC dans les relais de services publics Restructuration globale d'un pôle de services publics : mairie, point lecture, agence postale Réhabilitation d'un bâtiment en 2 salles communales (ancienne École St Igne)	Asso fond et forme CC QRGA Puylagarde Ginals	PMQ QRGA Puylagarde Ginals	2010-2
	Inventaire du patrimoine bâti (année 2011) La Cuisine (2010) Schéma culturel de territoire 3ème année Salon inter régional d'aquarelles Réhabilitation d'un pigeonnier en salle communale	SM PMQ Nègrepelisse SM PMQ Caussade Auty	PMQ Nègrepelisse PMQ Caussade Auty	2011-1
	Inventaire du patrimoine bâti (année 2012) Aménagement de la fontaine du Thouron Festival Big Bang des Arts 2012 Fonctionnement 2012 des RSP de Caylus et St Antonin (développement du numérique) Expérimentation d'un programme de développement social - service enfance (2011)	SM PMQ Caussade ADDA 82 CC QRGA Asso Peps	PMQ Caussade PMQ QRGA Septfond,Cayriech Puylaroque,Lavau-	2011-2

			rette,St Georges	
	Aménagement d'une salle d'exposition permanente aux Châteaux Programme de recherche-développement (2012) « L'écriture dans la ville » Schéma culturel de territoire 3ème année (2012) Festival SAMBA AL PAÏS 2012 WEB TV année 3 « Place de la halle » 2ème salon inter régional d'aquarelles Développement du service de portage de repas sur le secteur de Caylus	Bruniquel Nègrepelisse SM PMQ Cultures al Pais Asso fond et forme Caussade Mutualité Fr. 82	Bruniquel Nègrepelisse PMQ Montricoux PMQ Caussade Cantons Caylus et Saint-Antonin	2012-1
	Inventaire territorial du patrimoine bâti (année 2013) Rénovation de la toiture du Donjon du château abritant le Musée Marcel Lenoir valorisation de la thématique préhistoire: aménagement d'une salle d'exposition au château Coopération LEADER « La vie rurale » - 8 projets création d'un espace d'animation et de ressources numériques à la médiathèque aménagement d'un bâtiment communal en bar restaurant au centre du village	SM PMQ SCI du Château Bruniquel SM PMQ CC TVA Albias	PMQ Montricoux Bruniquel PMQ St Etienne Albias	2012-2
	étude de faisabilité pour la création d'un conservatoire du patrimoine Schéma culturel de territoire 6ème année 2013 « Les marchés fermiers » projet du collectif « Encore heureux » animation des RSP de Caylus et St Antonin (année 2013) Rénovation d'un bâtiment communal pour aménager une épicerie sociale et solidaire agrandissement et modernisation de la cantine scolaire Création de jardins partagés	Septfonds SM PMQ Nègrepelisse CC QRGA Nègrepelisse Montpezat Monclar de quercy	Septfonds PMQ PMQ QRGA Nègrepelisse Montpezat Monclar de quercy	2013-1
Mesure 3	Schéma de développement des circuits courts bio Création d'une aire naturelle de camping à Parisot Valorisation de l'activité canoë-kayak sur l'Aveyron signalétique informative et de sécurité Promotion de la destination Aveyron-Viaur rivières sauvages inscrit au PER Aveyron-Viaur Aménagement du moulin de Roumégous Mise en œuvre du schéma d'organisation touristique du Pays (2008) Etude pour la valorisation touristique et culturelle du Château de Bioule et ses abords	Asso Graines de de terroir/Bio82 M. Cazes CC QRGA SM PMQ St Antonin SM PMQ CC TVA	PMQ Parisot QRGA QRGA St Antonin PMQ Bioule	2009-1
	Structuration et développement d'une micofilière "Poulet noir de caussade" Mobilisation du foncier pour faciliter la création d'activités agri-rurales durables	Asso Poule noire de Caussade Asso Terre de	PMQ PMQ	

		liens		
	Mise en oeuvre du schéma d'organisation touristique (2009)	SM PMQ	PMQ	
	Modernisation du camping municipal " Le Ponget "	St Antonin	St Antonin	
	Etude de positionnement du village de vacances	Caylus	Caylus	2009-2
	Modernisation du parc de loisirs "Le Faillal"	Montpezat	Montpezat	
	Etude d'opportunité de création de zones d'activités sur la CCQV	CC QV	QV	
	Rencontres sur le développement durable, l'économie sociale et solidaire en PMQ	Asso Jardins des gorges de l'aveyron	Féneyrols	
	Mise aux normes des hébergements du parc de loisirs " Le Faillal "tranche 2	Montpezat	Montpezat	
	Rénovation du bassin nautique à vocation intercommunale	St Antonin	St Antonin	2009-3
	Préfiguration d'une coopérative de services à la personne	Eref de St Antonin	St Antonin	
	Développement des circuits courts BIO (année 2010)	Asso Bio82	PMQ	
	Mise en oeuvre du schéma d'organisation touristique (2010)	SM PMQ	PMQ	
	Création d'un restaurant communal	Montpezat	Montpezat	
	Etude opérationnelle pour l'aménagement global de la base de loisirs	Monclar de quercy	Monclar de quercy	2010-1
	Opération éco-défis auprès des artisans, commerçants du PMQ	Ch. métiers et CCI	QRGA	
	Réponse à l'appel à projet Massif Central "Accueil de nouvelles activités et de populations"	CC QRGA	QRGA	
	Création d'un pôle d'accueil d'entreprises du tertiaire (services à la personne/télé-services)	Molières	Molières	
	opération pilote " le Massif Central au bout des doigts "	Asso "Braille et culture"	QRGA	
	Aménagement de l'entrée des châteaux	Bruniquel	Bruniquel	2010-2
	organisation de l'équirando junior année 2011	Asso "Equirando"	PMQ	
	Création d'un multiple rural	Bioule	Bioule	
	Mise en oeuvre du schéma d'organisation touristique (2011)	SM PMQ	PMQ	
	Etude " élaboration d'un schéma de développement des activités nautiques sur l'Aveyron "	SM PMQ	PMQ	
	Aménagement à la base de loisirs	Monclar de quercy	Monclar de quercy	2011-1
	Aménagement intérieur de l'office de tourisme	Caussade	Caussade	
	Développement d'outils pédagogiques pour animations de valorisation d'activités agricoles	Asso "Fermes en fêtes"	PMQ	
	Projet de coopération tourisme durable Aveyron-Viaur	SM PMQ	PMQ	2011-2
	Création d'un hôtel à Négrepelisse	SCI+ Sarl	Nègrepelisse	
	Développement du projet « Graines de terroir.com »	Asso Graines de terroir	Septfonds	

	Faisabilité du développement d'une micro filière, le petit épeautre bio, ancrée en MQ Étude de faisabilité technico-économique d'un espace test en maraîchage bio en MQ Réponse à l'appel à projet du Réseau rural MP sur «Territoires et gouvernance alimentaire» Mise en oeuvre du schéma d'organisation touristique (2012)	Asso Bio82 SM PMQ SM PMQ SM PMQ	PMQ PMQ PMQ PMQ	2012-1
	Étude de faisabilité technico-économique d'un espace test en maraîchage bio en MQ création d'un hébergement touristique de caractère (gîte) au château des Barrayrous Mise en oeuvre du schéma d'organisation touristique (2013) aménagement d'un bâtiment communal pour l'office de tourisme Mise en place d'un parcours d'interprétation du patrimoine réhabilitation de l'hôtel restaurant « Terrassier » Aménagement de la base de loisirs « Le Malivert » réponse à l'appel à projet n° MACEO Massif Central sur la diversification d'une politique d'accueil sur 2013-2014 Expérimentation d'un système global de transformation et de mise à disposition des données appliqué à un territoire	SM PMQ M. Paul CHERON SM PMQ St Antonin St Antonin sarl Chez Terrassier Molières CC QRGA EIRL WASI	PMQ Nègrepelisse PMQ St Antonin St Antonin Vaïssac Molières QRGA Bioule	2012-2
	Modernisation et extension d'une ferme auberge à Loze Création d'un village de gîtes à partir de bâtiments existants à Molières aménagement der l'office de tourisme dans l'immeuble des Récollets Coopération LEADER inter territorial pour un réseau autour d'une politique culturelle de lien social à vocation économique	Earl Mas de monille Mme Grimeau Caussade SM PMQ	Loze Molières Caussade PMQ	2013-1
Mesure 4	Chaufferie bois et réseau de chaleur collectif à Négrepelisse Action de communication-sensibilisation et formation des acteurs agricoles pour promouvoir la filière bois énergie en PMQ	Nègrepelisse SM PMQ	Nègrepelisse PMQ	2009-1
	Construction d'un bâtiment à haute performance énergétique Etude de faisabilité pour un projet territorial de méthanisation en QV	CC QC CC QV	Caussade QV	2009-2
	Mise aux normes énergétique et agrandissement école primaire et de la cantine Réhabilitation "thermique" (isolation/chauffage de la mairie) et accès handicapés (tranche1)	Molières Loze	Molières Loze	2009-3
	Plan climat territorial 2010 (PCT) Réhabilitation thermique et accès handicapés de l'ancien presbytère en salles communales + 2 logements Réhabilitation thermique de la mairie	SM PMQ La Salvetat Caylus	PMQ La Salvetat Caylus	2010-1

	Création d'un réseau chaleur bois collectif	Laguêpie	Laguêpie	2010-2
	Plan climat territorial 2011 (PCT)	SM PMQ	PMQ	2011-1
	Plan climat territorial 2012 (PCT)	SM PMQ	PMQ	2012-1
	Plan climat territorial 2013 (PCT) Réhabilitation (dont thermique) du presbytère Extension et réhabilitation thermique de la salle des fêtes Raccordement de bâtiments communaux au réseau chaleur bois Création d'une chaufferie bois et réhabilitation thermique de la salle des fêtes Amélioration thermique du local petite enfance à Molières	SM PMQ Nègrepelisse Bruniquel Laguêpie Réalville CC QC	PMQ Nègrepelisse Bruniquel Laguêpie Réalville Molières	2013-1
Mesure 5	Création d'un espace culturel communautaire au Sacré Coeur à Montricoux (tranche 2)	CC TVA	TVA	2009-1
	Pôle intercommunal de services aux publics Maison des services aux publics (maison de santé)	CC TVA Parisot	TVA Parisot	2009-3
	Création d'un centre d'art " La Cuisine " Création d'un pôle petite enfance intercommunal à Monclar	Nègrepelisse CC QV	Nègrepelisse Monclar de quercy	2010-1
	Réhabilitation de la salle de spectacle Création d'un pôle nautique Création d'une médiathèque à St Etienne de Tulmont	St Antonin Nègrepelisse CC TVA	St Antonin Nègrepelisse St Etienne	2010-2
	Restauration de la salle d'apparat aux châteaux (1re tranche)	Bruniquel	Bruniquel	2011-1
	Réhabilitation de la salle des fêtes (2ème tranche : façades) Création d'une maison de santé pluridisciplinaire Création d'une CYBER-BASE (réhabilitation thermique incluse)	St Antonin Varen Caussade	St Antonin Varen Caussade	2011-2
	Maison intercommunale des services publics par la restructuration de la mairie	St Antonin	St Antonin	2012-2
	Construction d'un équipement aquatique intercommunal à Caussade Centre d'Art « La cuisine » : aménagement intérieur et extérieur pôle d'enseignement artistique volet « Maison des arts » Extension de la maison de l'enfance (cantine+CLAE)	CC QC Nègrepelisse CC TVA Monclar de quercy	Caussade Nègrepelisse TVA Monclar de quercy	2013-1
Mesure 6	Rencontres "habitat et démarches collectives" à St Antonin Aménagement du coeur médiéval de Bruniquel : pavage de la place de l'horloge Aménagements Paysagers (Place Anjaleu…) Réhabilitation de 2 logements locatifs communaux création de 2 logements locatifs PALULOS Contractualisation sur l'offre locative en PMQ	Asso Relier Bruniquel Nègrepelisse Laguêpie Verlhac-Tescou SM PMQ	PMQ Bruniquel Nègrepelisse Laguêpie Verlhac-Tescou PMQ	2009-1
	Aménagement du coeur médiéval : La promenade du Ravelin (Phase 1)	Bruniquel	Bruniquel	

	Aménagements de : Bd des Fossés et Place des Marroniers	Montpezat	Montpezat	2009-2
	Aménagement des espaces publics au coeur de la Bastide (1ère tranche)	Réalville	Réalville	
	Aménagement du bourg (2ème tranche)	Albias	Albias	
	Aménagement des espaces publics 1ère tranche : esplanade et table d'orientation	Auty	Auty	
	Aménagement du bourg : Promenade du Ravelin (2ème phase)	Bruniquel	Bruniquel	2009-3
	Programme d'Intérêt Général " centre bourg " du PMQ	SM PMQ	PMQ	
	étude de faisabilité d'une OPAH Pays MQ axée sur l'insalubrité et la précarité énergétique	SM PMQ	PMQ	
	Aménagement d'un logement locatif (T3) dans l'ancien presbytère	Lacapelle Livron	Lacapelle Livron	
	Requalification du coeur de bastide tranche 3 (place l'hôtel de ville, rue de la République)	Albias	Albias	
	Création d'un square paysager au coeur de la bastide	Albias	Albias	
	Aménagement des abords de l'église St Jean Baptiste	Caylus	Caylus	
	Aménagement d'une place au coeur du village	Cayriech	Cayriech	2010-1
	Aménagement du Boulevard des Fossés	Montpezat	Montpezat	
	Aménagement du site Jean de la Valette	Parisot	Parisot	
	Aménagement global des entrées de bourg (tranche 1)	St Etienne	St Etienne	
	Aménagement qualitatif de la traverse du bourg (1ère tranche)	Feynérols	Feynérols	
	Aménagement du bourg (Bd Rodriguez-RD78) dans la bastide 2ème tranche	Réalville	Réalville	
	Aménagement des espaces publics intérieurs 1ère tranche	Montricoux	Montricoux	2010-2
	Aménagement des espaces publics autour de la gare	Laguêpie	Laguêpie	
	Réhabilitation d'un bâtiment (1salle communale et 1 logement T3)	Montricoux	Montricoux	
	Réhabilitation de l'ancien presbytère du Cuzoul (1salle communale et 1 logement T4)	Castanet	Castanet	
	Appui à l'émergence d'un SCOT rural en MIDI QUERCY	SM PMQ	PMQ	2011-1
	Aménagement des espaces publics (tranche 1) place des Muriers	Caussade	Caussade	
	Aménagement de la place du Four Neuf	St Antonin	St Antonin	
	Aménagement du bourg (3ème tranche) rue St Martin,de l'ancien Temple, du puit et du Carrerou de l'église	Réalville	Réalville	2011-2
	Aménagement des abords du groupe scolaire	Montpezat	Montpezat	
	Aménagement des entrées du village (2ème tranche) rue " Vieille route de Négrepelisse "	St Etienne	St Etienne	
	Aménagement de l'espace des Mûriers – 2ème tranche	Caussade	Caussade	2012-1
	Aménagement au centre bourg – 2ème tranche : place Marcel Lenoir et rue St Antoine	Montricoux	Montricoux	
	Aménagement au centre bourg – 1ère tranche	St Projet	St Projet	
	Aménagement des abords de la chaufferie bois	Laguêpie	Laguêpie	2012-2
	Aménagement de la rue du Haut	Molières	Molières	
	Aménagement de la place – 1ère tranche	Mirabel	Mirabel	
	Aménagement au centre bourg – 2eme tranche	St Projet	St Projet	

	Aménagement du bourg – 4ème tranche : rues Pradel, Fraîche, Courbe, du Presbytère, du Maquis, du Port (1ère partie) Aménagement du bourg – 5ème tranche : rues des Pêcheurs, des Couffets, du Boulodrome, impasse de la Mairie, du Port (2ème partie)	Albias Albias	Albias Albias	2013-1
Mesure 7	Maîtrise d'ouvrage de 2 sites Natura 2000 du PMQ (année 2008)	SM PMQ	PMQ	2009-1
	Maîtrise d'ouvrage de 2 sites Natura 2000 du PMQ (année 2009)	SM PMQ	PMQ	2009-2
	élaboration d'une charte forestière du territoire du PMQ	SM PMQ	PMQ	2010-2
	Mise en oeuvre d'un Plan d'actions " Charte Forestière de Territoire du PMQ	SM PMQ	PMQ	2011-2
	Diagnostics sylvicoles auprès de propriétaires forestiers (action prévue dans la CFT)	CRPF	PMQ	2012-1
	Réponse du Pays MQ à l'appel à projets national « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier » Maîtrise d'ouvrage de 2 sites NATURA 2000 (animation 2013)	SM PMQ SM PMQ	PMQ PMQ	2012-2
Mesure 8	Schéma de déplacements doux : rue Serbier/chemin de Courrounnelle (pour Région) et chemin de la Tauge	Albias	Albias	2009-3
	Réhabilitation thermique de la mairie et création d'une chaufferie bois Réhabilitation thermique d'un bâtiment communal : 1 salle communale et 1 logement T3 Réhabilitation thermique de l'ancien presbytère du Cuzoul (1 logement T4) Réhabilitation thermique d'un bâtiment communale (ancienne École St Igne) Réhabilitation thermique de la Maison du Patrimoine Restructuration globale d'un pôle de services publics (réhabilitation thermique du projet) Réhabilitation thermique de la salle de spectacle	Réalville Montricoux Castanet Ginals Caylus Puylagarde St Antonin	Réalville Montricoux Castanet Ginals Caylus Puylagarde St Antonin	2010-2
	réhabilitation de 2 salles communales incluant les travaux d'économies d'énergie (salle de danse et salle des mariages) réparations dans des bâtiments communaux (thermique inclus) : Salle des fêtes, salle des asso, ancienne école réparations dans des bâtiments communaux (thermique inclus) : bureaux école primaire ; ancienne gare ; maison des arts Travaux à l'école du château (réhabilitation thermique incluse)	Molières Septfonds Nègrepelisse Bioule	Molières Septfonds Nègrepelisse Bioule	2011-1
	Restauration de la salle des fêtes dont : toiture et salle des mariages Aménagement d'une salle communale d'animation (réhabilitation thermique incluse) Aménagement d'une salle communale (ancienne gare)(réhabilitation thermique incluse) Restauration de la salle d'apparat aux châteaux volet thermique (Projet global déjà inscrit	Puylagarde St Cirq Laguêpie Bruniquel	Puylagarde St Cirq Laguêpie Bruniquel	2011-2

	en 2011-1)			
	cheminement doux piétons/vélos sur le chemin de la Tauge	Albias	Albias	2012-1
	Réhabilitation d'une salle associative communale (dont thermique)	St Vincent d'autejac	St Vincent d'autejac	2012-2